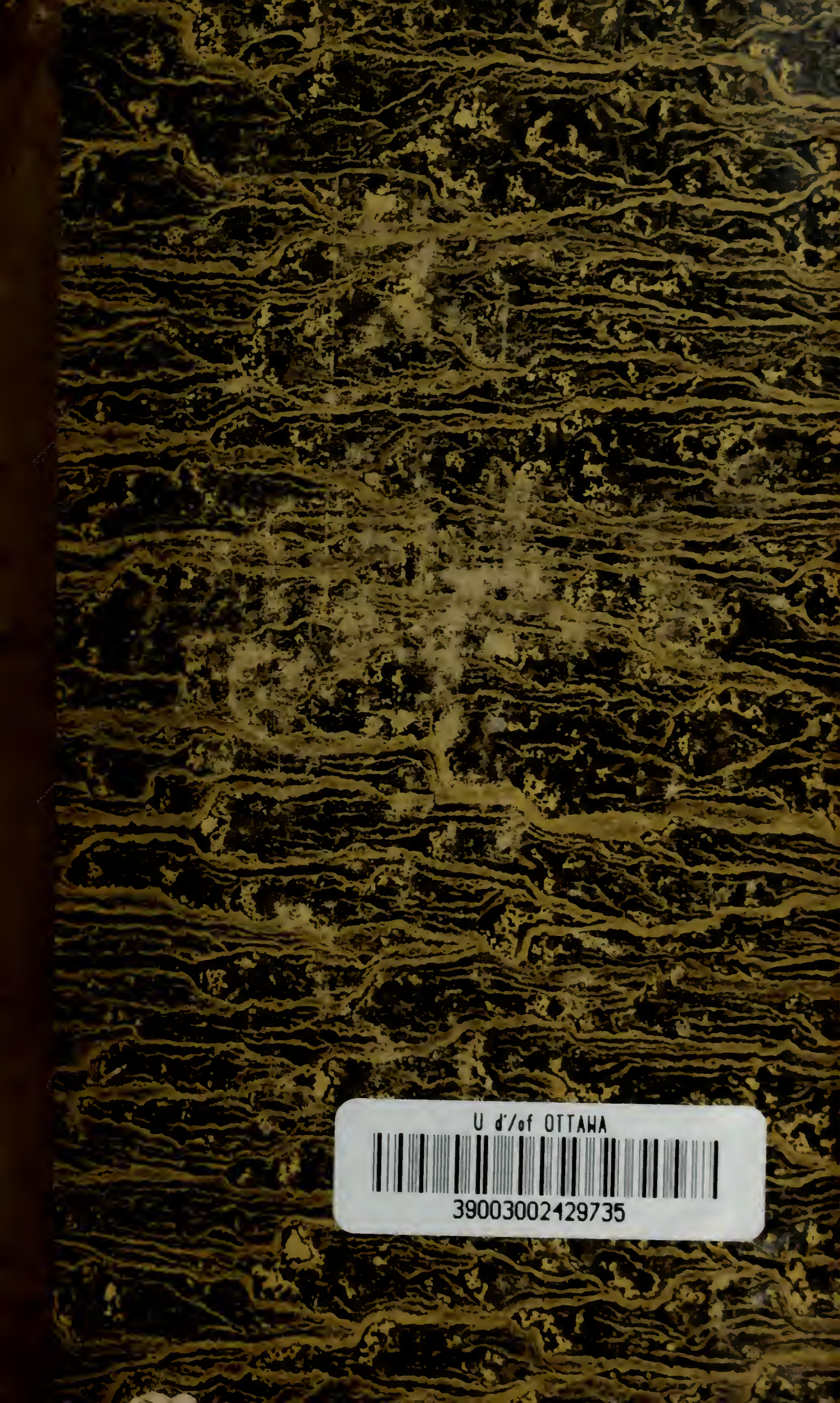
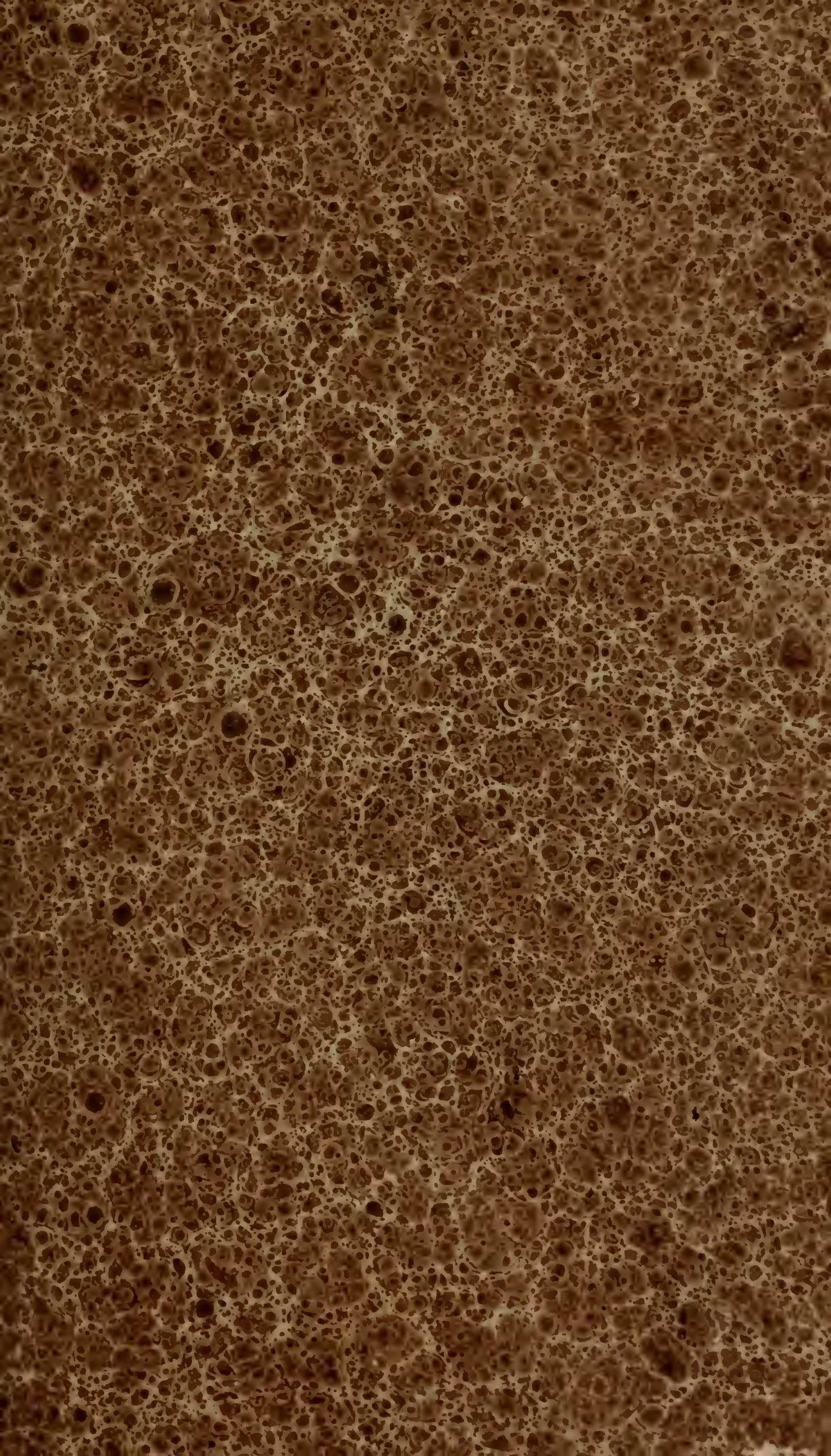

U d'/of OTTAWA
39003002429735





Français

CORRESPONDANCE

INÉDITE

DE VOLTAIRE

AVEC P. M. HENNIN.

IMPRIMERIE DE L.-É. HERHAN,
rue du Petit-Bourbon, n°. 18, près St.-Sulpice.

CORRESPONDANCE

INÉDITE

DE VOLTAIRE

AVEC P. M. HENNIN,

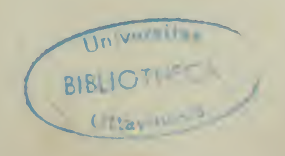
RÉSIDENT DE FRANCE PRÈS LA RÉPUBLIQUE DE GENÈVE, PREMIER COMMIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, SECRÉTAIRE DE LA CHAMBRE ET DU CABINET DU ROI, ASSOCIÉ-LIBRE RÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, ETC.

PUBLIÉE PAR M. HENNIN FILS.

PARIS,

J.-S. MERLIN, Libraire, Quai des Augustins, N° 7.

1825.



AVERTISSEMENT.

La Notice qui suit fera connaître qu'elles ont été les relations de P. M. Hennin. Son goût pour la littérature et les beaux-arts, ainsi que les emplois dont il fut chargé, le mirent en rapport avec un grand nombre de gens célèbres français ou étrangers, pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle. Il conservait les lettres qu'il recevait, lorsqu'elles avaient quelqu'intérêt, ainsi que les copies de celles qu'il avait écrites. Ces correspondances, classées avec soin, et réduites par la suppression des moins importantes, forment un recueil d'environ dix mille lettres.

Il aurait été facile de publier une partie de ces correspondances, en faisant le choix des

personnages les plus marquans et des faits les plus curieux. Ce recueil eût été intéressant sous les rapports politiques et littéraires pour l'histoire du dix-huitième siècle ; mais ces temps commencent à s'éloigner de nous. Des intérêts différens et bien plus importans, des combinaisons sociales nouvelles occupent les esprits. Tout ce qui n'était pas en première ligne parmi les hommes et les choses de ces époques n'intéresse plus aujourd'hui que médiocrement. Une telle publication n'eût réuni que peu de suffrages.

Mais si l'on peut renoncer à faire connaître des écrits inédits d'un intérêt secondaire, ceux qui sont sortis de la plume des hommes vraiment éminens méritent d'être publiés. Qui plus que Voltaire doit être placé dans ce nombre ? Les lettres de cet homme célèbre qui font partie des correspondances de P. M. Hennin, méritaient donc d'être connues. Des motifs tenant à des intérêts privés avaient seuls retardé jusqu'à présent cette publication.

Les lettres de Voltaire qui ont déjà été imprimées sont sans doute en fort grand nombre, et l'on pourrait rejeter l'idée d'en publier de nouvelles. Mais tout ce qu'a écrit cet homme extraordinaire offre une lecture si pleine d'intérêt que le public accueillera sans doute cette correspondance, d'ailleurs curieuse et piquante.

Il a paru indispensable de donner, avec les lettres de Voltaire, celles de P. M. Hennin; elles sont nécessaires pour l'intelligence de celles de Voltaire, et l'on jugera sans doute qu'elles peuvent les accompagner. L'on a souvent remarqué les inconvéniens qui se trouvent à publier les lettres d'un homme célèbre sans y joindre celles qui lui étaient écrites, et cette observation s'applique surtout à une correspondance suivie et longue.

Des lettres qui composent ce recueil, une seule a déjà paru imprimée. C'est celle du 13 septembre 1772; on en verra la raison.

Une partie de ces lettres sont écrites en entier par Voltaire. Les autres, seulement signées

éclaircir les points qui eussent été peu intelligibles sans ce secours, et pour rappeler des faits qui pourraient n'être pas présens à la mémoire du lecteur. Ces notes ont été rédigées dans le seul but de rendre la lecture de ce volume plus facile. Les lettres citées dans les notes sans indications particulières, se trouvent dans les diverses éditions des Œuvres complètes de Voltaire.

NOTICE

SUR

PIERRE-MICHEL HENNIN.

Pierre-Michel Hennin, naquit à Magny en Vexin, le 30 août 1728, de Jean Michel Hennin, avocat au parlement, dont la famille était originaire de Cambray, et d'Angélique Leger. Il fit ses études au collége de Beauvais à Paris. Son père fut nommé avocat et procureur du Roi, d'abord au baillage de Magny, puis en 1739, au baillage de Versailles.

P. M. Hennin fut reçu avocat à vingt ans. Il commençait dès-lors à se livrer à la littérature et aux diverses études qu'il cultiva constamment depuis, au milieu des occupations que ses emplois lui imposèrent.

Le séjour de Versailles et d'autres circonstances déterminèrent sa vocation; il entra en novembre 1749 dans le département des affaires étrangères.

Le marquis de Puysieulx, alors ministre secrétaire d'État de ce département, lui fit diriger ses travaux comme à un élève dont les services paraissaient devoir être utiles un jour.

Dès l'année 1751, il fut chargé par le ministre, pendant les voyages de la cour, de rester dans les bureaux à Versailles, pour répondre aux demandes qui lui étaient envoyées sur les affaires courantes : il profita de cette commission pour lire toutes les correspondances relatives aux négociations depuis la paix d'Aix-la-Chapelle et pour en faire des extraits.

Son temps se trouvait alors partagé entre ses travaux diplomatiques et la littérature. Il vivait avec quelques jeunes gens que les mêmes goûts avaient rapprochés, et dont plusieurs se sont fait connaître depuis, Patu, de Vaudricourt, Graslin, Marescot et autres; déjà se développait en lui une âme ardente pour tous les genres de connaissances, et surtout pour ce qui avait trait au bien public.

En mars 1752, le comte de Broglie ayant été nommé ambassadeur en Pologne, P. M. Hennin le suivit en qualité de second secrétaire de l'ambassade; il passa les années 1752 à 1755 à Varsovie et à Dresde.

La diète de Pologne étant terminée, le comte de Broglie qui devait retourner en France, pro-

posa au Ministre de faire voyager P. M. Hennin dans le nord de l'Europe. Telle était alors l'importance que l'on attachait à la carrière politique, que le Ministère donnait une grande attention à l'instruction de ceux des jeunes gens employés dans cette partie, qui paraissaient devoir par suite servir avec succès. On les regardait comme des élèves; on les faisait voyager et visiter les diverses cours de l'Europe, aux frais du gouvernement.

P. M. Hennin quitta donc Dresde en mars 1755. Il visita Berlin, le nord de l'Allemagne, le Danemarck, et la Suède; il resta à Stockholm jusqu'en août 1756, fut témoin des événemens qui se passèrent à cette époque dans cette Capitale, et rejoignit le comte de Broglie à Dresde.

A la fin de 1756, cet ambassadeur ayant été rappellé, P. M. Hennin resta chargé d'affaires près la Reine de Pologne et le gouvernement Saxon. La triste position dans laquelle se trouvait ce pays, alors envahi par les Prussiens qui occupaient Dresde, rendait cette mission difficile; sa conduite fut approuvée. Enfin, en mars 1757, le roi de Prusse le força d'abandonner Dresde, et le fit partir accompagné d'un officier qui le conduisit jusqu'aux frontières de l'Electorat de Saxe.

De retour à Versailles, il fut décidé qu'il ferait

de nouveaux voyages dans les pays qu'il n'avait pas encore visités. Il partit à la fin de mars 1758, et parcourut d'abord les Pays-Bas. L'abbé de Bernis depuis cardinal, alors ministre des affaires étrangères, lui donna les instructions nécessaires, et qui prouvaient l'estime qu'avait inspirée sa conduite. De Hollande il passa en Suisse. Ce fut à Soleure chez le marquis de Chavigny, ambassadeur de France, qu'il vit pour la première fois Voltaire, avec lequel il forma une liaison qui devint plus tard très-intime, lorsqu'il se trouvèrent réunis. Il visita l'Italie et revint à Paris en avril 1759.

Après avoir été désigné pour diverses missions que sa santé ne lui permit pas de remplir, il retourna de nouveau en Pologne en avril 1760, en qualité de secrétaire d'ambassade du marquis de Paulmy.

Avant son départ pour la Pologne, P. M. Hennin reçut du Roi des ordres relatifs à une affaire secrète qui devait être suivie en Pologne par lui seul, indépendamment de l'ambassadeur et du ministre des affaires étrangères, auxquels il ne devait en rien communiquer. Cette affaire tenait à une suite de négociations que Louis XV faisait diriger par quelques agens particuliers, avec lesquels il correspondait lui même. Les termes dans lesquels

étaient conçus les ordres du Roi, le secret sans nulle exception qu'il y recommandait, les assurances que ces ordres devaient être considérés comme une marque distinguée de sa confiance, prouvent l'importance des affaires dont il était question. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans des détails sur ces correspondances secrètes, qui avaient rapport à la politique de l'Europe et dont le voile a été levé en grande partie dans quelques ouvrages.

Les affaires de Pologne étaient alors un des points les plus importans de la politique. L'ambassade du marquis de Paulmy fut d'un grand intérêt. P. M. Hennin en suivit le travail, fit pour les affaires un voyage à Versailles en 1762, et fut ensuite nommé, en 1763, Résident de France près la république de Pologne, poste qu'il occupa jusqu'à la mort d'Auguste III, pendant l'interrègne, et jusqu'en juillet 1764. Les circonstances politiques rendant alors impossible la continuation du séjour d'un envoyé français à Varsovie, il eut ordre de se rendre à Vienne, et quelques mois après fut rappelé en France.

Ce fut pendant ce séjour de P. M. Hennin à Varsovie, que le comte Stanislas Poniatowski, qui fut ensuite roi de Pologne, conçut pour lui un

attachement dont il lui a depuis donné de fréquentes preuves.

Il fut alors nommé Résident de France près la république de Genève, et se rendit dans cette ville en décembre 1765. La Cour prenait beaucoup d'intérêt aux affaires de cette république, et aux troubles qui l'agitaient. Le désir de voir régner la paix dans un petit état placé sous la protection naturelle de la France, d'être arbitre souverain de ce pays, et d'attirer les familles Genevoises au service de France, telles devaient être et telles étaient sans doute les intentions de la Cour à l'égard de cette République. D'un autre côté, les Genevois étaient attachés à la France par les liens du voisinage, par ceux d'une antique habitude, et surtout par les capitaux qu'ils avaient placés dans les fonds publics français. Le grand nombre de relations que les Genevois entretenaient à Paris, leurs richesses, les diverses circonstances qui rendent leur ville si remarquable sous tant de rapports, contribuaient encore à augmenter l'intérêt que le cabinet de Versailles portait à ce petit état.

Il serait hors de propos d'entrer ici dans le détail des troubles de la république de Genève, pendant le séjour qu'y fit P. M. Hennin. Ce récit

demanderait des développemens qui se trouveraient ici mal placés.

Le gouvernement de cette république était aristocratique, placé dans les mains de quelques familles distinguées par leurs richesses et leur crédit ; les citoyens et bourgeois y avaient part ; les natifs et les habitans en étaient exclus. De là, ces troubles, ces représentations, ces prises d'armes si souvent renouvellées. La petitesse de l'Etat, concentré presque tout entier dans la ville, le genre d'esprit de ses habitans, tout contribuait à donner à Genève des traits de ressemblance avec les républiques anciennes, et cette idée n'était pas de nature à calmer les esprits ardens. Dans ces querelles, de grands talens se firent remarquer. Les factions qui agitaient cet Etat se réduisaient en réalité à deux : ceux qui voulaient introduire des réformes, obtenir des institutions plus démocratiques, et prendre part aux affaires du gouvernement dont ils étaient exclus, et ceux qui voulaient le maintien des lois aristocratiques. Les premiers se nommaient *Représentans*, et les autres *Négatifs*.

La cour de France favorisait constamment ce dernier parti, et l'on en conçoit facilement les motifs. La conduite de ses agens devait donc être dirigée dans ce sens. Celle de P. M. Hennin fut

telle qu'elle devait être ; mais son caractère affable et conciliant lui attira l'estime et l'attachement de tous les partis. Pendant les treize années qu'il fut Résident de France, et depuis encore, il fut regardé comme l'arbitre des affaires de cette république, lorsque le gouvernement français devait y intervenir.

A son arrivée à Genève, P. M. Hennin se trouva réuni à Voltaire ; leur ancienne liaison fut resserrée, et bientôt un véritable attachement, et l'amitié la plus intime, s'établirent entre lui et tous les habitans de Ferney. Le nombre des étrangers, attirés à Genève, par le desir de voir le patriarche de la philosophie et des lettres, la beauté du pays et la bonne société qu'on y trouvait, rendaient agréable le séjour de cette ville, si remarquable sous tant de rapports. P. M. Hennin y renouvella et y forma un grand nombre de liaisons avec des gens marquans de cette époque.

Il épousa, en 1776, Camille-Elisabeth Mallet, fille de Fabrice Mallet, citoyen de Genève.

En 1777, il fut nommé membre de la société des antiquaires de Cassel.

Le comte de Vergennes avait été placé à la tête du ministère des affaires étrangères. Les rapports qu'il avait eus, pendant ses diverses missions,

avec P. M. Hennin, lui avaient inspiré une idée avantageuse de sa capacité. Il ne tarda pas à lui donner une preuve de la bonne opinion qu'il avait conçue de lui, en l'appellant à Versailles, en mars 1778, pour y remplir une des deux places de premier commis du département des affaires étrangères; en 1779, il lui fit accorder le brevet de secrétaire du conseil d'Etat, titre alors affecté à ces fonctions.

Depuis cette époque, P. M. Hennin se trouva chargé de seconder un ministre dont les talens ont beaucoup contribué à augmenter la prépondérance dont jouissait alors la France. Quelques opérations de ce ministre ont pu être blamées, et surtout dans les premiers momens; mais les suites ont fait connaître la sagesse avec laquelle le comte de Vergennes dirigeait la politique du cabinet de Versailles.

P. M. Hennin obtint, en 1785, une des quatre charges de secrétaire de la chambre et du cabinet du Roi, charges qui donnaient le travail direct avec le Roi, pour la signature de divers actes de l'autorité royale*. Quatre ans avant, son père avait reçu des lettres de noblesse.

* Il était loin de penser alors qu'en obtenant cette charge honorable, et en s'obligeant à en payer la finance, il

Malgré le peu d'instans que ses devoirs lui laissaient libres, P. M. Hennin s'occupa constam-

consommait la ruine de sa médiocre fortune. Elle a été employée au remboursement et au rachat des sommes dues à divers particuliers sur cette finance, et dans l'année *mil huit cent vingt-deux*, il a fallu épuiser les restes de cette faible fortune pour racheter les dernières de ces créances.

L'Assemblée Nationale supprima, en 1789, la vénalité des charges en France, et le remboursement des finances fut successivement opéré; mais celui des charges de la maison du Roi se trouva retardé. Un des derniers vœux de l'infortuné roi Louis XVI fut pour les titulaires des charges de sa maison. Voici ce que contient la lettre de ce Prince à la Convention Nationale, remise par lui au ministre de la justice, dans la tour du Temple, le 20 janvier 1793, après avoir entendu la lecture de son jugement: « *Je recommande à la bienfaisance de la nation* » *toutes les personnes qui m'étaient attachées; il y en a* » *beaucoup qui avaient mis toute leur fortune dans leurs* » *charges, et qui, n'ayant plus d'appointemens, doi-* » *vent être dans le besoin, et même de celles qui ne* » *vivaient que de leurs appointemens.* » La Convention Nationale, pour remplir ce vœu de Louis XVI, décréta, en 1794, le remboursement de ces finances, *à la charge de rapporter les quittances des versemens au Trésor public.* C'était une de ces honteuses déceptions dont on n'a vu que trop d'exemples. L'existence des finances des charges de la maison du Roi, remontant à plusieurs

ment des lettres et des beaux-arts; il augmenta ses collections et surtout sa bibliothèque; il entretint des correspondances littéraires avec plusieurs savans, entre autres avec l'abbé Guattani, antiquaire romain; il chargea M. de Soria, jeune artiste de talent, de dessiner en Italie des monumens inédits; il faisait faire des tableaux par ceux des jeunes peintres qui donnaient le plus d'espérances. En 1785, le Roi ayant créé huit associés libres résidens de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, P. M. Hennin fut nommé à une de ces places, et il paya depuis son tribut d'académicien autant que le lui permirent des devoirs plus importans.

Il lut à l'académie, sur les caractères runiques, et sur les voyages de l'empereur Hadrien, diverses dissertations qui ont été imprimées dans les Mémoires de cette société savante.

siècles, aucun des titulaires n'avait les quittances originaires; ils ne furent donc pas remboursés, et ce décret de la Convention Nationale, a toujours été opposé à leurs demandes, jusqu'à ce moment.

Depuis 1814, il n'a été pris à cet égard aucune mesure générale. Presque toutes les familles qui possédaient des charges de la maison du Roi ont été dédommagées par les emplois qui remplacent ces charges, ou autrement. Les familles qui n'ont rien obtenu espèrent encore qu'il leur sera enfin rendu justice.

Il devint, en 1786, membre de l'académie Etrusque.

En 1787, il fut nommé, par le Roi, premier secrétaire-greffier de l'assemblée des Notables. Dupont de Nemours était le second secrétaire. L'année suivante, il fut continué dans les mêmes fonctions pour la seconde assemblée des Notables. Il rédigea tous les procès-verbaux de ces assemblées, ainsi que ceux du premier bureau, qui était présidé par MONSIEUR, frère du Roi, depuis Louis XVIII.

Les deux assemblées des Notables furent le prélude des événemens qui amenèrent la révolution. P. M. Hennin, accoutumé aux tourmentes politiques par de longs séjours en Pologne et à Genève, prévit plutôt que d'autres les résultats des événemens qui se pressaient. Ses correspondances de cette époque sont remplies de prédictions qui ne se sont que trop vérifiées. Son zèle pour le bien public lui faisait desirer les améliorations nécessaires dans le système d'administration de la France; mais, d'un autre côté, l'habitude qu'il avait de la marche des mouvemens populaires lui faisait penser qu'on devait aussi opposer des digues aux troubles qui se multipliaient sur tous les points du royaume; et des mesures à la fois fermes et satisfaisantes pour l'o-

pinion lui paraissaient les seules capables de ramener la tranquillité.

La révolution faisait de rapides progrès. Les relations politiques de la France cessèrent bientôt presque entièrement, et prirent le caractère qu'elles ne pouvaient manquer d'avoir en de semblables circonstances. Les ennemis de la cour conçurent ombrage d'un ministère qui ne marchait qu'avec ces antiques principes, consacrés depuis long-temps par les souverains, pour la conservation de tout ce que l'on renversait en France; d'un ministère surtout qui savait conserver, avec les cours étrangères, des relations dirigées dans le véritable intérêt de la famille royale.

Un des derniers actes de la diplomatie, auquel P. M. Hennin prit part, fut une convention avec la ville de Mulhausen. Ses lettres de créance, pour cet objet, sont en date du 5 juin 1791. C'est probablement le dernier traité que Louis XVI ait ratifié.

Au milieu des vacillations de cette époque, la cour crut devoir prendre le parti d'admettre dans le ministère des hommes nouveaux. Elle espérait par là rallier les esprits, et donner de nouveaux témoignages qui pussent faire croire à une franche et entière adhésion de sa part aux principes sur

lesquels on établissait la régénération de la France. Le général Dumouriez avait été nommé ministre des affaires étrangères. Ce changement devait, pour être complet, s'étendre aux hommes qui, depuis tant d'années, avaient coopéré avec les ministres de ce département, à la direction des relations diplomatiques de la France. En abandonnant la politique ancienne, il fallait aussi éloigner tous ceux qui l'avaient dirigée. P. M. Hennin et son collègue, Gérard de Rayneval, furent donc exclus du ministère, en mars 1792. Ce changement, quoique peu important en lui-même dans l'ensemble des affaires publiques, fit cependant époque; il fallait en effet des circonstances bien impérieuses pour que la cour renonçât à d'anciens et bons serviteurs qu'elle n'avait jamais cessé de combler de marques de satisfaction, qui, depuis tant d'années, tenaient tous les secrets de l'Etat, et dont la conduite dans les troubles s'était fait remarquer par l'attachement et le dévouement les plus étendus à la cause de l'autorité royale. P. M. Hennin, en quittant les affaires étrangères, reçut du Roi les assurances les plus positives de satisfaction pour ses longs services, et des promesses très-honorables pour son sort futur, promesses que les événemens postérieurs rendirent sans effet. Sa médiocre fortune paternelle n'avait

pas été de beaucoup augmentée. Il fut obligé de se priver de la belle bibliothèque qu'il avait formée *, de ses collections de tableaux, estampes et médailles. Les temps désastreux de 1793 rendirent sa position de plus en plus fâcheuse. Il fut exilé de Paris, avec sa famille, par la loi des 26 - 27 germinal an II (15 - 16 avril 1794), et se retira à Passy, où il partagea le sort de plus de deux cents autres exilés, jusqu'à l'époque du 9 thermidor **.

* Vendue en mars et avril 1793. *Voy.* Catalogue d'une Bibliothèque d'environ 16,000 vol. Paris, Ve Tilliard et fils, 1793.

** C'est dans cette année que parurent les *Mémoires du maréchal duc de Richelieu, par l'abbé Soulavie; Paris, Buisson*, 1793, 9 *vol. in*-8°. En nommant, dans le neuvième volume de cet ouvrage, P. M. Hennin comme un de ceux qui avaient été employés dans la correspondance secrète de Louis XV, dont il a été question précédemment, l'auteur se sert d'expressions aussi violentes qu'incompréhensibles (*ce traitre, que la révolution de* 1792 *a épargné*). Il voulait dire par là que P. M. Hennin, resté en place de 1789 à 1792, avait suivi, pendant cette époque, dans la direction des affaires politiques dont il était chargé, les ordres de son ministre et ceux du Roi, conduite aussi régulière que légale. Cette grossière invective n'eut été qu'absurde dans un autre moment; mais en 1793, publier une telle phrase sur un homme, c'était

Rentré dans Paris, après de si grandes tourmentes, et rendu si non à l'aisance, que ses longs services auraient dû lui assurer, au moins à la tranquillité, il se livra aux études qu'il avait toujours cultivées avec l'ardeur dont serait animé un jeune homme avide d'instruction. La facilité de travail qu'il avait acquise lui rendait possibles les recherches les plus longues; il réunit les nombreux recueils de notes, qu'il avait formés, sur diverses branches des sciences. La plus grande partie de ces recherches est relative à la bibliographie, et surtout à la partie de cette science qui concerne les voyages. Ces divers recueils forment plus de cent portefeuilles; il les regardait comme des matériaux devant un jour servir à d'autres qu'à lui. Ce qui peut rendre ces recherches curieuses, c'est qu'elles sont le fruit

appeler sur lui les plus grands dangers. On ne conçoit pas une semblable conduite envers un vieillard éloigné des affaires, de la part de cet écrivain.

Ces injures de l'abbé Soulavie contrastent au reste beaucoup avec les termes de diverses lettres adressées par lui à P. M. Hennin quelques années précédemment, et qui ont été conservées On dit que l'abbé Soulavie regrettait, à la fin de sa vie, la publication de quelques passages de ses ouvrages, et celui-ci devait être très-certainement du nombre.

de lectures dans presque toutes les langues de l'Europe *.

A l'âge de soixante-dix ans, P. M. Hennin donna un exemple bien rare de ce que peuvent produire, dans un homme arrivé à cette époque de la vie, le goût des lettres et l'habitude du travail, joints à une grande fraîcheur d'imagination et à ce calme de l'esprit que les malheurs publics et privés n'altérèrent jamais en lui. Il avait aimé et cultivé la poésie dans sa jeunesse. Il abandonna les lectures sérieuses, pour ne s'occuper que de compositions légères en vers et en prose; travaillant pour son amusement, et non pour faire parler de lui, il mit à ces productions le cachet particulier de sa façon de sentir, sans s'occuper du desir de se faire imprimer.

Plusieurs romans et deux grands poëmes furent les résultats de ses derniers loisirs. Ces poëmes

* Il serait superflu de relever les erreurs qui se trouvent dans diverses biographies, sur P. M. Hennin. Des faits qui lui sont relatifs sont souvent confondus dans ces ouvrages avec des particularités qui se rapportent à d'autres personnes de noms à peu près semblables. La biographie nouvelle des contemporains indique, par exemple, qu'il fit partie, en 1794, de la commission administrative de Paris, tandis qu'il n'a rempli aucune fonction publique, depuis 1792 jusqu'à sa mort.

sont écrits d'un style simple et avec une facilité et une abondance étonnantes. L'un des deux a rapport à plusieurs événemens de la révolution et à l'expédition d'Egypte. Les faits véritables s'y trouvent entre-mêlés d'une foule de traits et d'épisodes romanesques, dans le genre de l'Arioste. L'immense quantité de vers qui composent ces ouvrages les rend plus remarquables encore. Le style de ces écrits est peu châtié, mais on y trouve souvent de la force, et des scènes variées viennent réveiller l'attention du lecteur. En se livrant à ces compositions légères, il tempérait l'amertume des sentimens pénibles que lui causaient l'état de ses affaires privées, et la situation de la France. Entièrement éloigné des affaires publiques, la félicité de son pays fut toujours le plus ardent de ses vœux *.

* Au commencement de l'année 1797, on découvrit des tentatives contre le gouvernement, dirigées par Berthelot de Lavilleurnoy, Brotier, Duverne de Presle dit Dunan, Proly et autres. On trouva dans les papiers du premier une note des personnes à placer aux divers ministères, au moment où le mouvement royaliste éclaterait. P. M. Hennin était en tête de cette liste, comme devant être nommé ministre des affaires étrangères. Berthelot de Lavilleurnoy déclara ne connaître que de réputation les individus qu'il avait indiqués pour être promus aux différentes places. Il ajouta, dans un interrogatoire :

Il fut membre de l'académie Celtique, formée en 1804, et archiviste de cette société savante.

Le peu de fortune que P. M. Hennin avait conservé, après les orages de la révolution, lui avait rendu les années qui suivirent fort pénibles; mais, dans les premiers temps du gouvernement consulaire, on établit, pour le ministère des relations extérieures, un système de retenue sur les appointemens, et des pensions de retraite. Le Premier Consul lui accorda la première et la plus forte des pensions qui furent alors données aux anciens agens diplomatiques, sur la proposition

« Ce qui fait le désespoir de ma position, c'est d'avoir
» compromis des personnes que je n'ai jamais vues, et
» qui ne doivent qu'à leur réputation et à mon estime,
» la mention que j'ai faite d'eux. » P. M. Hennin ne fut pas inquiété à l'occasion de cette liste de ministère projeté, sur laquelle figuraient d'ailleurs avec lui des agens du gouvernement.

Cette affaire fit grand bruit à cause des circonstances qu'elle présentait et des incidens que le procès amena. Les quatre accusés principaux furent condamnés à mort; mais, eu égard à quelques circonstances atténuantes, cette peine fut commuée en celle de la réclusion. Berthelot de Lavilleurnoy et Brotier furent déportés à la Guyane, avec les députés et autres individus condamnés par suite de la révolution du 18 fructidor an V (4 septembre 1797).

du ministre des relations extérieures, M. le prince de Talleyrand.

Au milieu des occupations qui remplissaient sa vie, dans un âge si avancé, il fut atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau. Son tempérament robuste faisait espérer à sa famille et à ses amis de le voir pousser sa carrière plus avant, mais à la fin de juin 1807, l'affaiblissement fit de rapides progrès, et il mourut le 5 juillet suivant.

Ainsi finit un homme de bien, aussi distingué par les qualités de l'esprit que par ses vertus privées, dont la carrière a été remplie par des services rendus à son pays, et qui avait su embellir sa vie par ce qui charme l'imagination et console des adversités, l'étude, les lettres et les beaux arts.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

(....... septembre 1758.)

Je supplie instament Monsieur Hennin de vouloir bien excuser un malade s'il n'a pas l'honneur d'aller le voir et je le supplie de ne pas oublier l'homme du monde qui a été le plustot et le plus sensible à son mérite; je me flatte qu'avant d'aller sur la tombe du pauvre Patu *, il n'oubliera pas le squelette des Délices.

V.

* Claude-Pierre Patu, auteur de diverses poésies, de la comédie des *Adieux du Goût,* faite en société avec Portelance, et d'une traduction de comédies anglaises, avait été voir Voltaire, à la fin de 1755, en passant à Genève pour se rendre en Italie. Il avait plu à Voltaire. (Voyez ses lettres à Thiriot, des 8 novembre 1755 et 29 février 1756). Patu, en revenant d'Italie, mourut à Saint-Jean-de-Maurienne, le 20 août 1757, à l'âge de vingt-huit ans. (Voyez sur cet événement la lettre de Voltaire à Palissot, du 27 octobre 1757).

P. M. Hennin était fort lié avec Patu. Lorsqu'il se

1

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Turin, 17 septembre 1758.

MONSIEUR,

QUITTER les Délices pour traverser les montagnes de Savoie, c'est passer des riches campagnes de l'Égypte dans les déserts de Chanaan; aussi ai-je souvent tourné la tête vers cette heureuse colline où vous avez dressé votre tente. J'ai comparé la liberté dont vous y jouissez à l'esclavage volontaire que je me suis imposé, et je me suis trouvé aussi enfant que les autres hommes. Cette idée m'allait affliger; j'ai repris mes joujoux

rendit lui-même en Italie en 1758, il voulut faire placer une inscription sur la tombe de son ami, et il parla de ce projet à Voltaire, qui lui donna les vers suivans écrits sur une carte :

Tendre et pure amitié dont j'ay senti les charmes,
Tu conduisis mes pas dans ces tristes déserts,
Tu posas cette tombe, et tu gravas ces vers
Que mes yeux arrosaient de larmes.

H.

pour m'en distraire. J'ai examiné avec attention tous les objets qui se sont offerts successivement à mes yeux, rochers, torrens, animaux, plantes, minéraux. J'ai suivi les diverses nuances qui joignent l'espèce humaine à celle des brutes, à mesure qu'on s'enfonce dans les contrées les moins fréquentées; et malgré la lenteur de ma marche, l'ennui ne m'a point approché.

Arrivé à Saint-Jean-de-Maurienne, je me suis informé de la fin de mon pauvre ami Patu. Ses hôtes m'ont dit qu'un instant après être descendu de sa voiture, il était tombé en faiblesse, et s'était endormi insensiblement du sommeil éternel.....

A l'ouverture de son coffre, ces bonnes gens jugèrent que le mort avait été un homme d'esprit, et ils l'enterrèrent parmi les nobles à la cathédrale. Pour des montagnards, ce trait est louable.

J'ai réfléchi, Monsieur, sur l'inscription que vous avez eu la bonté de faire pour orner la tombe de mon ami. Outre qu'elle ne parle pas de lui, il me semble qu'on ne peut guères traiter un pays de *tristes déserts*, à la barbe de ses habitans. Je joins ici celle que je me propose d'y faire graver, si vous l'approuvez. Mon but est qu'on sache en Savoie quel était celui dont j'ai pleuré la perte.

Vous voyez tous les jours des gens qui vous parlent du Mont-Cenis comme d'un passage affreux.

Je ne l'ai pas trouvé tel. Il n'est pas vrai que du sommet on découvre la France et l'Italie. Ce prétendu sommet est une vallée assez étendue, enfermée de toutes parts par des montagnes fort hautes. Voilà comme les fausses relations se perpétuent.

Je me suis acquitté, Monsieur, de ce dont vous m'aviez chargé pour M. le marquis de Chauvelin *, et je puis vous assurer qu'il y a été sensible. Il se propose de passer par Genève à son premier voyage de Paris.

Vous ne vous attendez pas sans doute que je vous parle de Turin. Je n'y ai encore vu que l'Opéra bouffon; les paroles sont de Goldoni, et la musique de Scarlati. Il y a deux acteurs très-bons et une jolie chanteuse. C'est, je vous assure, une agréable ressource pour un arrivant.

J'ose vous prier de présenter mes respects à vos dames. Je suis très-fâché que la nécessité m'ait rangé au nombre des êtres éphémères qui les importunent continuellement, et je me ferai un devoir de réparer ce tort, s'il m'est possible, à mon retour.

Je vous supplie d'être persuadé de la sincérité des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

* Ambassadeur de France à Turin.

A LA MÉMOIRE DE CLAUDE-PIERRE PATU,

ÉCUYER, AVOCAT AU PARLEMENT DE PARIS,

Né à Paris, le . . . . octobre 1729.

Il eut, dans un corps faible,
Un cœur sensible et généreux,
Un esprit vif et pénétrant.
Il cultiva la littérature et la poésie,
Et ses premiers succès
Lui présageaient une grande réputation.
Estimé en Angleterre,
Applaudi à Rome,
Chéri dans sa patrie,
Il mourut à Saint-Jean-de-Maurienne,
Dans le cours de ses voyages,
Le 20 août 1757.
P. M. H., son compatriote et son ami,
Après avoir versé des pleurs sur sa tombe,
Y a fait graver cette épitaphe,
Le 9 septembre 1758.

Je souhaite, Monsieur, que ce bavardage vous déplaise; la mémoire de mon ancien ami ne pourra qu'y gagner.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M HENNIN.

Aux Délices, 25 septembre (1758.)
Partira quand poura.

La lettre dont vous m'honorez, Monsieur, marque bien la bonté de votre cœur; vous voulez bien vous souvenir d'un homme qui n'a d'autre mérite que d'avoir été infiniment sensible au vôtre, et vous avez rempli pour feu notre pauvre Patu des devoirs dont les amitiez ordinaires se dispensent. J'ignore si mes remercîments vous trouveront encor à Turin. Je présume que vous laissez partout votre adresse, et qu'on peut vous écrire en toutte sûreté, je vous demanderai en grâce de revoir mon hermitage au retour de vos voiages; mais c'est une chose que je desire plus que je ne l'espère. Vous me retrouverez aussi tranquile que vous m'avez láissé, et probablement je ne sortirai pas de chez moi pendant que vous courerez le monde. Vous reviendrez *spoliis Orientis onustus;* personne n'a jamais mis plus à profit ses voiages. Vous vous instruisez de tout en attendant que vous soyez fixé par quelque poste

agréable. Il n'en est point dont vous ne soyez digne, vous avez devant vous l'avenir le plus flatteur, vous joindrez toujours l'étude aux affaires, et par-là votre vie sera continuellement et solidement occupée. Je ne connais point d'état préférable au vôtre; il est d'autant plus agréable qu'il est de votre choix, et que le Roy vous paye pour satisfaire votre goust.

Quid voveat dulci nutricula majus alumno? *

Vous aurez sans doute entendu dire, comme nous, de bien fausses nouvelles; que les Russes ont battu le R. de Prusse dans un second combat qui ne s'est point donné, et que les Anglais ont levé le siége de Louisbourg dont ils sont en pleine possession. Le monde est composé de mensonges, ou proférés, ou manuscrits, ou imprimez. Mais une vérité sur laquelle vous pouvez compter, Monsieur, c'est que vous êtes regretté partout où vous avez paru, et particulièrement dans l'hermitage de v. t. h. et ob. s^r^.

Le vieux suisse V.

* Horace. *Épitres.* Livre I, Épit. IV, vers 8.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Versailles, le..... février 1760.

Monsieur,

Trop de gens se donnent les airs de vous écrire, et malheureusement il n'y a pas moyen de consigner cette sorte d'importuns. Je me suis fait un devoir de n'en pas grossir le nombre, depuis que j'ai l'avantage de vous connaître, et quelque flatteur qu'ait été l'accueil que j'ai reçu de vous, je n'ai pas cru qu'il m'y autorisât.

J'ai parcouru l'Italie avec cette avide curiosité qu'il est si naturel d'avoir à mon âge, quand on aime les belles choses en tout genre. Combien de fois n'ai-je pas desiré de vous rencontrer sur les bords du Tibre, ou bien au rivage de Pausilippe, d'être témoin de l'impression que produirait sur une âme telle que la vôtre l'aspect de ces lieux respectables, dont le plus grand des peuples a marqué pour ainsi dire chaque point par un prodige. J'ai frémi de respect et de plaisir lorsque,

du haut des jardins de Pincius, j'ai contemplé cette ville des villes, mélange étonnant de temples, de palais, de ruines, où l'on ne sait qui l'emporte, de la majesté antique ou de l'élégance moderne.

J'espérais, Monsieur, pouvoir, à mon retour, vous entretenir des merveilles qui se sont offertes à mes yeux pendant le peu de mois que j'ai passé dans ce beau pays. J'avais même à vous faire part de quelques anecdotes particulières qui vous intéressent et dont je comptais rire avec vous; mais on s'est souvenu de moi dans le temps où je desirais le plus d'être oublié. Il m'a fallu revenir à tire d'aîle partager les malheurs et les inquiétudes de mes concitoyens *. A ce désagrément s'est jointe une maladie très-longue et très-douloureuse qui m'a empêché d'accepter une commission flatteuse que le Roi avait daigné me confier. Je me suis trouvé plus de philosophie, ou moins de sensibilité que je ne l'aurais espéré dans cette occasion, et sans que je m'en sois beaucoup occupé, tout est réparé; ma santé est entièrement rétablie, et on m'envoye en Pologne avec un traitement honnête et beaucoup de promesses.

La fortune, qui jusqu'ici ne m'a guère contrarié, semble vouloir me dédommager des désa-

* A cause de la guerre.

grémens de la subordination en m'attachant à l'homme de France auquel il me sera le plus doux d'obéir. Vous connaissez, Monsieur, le nouvel ambassadeur *, et je suis persuadé que vous pensez comme moi qu'on ne peut pas être exilé en meilleure compagnie. Je dis exilé, pour me conformer aux idées de ce pays-ci, car je serais plus injuste qu'un autre, si j'essayais d'accréditer le préjugé badaud qu'on ne vit qu'à Paris. Les bords de la Vistule ont aussi leurs charmes. J'y ai passé des jours dont le souvenir me sera toujours précieux, j'y retrouverai des gens que j'aime. Une expérience de huit années m'a accoutumé à la privation de tout ce dont on s'enivre ici, et je n'ai heureusement pas eu le temps depuis mon retour de reprendre les goûts exclusifs qui m'y auraient attaché.

Que je serais ravi, Monsieur, si ce nouveau voyage me fournissait l'occasion de vous être de quelque utilité, et de vous donner des preuves des sentimens que vous m'avez inspirés.

Je compte ne pas rentrer en France sans avoir revu Berlin. Qui se plaît au théâtre, doit aimer jusqu'aux foyers; c'est du moins mon sentiment. Le hasard m'a rendu spectateur de très-grandes scènes, je passe ma vie à réfléchir sur celles qui

* Le marquis de Paulmy.

ont étonné le monde et à prévoir celles dont naturellement je vais être le témoin, et il me sera doux d'entendre votre bruyant disciple dire : *Quand j'étais un héros*, du même ton dont l'abbé de... disait : *Quand j'étais un fat*.

J'apprends, Monsieur, par un de vos amis que je vois souvent, que vous êtes satisfait de votre nouveau domaine, que tout ce qui vous entoure se ressent de votre bonheur. Je vous en félicite, ou pour mieux dire, j'en félicite l'humanité. La douceur et la tranquillité de votre sort enhardira peut-être ceux que nous avons intérêt de voir suivre vos traces. Vivez, Monsieur, donnez-nous des leçons, créez-nous des plaisirs, et croyez que, pour un ingrat, vous ferez toujours mille admirateurs.

Je vous plaindrais pourtant si chacun de ceux qui vous rendent ce qui vous est dû était aussi verbeux que moi; mais je vous ai vu promener patiemment dans votre jardin une foule de gens que vous ne connaissiez pas, et j'ai dit : J'aurai aussi mon quart-d'heure.

J'ai l'honneur, etc.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Par Genève, aux Délices, 27 février 1760.

MONSIEUR,

Vous êtes bien bon de vous ressouvenir de moi, lorsqu'après avoir vu le Pausilippe, vous allez revoir les Salines de Pologne. J'aimerais comme vous l'Italie, s'il n'y fallait pas demander permission de penser à un Jacobin; mais je n'aimerais pas la Pologne, quand même on y penserait sans demander permission à personne. Je vous souhaite beaucoup de plaisir, et à M. le marquis de Paulmy, avec les Palatins et Palatines. Tâchez sur-tout de conserver votre santé dans vos voyages. Autrefois, on envoyait chez les Suisses et chez les Polonais des hommes vigoureux qui tenaient tête à table aux deux républiques. Aujourd'hui, on n'y envoye que des gens d'esprit; leur seule instruction était *bibat aut moriatur;* mais il paraît qu'aujourd'hui leur instruction est de plaire.

Vous avez, Monsieur, à la tête des affaires

étrangères, un homme d'un rare mérite,* bien fait pour connaître le vôtre. Je lui suis passionnément attaché par inclination, et par reconnaissance; il donnera sûrement à son ministère plus de force et de noblesse qu'il n'en a eu jusqu'ici. Je souhaite qu'il soit aussi aisé d'avoir de l'argent qu'il lui est naturel d'avoir de grands sentimens.

Vous m'étonnez beaucoup, Monsieur, de dire que vous repasserez par Berlin. Je me flatte au moins que vous ne verrez pas le Roi de Prusse à Dresde. Jamais prince n'a donné plus de batailles et fait plus de vers. Plût à Dieu que, pour le bien de l'Europe, vous le trouvassiez à Sans-Souci, faisant un opéra. Vous trouverez le Roi de Pologne ** moins poëte et moins guerrier; mais vous ferez la Saint-Hubert avec lui, et c'est une grande consolation. Vous aurez le plaisir de voir en passant l'armée Russe couchée sur la neige, et vous l'exhorterez à aller coucher à Leipsick.

Au reste, Monsieur, je conçois que cette sorte de vie doit vous être très-agréable, ce sont toujours des objets nouveaux, vous avez le plaisir de vous instruire continuellement, et de servir

* Le duc de Choiseul.

** Frédéric Auguste II.

le Roi. Cela vaut bien les soupers de Paris, où de mon temps tout le monde parlait à-la-fois sans s'entendre. Je ne crois pas qu'aujourd'hui notre capitale ait lieu de penser qu'on n'est bien que chez elle. Je suis bien sûr que vous ne la regretterez pas plus dans vos voyages que moi dans ma retraite. Il faudrait être bien bon pour croire qu'on ne peut être heureux que dans la paroisse de Saint-Sulpice ou de Saint-Eustache. Vous verrez probablement de grands événements; c'est le Nord qui est le grand théâtre; mais c'est l'Angleterre qui joue le plus beau rôle : le nôtre n'est pas aujourd'hui bien brillant; mais M. de Paulmy et vous, vous serez comme Baron et la Champmelé, qui faisaient valoir les pièces de Pradon.

Je vous demande pardon de ne vous pas écrire de ma main, étant un peu malingre. Les sentimens de mon cœur pour vous n'en sont pas moins vifs; je me vante d'avoir senti tout d'un coup tout ce que vous valez; je vous prie de me conserver un peu d'amitié; je suis entièrement a vos ordres, et c'est avec tous les sentimens que vous méritez, que j'ai l'honneur d'être passionnément,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, VOLTAIRE.

Si vous et M. de Paulmy vous étiez d'honnêtes gens, vous passeriez par chez nous.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Varsovie, 10 septembre 1761.

Monsieur,

On me dit que vous ne recevez plus de lettres sans savoir de qui elles sont; c'est vous épargner bien de l'ennui; mais aussi tous les honnêtes gens qui vous sont attachés ne peuvent pas se donner les airs de contresigner. Il peut même s'en trouver qui achètent leurs cachets tout faits sur les quais. Quoi qu'il en soit, vous permettez sans doute à ceux que vous avez eu la bonté de recevoir et d'inviter chez vous de se faire écrire quelquefois à votre porte; je suis donc rassuré sur le sort de ma lettre.

Je ne sais, Monsieur, comment j'ai laissé passer un an sans avoir l'honneur de vous écrire, tout contribuant à me rappeler le peu de jours que j'ai eu l'avantage de passer avec vous, et les marques d'amitié dont vous m'aviez comblé. Je vis ici avec des personnes qui s'occupent beaucoup de vos ouvrages et de vos

délassemens, et nous vous devons le rire le plus vrai qui nous échappe depuis quelque temps.

Quelqu'idée que les Allemands ayent tâché de vous donner des Polonais, je puis vous assurer que cette nation est beaucoup plus susceptible de sentimens agréables que la tudesque. Il ne manque ici que des encouragemens. Varsovie est déjà une grande ville; elle augmente tous les jours, et se rapproche à beaucoup d'égards des autres capitales. Dans le reste du pays, les mœurs et les usages tiennent encore beaucoup du Sarmate, et si le gouvernement ne change, tout doit y rester long-temps dans le même état. Les grands seigneurs sont forcés d'errer à la manière des princes arabes pour aller manger les denrées de leurs terres, qui, sans cela, ne seraient d'aucun produit. L'expérience leur a appris à suppléer, dans ces voyages, à toutes les commodités sédentaires. Aussi font-ils souvent vingt ou trente lieues pour aller rendre une visite et dîner avec un ami.

Je suis fâché, Monsieur, que les circonstances ne vous ayent pas porté du côté de la Pologne. Il me semble que rien n'aurait été plus intéressant pour un historien philosophe, que d'approfondir les causes de l'affaiblissement extrême de cette nation, d'examiner comment une anarchie peut subsister sans des malheurs éclatans, et de

prévoir comment, quand, et par qui, un peuple qui n'a plus ni lois stables, ni puissance, sera anéanti ou rétabli dans son ancien lustre.

Vous seul, Monsieur, auriez pu trouver la solution de ces problèmes dans les annales du monde qui vous sont si familières, et dans la connaissance parfaite du cœur humain. Vous eussiez porté la certitude de l'évidence où j'ose à peine hasarder des conjectures probables; mais vous faites mieux, vous jouissez paisiblement de vos travaux et de votre gloire, vous laissez les politiques se tourmenter de l'avenir, et ne songez qu'à rire du présent. Grâce à nos chers compatriotes, dussiez-vous égaler l'âge des patriarches, vous ne manquerez jamais de fonds pour une aussi douce occupation.

Que de plaisir n'aurais-je pas, Monsieur, si le sort, qui me ballotte d'un bout de l'Europe à l'autre, me conduisait encore dans vos belles contrées. Durfé *, les avait rendues célèbres; mais il n'a peint que l'amour, j'y reverrais le peintre de toute la nature. Je lui dirais de bon cœur: *Or, baille-moi ta joyeuse recette*, et après l'avoir écouté quelque temps, j'irais prendre la bêche de *Candide*, car il eut raison.

J'ai l'honneur, etc.

* Auteur de l'*Astrée*.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Au Château de Ferney, en Bourgogne, par Genève, 26 octobre 1761.

Pardon, Monsieur, de vous remercier si tard du souvenir dont vous m'honorez, et de ne vous pas répondre de ma main. Mes yeux souffrent beaucoup, et mon corps bien davantage. Je ne ressemble point du tout à vos seigneurs polonais qui vont dîner à trente lieues de chez eux. Il y a bien long-temps que je ne suis sorti d'un petit château que j'ai fait bâtir à une lieue des Délices. J'y achève tout doucement ma carrière; et parmi les espérances qui nous bercent toujours, je me flatte de celle de vous revoir à votre retour de Pologne, car j'imagine que vous ne resterez pas là toujours. Ni M. le marquis de Paulmy, ni vous, n'avez l'air d'un sarmate. L'abbé de Châteauneuf qui était trois fois gros comme vous deux ensemble, disait qu'il avait été envoyé en Pologne pour boire. Je ne pense pas que vous soyez des négociateurs de ce genre là.

Quand M. de Paulmy voudra tourner ses pas vers le Midi, je lui conseillerai de faire comme Monsieur son beau-père, qui a eu la bonté de venir passer quelques jours dans mon hermitage. Je présenterai requête à son gendre pour obtenir la même faveur. Nous lui donnerons la comédie sur un théâtre que j'ai fait bâtir, et nous lui ferons entendre la messe dans une église que j'achève, et pour laquelle le Saint-Père m'a envoyé des reliques. Vous voyez que rien ne vous manquera ni pour le sacré, ni pour le profane.

Je vous avoue que j'aimerais mieux que vous fussiez à Berne qu'à Varsovie ; mais M. le marquis de Paulmy a eu la rage de se faire sclavon; il faut lui pardonner cette petite mièvreté.

Vous avez sans doute lu, Monsieur, le Mémoire historique de la négociation avec l'Angleterre, imprimé au Louvre. Quelque honorable que soit cette négociation pour notre cour, j'aimerais mieux un mémoire imprimé de cent vaisseaux de ligne, garnis de canons, et arrivés à Boston ou à Madras. Vos Polonais ne sont pas du moins dans le cas d'avoir perdu leur marine; il est vrai qu'ils sont un peu les très-humbles et très-obéissans serviteurs des Russes; mais aussi ils ont leur *liberum veto* et du vin de Tockai. Je suis fâché pour la liberté que j'aime de tout mon cœur, que cette liberté même

empêche la Pologne d'être puissante. Toutes les nations se forment tard; je donne encore cinq cents ans aux Polonais pour faire des étoffes de Lyon, et de la porcelaine de Sèvres. Adieu, Monsieur, conservez-moi vos bontés; faites souvenir de moi votre gros ambassadeur, et soyez persuadé du tendre et respectueux attachement avec lequel je serai toute ma vie,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obeissant serviteur,

VOLTAIRE.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

A Ferney, 29 septembre 1765.

Je suis outré, Monsieur, de m'être défait des Délices où j'ay eu le bonheur de vous voir; mais heureusement je suis encor votre voisin. Jugez avec quelle joye j'ay appris que vous allez résider à Genève *; c'est un bénéfice simple tout fait pour un prêtre de la philosophie tel que vous êtes. Je suis devenu bien vieux et bien faible depuis votre voiage en ce pays-là. Mais mon cœur n'a point vieilli; il est pénétré pour vous de la même estime et de la même amitié. Je suis condanné à rester chez moy; mais j'espère être consolé quand je pourai vous y assurer des tendres et respectueux sentiments avec lesquels je serai toutte ma vie, Monsieur, Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Voltaire.

* P. M. Hennin venait d'être nommé Résident de France, près la république de Genève. C'était le nom que portait l'agent diplomatique qui représentait le Roi près de cet Etat.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Paris, le 9 octobre 1765.

Il faut, Monsieur, que la renommée soit bien oisive pour m'avoir prévenu en vous annonçant ma nomination à la place de Genève. Au moment où j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, je tenais la plume pour vous dire que quand le ministre m'a offert cette place, j'ai pensé que j'allais vivre avec vous, et me suis cru ambassadeur.

Je voulais, Monsieur, me remettre auprès de vous au point d'où les circonstances m'ont éloigné, vous redemander une amitié que j'ai trop peu cultivée, vous confesser de bonne foi que je me suis cru du nombre de ceux qui ne devraient jamais vous écrire. Vous voulez bien m'assurer que le temps ni ma négligence n'ont rien changé aux sentimens que j'ai toujours desiré mériter de votre part. C'est me soulager, mais je ne serai totalement tranquille sur ce point

que quand je vous aurai convaincu que mon cœur était fait pour rencontrer le vôtre.

Il est vrai, Monsieur, qu'après le tourbillon dans lequel j'ai vécu, Genève doit m'offrir une retraite plus philosophique que politique; j'ai bien assez vu d'hommes et de choses pour avoir de quoi ruminer; mais mon premier soin sera de vous écouter, et je croirai mon noviciat fini quand j'aurai enté vos réflexions sur le grand nombre de faits dont j'ai surchargé ma mémoire.

Vous êtes donc bien vieux. Nous n'en croyons rien ici et pour cause. Vous restez chez vous; mais l'Europe va vous y chercher. Je grossirai souvent le nombre de ceux que l'admiration rassemble à Ferney, et j'espère m'y distinguer par mon attachement pour le seigneur châtelain. Oui, Monsieur, c'est bien plus encore comme homme sensible que comme amateur des belles choses, que je me félicite de devenir votre voisin. J'oublie presque que vous avez peint l'amitié, pour ne penser qu'au bonheur de ceux qui jouissent chaque jour de la vôtre.

J'ai l'honneur, etc.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

17 décembre 1765, au château de Ferney.

Si je pouvais sortir, Monsieur, je serais venu me mêler dans la foule de ceux qui vous ont vu arriver avec le rameau d'olivier à la main *. Mon

* La republique de Genève avait joui du repos, depuis l'acte de médiation de 1738, fait par la France et les cantons de Zurich et de Berne. Mais, à cette époque, les dissensions s'étaient renouvelées avec tant d'aigreur et de violence, que le Gouvernement français avait pris le parti d'y intervenir. On employa d'abord les voies de conciliation, et ensuite celles de la force.

La population de Genève était composée des citoyens, bourgeois, natifs, habitans et étrangers; la souveraineté résidait dans le conseil général, composé d'environ seize cents citoyens ou bourgeois; mais rien ne pouvait y être traité sans l'approbation du conseil des Deux-Cents; le conseil général ne délibérait point, il avait seulement le droit d'approuver ou de rejeter les avis et lois qui lui étaient proposés.

Le conseil des Deux-Cents, qui était composé de deux cent cinquante membres, était nommé par le petit conseil, et ne pouvait délibérer que sur les questions

âge et mes maladies me retiennent chez moi en prison. J'ai bu aujourd'hui à votre santé dans ma mazure de Ferney, avec M. Roger. Quand vous serez las des cérémonies et des indigestions de Genève, vous serez bien aimable de venir chercher la sobriété et la tranquillité à Ferney. Je vous remettrai un mémoire de deux avocats de Paris sur les tracasseries de Genève, et vous ver-

que celui-ci lui soumettait; il pouvait aussi faire des propositions sur lesquelles le petit conseil était tenu de répondre. Le conseil des Deux-Cents avait le droit de faire grâce, de légitimer les enfans naturels, de battre monnaie; il avait d'autres droits régaliens : il était juge souverain dans les matières civiles importantes; il présentait au conseil général les candidats pour les premières charges de la république.

Le petit conseil ou conseil des vingt-cinq présidait tous les autres conseils dont il faisait partie ; il avait l'administration des affaires publiques, la haute police; il était juge en troisième ressort pour le civil et juge souverain des causes criminelles, sauf le recours en grâce dans les cas graves; il avait le droit de recevoir les bourgeois, etc. Il était dirigé par quatre syndics élus annuellement dans son sein par le conseil souverain. Le premier syndic présidait tous les conseils.

Un conseil des Soixante s'assemblait seulement pour délibérer sur les affaires secrètes et politiques.

Telles étaient alors les bases du Gouvernement de ce petit Etat.

rez que l'ordre des avocats en sait moins que vous. M. D'Argental devait le remettre à M. de Sainte-Foi pour vous le donner, mais vous êtes parti précipitamment. Je vais le faire copier, et je serais très-flatté d'avoir l'honneur de vous entretenir en vous remettant l'original.

Quand vous aurez quelques ordres à me donner, vous pouvez les envoyer aux Rues Basses, chez M. Souchay, marchand drapier, près du Lion d'Or.

Madame Denis vous fait mille complimens. Nous ne pouvons vous exprimer à quel point nous sommes enchantés de nous trouver dans votre voisinage.

J'ai l'honneur d'être avec le plus tendre et le plus respectueux attachement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Genève, 18 décembre 1765.

Je crois, Monsieur, que la colombe sera obligée de planer encore quelque temps sur cette montagne, parce que les eaux du déluge ne sont pas encore écoulées. Vous avez fait une chose digne de vous en buvant à la santé d'un homme menacé de toutes les indigestions possibles. Nous nous préparons, M. Fabry * et moi, à aller vous surprendre demain, et je n'avais pas besoin des motifs que vous me présentez pour regarder le moment où j'aurai l'honneur de vous revoir comme un des plus agréables de ma vie.

Messieurs de Genève m'accablent de prévenances. J'espère qu'ils ne tarderont pas à s'apercevoir que le ton simple et amical est celui qui me touche le plus.

Je vous prie, Monsieur, de présenter mes respects à madame Denis. J'ai beaucoup de choses à lui dire, ainsi qu'à vous, de la part de nos amis

* M. Fabry était Subdélégué à Gex.

de la grande Babylone; mais vous me permettrez pour la première fois de ne m'occuper que de vous faire connaître le dévouement sincère et respectueux, etc.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

à Ferney, 21 décembre 1765.

J'Écris à M. Dargental, Monsieur. Je luy dis que je vous ay remis le mémoire de ses avocats *. Ils n'ont consulté que l'équité. Ils se trompent sur quelques usages de Genève. Vous accorderez la justice avec les convenances.

Comme je dis à M. Dargental tout ce qui me passe par la tête, je propose que vous soyez nommé médiateur. Je ne trouve rien de plus à sa place. Vous êtes sur les lieux; vous êtes au fait : on a confiance en vous. Vous monterez la machine comme médiateur, vous la ferez aller ensuite comme résident. Vous serez l'ar-

* Voy. la lettre de Voltaire au comte D'Argental, de la même date.

bitre du petit état où vous êtes ministre, jusqu'à ce qu'on vous donne des emplois plus importants. Je ne vois nulle difficulté à cette nomination. Un Résident de France vaut bien un ministre de Berne. Vous croyez bien qu'en écrivant dans cette vue à M. Dargental, je suis loin de vous compromettre; que je donne cette idée comme une de mes imaginations que notre ancienne amitié me met en droit de luy confier. Enfin, c'est une niche que je vous ay faitte, et dont je dois vous avertir, afin que vous puissiez parer les coups que je vous porte, s'il vous en prend envie.

Si quelque jour vous faites l'honneur au vieux solitaire de venir dîner dans sa retraitte, je vous promets moins de monde. Vous verrez des cœurs français aussi enchantez de vous pour le moins que les cœurs genevois, et beaucoup plus sensibles.

Mille respects.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Genève, le 22 décembre 1765.

J'AI fait usage, Monsieur, du mémoire que vous avez eu la bonté de me remettre. Il entrera dans le nombre des pièces de ce malheureux procès.

Votre amitié et le desir de voir finir promptement les troubles de Genève vous ont persuadé, Monsieur, que je serais propre à jouer ici le rôle de médiateur. Bien des motifs m'ont fait craindre qu'on ne jettât les yeux sur moi pour cette fonction. D'abord la première médiation fut confiée à un homme de qualité, et les républicains ne tiennent pas moins que les autres aux distinctions. En second lieu, destiné à vivre dans cette ville au-delà du terme de la médiation, pourquoi voulez-vous que je reste chargé du mécontentement d'un parti, et peut-être de tous les deux. Le service du roi en pourrait souffrir, et ma position en deviendrait certainement moins douce. J'avais prévenu M. le duc de Praslin * à

* Ministre des affaires étrangères.

ce sujet; je lui ai depuis renouvelé par écrit mon éloignement pour cette dignité dont je me croirais d'ailleurs très-honoré. Qu'il vienne au plutôt ici un homme de considération de la part du Roi; je m'estimerai heureux de le seconder, et quelque soit l'événement, je n'aurai plus à penser qu'à vivre agréablement dans cette retraite politique.

Dès que la nécessité de veiller à ce qui peut me convenir des effets de M. de Montperoux * ne

* Montperoux avait été Résident de France à Genève avant P. M. Hennin. On lira, je pense, avec plaisir, la lettre suivante, qui n'a pas été publiée jusqu'ici, et dont je possède l'original.

LETTRE DE VOLTAIRE

À MONTPEROUX. Résident de France à Genève,

Lausanne, 7 mars (1758.)

Puisque vous ne pouvez point, Monsieur, venir voir représenter Fanime *, et que vous vous en tenez à Patipaille avec la vénérable compagnie, avouez du moins que je jouis de la vie à Lausanne; daignez le certifier à qui

* Fanime ou Médine, titre d'une tragédie que Voltaire fit jouer en société, qui n'a pas été imprimée, et qui est vraisemblablement perdue.

me retiendra plus ici, j'espère, Monsieur, que vous ne vous plaindrez pas de ma négligence à cultiver un voisin tel que vous. Je ne suis pas homme à laisser échapper un des plus grands avantages de ma résidence, celui de pouvoir quelquefois profiter de votre loisir, et vivre en toute bon-

il appartiendra. Ajoutez à vos bontés, que je fais ma demeure ordinaire tout près de vous aux Délices, route de Lyon à Genève. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien avoir la bonté de donner ce certificat à M. Cathala, qui l'enverra sur-le-champ à mon notaire. Car *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.* En vérité, vous auriez *omne punctum* si vous étiez témoin de la manière dont nous jouons Fanime.

Je perds dans le cardinal de Tencin un très-bon ami que je m'étais fait depuis quelques mois. Les choses n'avaient pas été toujours ainsi. On dit que c'est un signe mortel quand les vieillards changent de caractère. S. E. ne l'a pas porté plus loin. Dieu veuille avoir son ame. C'était un terrible mécréant, *sicut sunt omnes hujus farinæ homines.* Je vous montrerai choses singulières quand je pourrai avoir l'honneur de dîner avec vous à mes petites Délices.

On va donc s'égorger plus que jamais en Germanie! Pendant ce temps-là, nous jouons la comédie, on la joue à Neufchâtel, et on m'attendait à Nyon pour me donner Mérope. Il n'y a plus de plaisir qu'en Suisse. Mais le plaisir le plus flatteur est de vivre avec vous, Monsieur, et c'est ainsi que pensent vos deux attachés

VOLTAIRE ET DENIS.

homie avec un des bienfaiteurs de l'humanité.

C'est pour la dernière fois, Monsieur, que je finirai mes billets comme une lettre, et je vous serai très-obligé d'en agir de même avec moi. Désormais, je commencerai par : *Je vous disais donc*, et vous laisserai suppléer à la fin les expressions de respect et de dévouement avec lesquels, etc.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Ferney, 22 décembre 1765.

Eh bien ! je vous disais donc, Monsieur, que je suis dans mon lit, environné de neiges; que je voudrais de tout mon cœur pouvoir venir vous demander à dîner, et que madame Denis voudrait pouvoir venir arranger vos meubles; que je vous crois cent fois plus propre à concilier tout qu'aucun lieutenant-général des armées du Roi, que vous êtes très-aimable; que je persiste dans mes souhaits plutôt que dans mon avis; que Jean-Jacques Rousseau n'est ni le plus habile ni

le plus heureux des hommes; que les deux partis pourraient bien avoir un peu tort; que la meilleure médiation est de les faire boire ensemble; que la paix est rare chez les hommes; qu'après avoir essayé bien des choses on trouve que la retraite est ce qu'il y a de mieux; et que dans ma retraite ce qu'il y aura de mieux pour moi, ce sera que vous vouliez bien l'honorer quelquefois de votre présence, quand vos affaires ou plutôt les affaires d'autrui vous le permettront; qu'enfin je suis entièrement à vos ordres tant que je végéterai aux pieds du Mont-Jura.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Genève; 25 décembre 1765.

Je vous avais promis, Monsieur, ou je m'étais promis à moi même d'aller finir avec vous cette journée où celle de demain, si demain y a quand minuit sonne. Au lieu de cela, je suis obligé d'habiter encore l'alcove jonquille de madame de Montperoux. Son aspect ne donne

pas de mauvaises pensées, puisqu'il me rappelle Ferney et ses aimables habitans. Je suis bien fâché d'être dans l'impossibilité de les joindre de quelques jours. On me démeuble; on vendit hier la marmite dans laquelle bouillait ma soupe, demain le lit que j'occupe sera mis à l'enchère, et il faudra le disputer à quelque belle dame qui n'aurait pas la charité de m'en offrir la moitié. Puis viendront les fauteuils qu'on ne me cédera pas volontiers, et il serait peu convenable qu'un Résident de France reçût les gens comme le roi d'Anamabou. Vous voyez donc, Monsieur, que tant que ces embarras dureront, il me sera impossible d'aller vous voir et de vous entretenir plus au long que je n'ai pu le faire la dernière fois.

J'ai bien perdu des paroles pour persuader à quelques bourgeois que par plusieurs raisons il fallait élire leurs magistrats. Ils m'en ont allégué beaucoup d'autres pour me prouver que c'était une chose impossible. Le temps des conversions est passé; nous sommes restés chacun dans notre sentiment.

Comme je lisais ce soir quelques nouveautés, on m'a annoncé M. Covelle*. Son maintien, son

* Robert Covelle, héros du poëme de Voltaire intitulé, *La Guerre Civile de Genève*. Il avait contribué à

éloquence, mademoiselle Ferbot, le Consistoire, l'héroïsme patriotique, ont fait en moi une commotion que je n'essayerai pas de vous rendre. Jamais je n'ai eu tant de peine à m'empêcher de rire. Il a eu grand soin, Monsieur, de se réclamer de vous, d'où j'ai auguré que la politique était son fort. Je me suis donc recueilli, je l'ai reçu comme un Curtius. Il ne m'a pas été possible de le retenir, parce que ses amis, m'a-t-il dit, l'attendaient à la porte. S'ils lui ressemblaient, ils devraient être d'honnêtes gens; car il avait, je crois, plus fêté Bacchus aujourd'hui que mademoiselle Ferbot. Mais César était à toute main.

Pardon, Monsieur, je m'imagine être au coin de votre feu, et le mien s'éteint. Tout dort dans Genève, excepté votre ancien et fidèle serviteur.

augmenter les dissensions de sa patrie, en refusant de se mettre à genoux devant le consistoire, dont il avait encouru les censures pour une aventure galante, refus qui fut appuyé par une grande partie des citoyens.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

27 décembre 1765, à Ferney.

Je suis très-persuadé, Monsieur, qu'il y a plusieurs dames à Genève qui aimeraient mieux partager votre lit jonquille que de vous le disputer. Nous ne sommes pas trop dignes actuellement de vous coucher; mais si quelque vieille emporte votre lit, daignez venir dormir chez nous.

Vous êtes trop heureux d'avoir vu Covelle le fornicateur, cela est d'un très-bon augure; c'est le premier des hommes, car il fait des enfans à tout ce qu'il y a de plus laid dans Genève, et boit du plus mauvais vin comme si c'était du Champ-Bertin; d'ailleurs, grand politique, et n'ayant pas le sens commun.

Comment voulez-vous, Monsieur, que les citoyens élisent des magistrats, on vend des échaudés à la nouvelle élection, et des biscuits au pouvoir négatif. Ces deux branches de commerce doivent être respectées. Vous vous amuserez

doucement et gaiement à arranger cette petite fourmilière où l'on se dispute un fétu, et je m'imagine encore que vous en viendrez à bout.

Si vous avez envie, Monsieur, d'avoir une maison de campagne, il y en a une auprès de Ferney, qu'un architecte a bâti, et qu'il doit peindre à fresque; tous les plafonds sont en voûtes plates de briques, il y a du terrein pour entourer la maison de jardins; on a déjà bâti une petite écurie, on peut faire vis-à-vis de cette écurie un logement pour des domestiques, je crois que tout cela serait à bon marché, et sûrement à meilleur marché qu'auprès de Genève.

Vous voyez, Monsieur, que je cherche mon intérêt. Vous sentez combien il me serait doux de vous avoir l'été dans notre voisinage. Ajoutez à ces raisons, que, dans toutes les maisons de campagne du territoire de la parvulissime république, on est épié de la tête aux pieds, et qu'on est l'éternel objet de la curiosité publique.

Recevez mes très-tendres respects.

V.

Quand vous aurez, Monsieur, quelques ordres à me donner, ayez la bonté de les envoyer le soir, ou avant les dix heures du matin, chez M. Souchay, marchand, aux Rues Basses, près du Lion d'Or; je les recevrai toujours.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

(1er janvier 1766.)

Toutte la mazure de Ferney souhaite les plus heureuses et les plus brillantes années à M. Hennin. On dit qu'il reçut le tableau des Trois Grâces le jour qu'il prononça son discours*. C'est être payé dans la monoye qu'on a frappée. Il couche dans le lit de madame de Montperoux. Touttes les dames de Genève se l'arrachent. Nous le félicitons de tous ses triomphes.

A Ferney, premier jour de l'an, jour où il fait un froid de diable.

* Le tableau des *Trois Graces*, par Carle Vanloo, grand tableau, le chef d'œuvre de ce peintre, dont P. M. Hennin avait fait l'acquisition. Ce tableau est passé en Pologne depuis la révolution.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

7 janvier 1766, à Ferney.

S'IL y a, Monsieur, des tracasseries de prose dans la parvulissime, il y a aussi des tracasseries de vers. Père Adam qui dit la messe fort proprement, mais qui, pour avoir régenté vingt ans la Rhétorique, n'en est peut-être pas un meilleur gourmet en vers français, vous a lu une copie de vers (très-informe), il en a laissé prendre dans Genève des copies plus informes encore; les Genèvois qui se connaissent en vers moins que lui, ont imprimé ce rogaton; mes entrailles paternelles se sont émues. Je vous demande en grâce, Monsieur, de ne point envoyer à Paris cet enfant bâtard; je compte envoyer mon fils légitime mais il est encore en nourrice.

J'ai lu le petit écrit intitulé : le droit négatif *; il parait mériter attention. Il me semble

* Le Droit négatif était le droit qu'avait le petit conseil de rejetter les représentations des citoyens tendantes à faire assembler le conseil général soit pour interpréter les lois obscures, soit pour maintenir les lois enfreintes.

que la seule chose dans laquelle on s'accorde au pays où vous êtes, c'est le denier dix.

Vous me pardonnerez de ne point écrire de ma main. Les neiges me rendent presque aveugle.

Mille tendres respects.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Genève, 7 janvier 1766.

Je savais bien bon gré, Monsieur, à votre obligeant aumônier de m'avoir communiqué le tableau que vous vouliez retoucher. Je ne l'ai point envoyé à Paris, et en général je suis et serai fort exact à cet égard, à moins que je n'aie de vous une permission spéciale. Mais tout le monde n'a pas le même scrupule; et vous pouvez être sûr, Monsieur, qu'il est parti hier vingt exemplaires pareils à la copie qui m'a été lue. Mettez donc à votre enfant son beau bonnet, si vous croyez qu'il ait besoin de parure.

Ce *Droit négatif*, qui n'est pas d'un sot, m'a paru un ouvrage très-insidieux, où le point principal de la question est mis habilement de côté, et où même on traite assez légèrement la médiation, ce qui est ni utile, ni honnête..........

Au soixante-deuxième degré, je pouvais me promener gaiement sur les glaces les plus épaisses, et je ne puis pas mettre ici le nez dehors, sans être saisi par une bise insupportable. Mais tout est bien.

Respects et amitiés pour l'oncle et la nièce que je ne verrai jamais tant et si souvent que je le desire.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Genève, 18 janvier 1766.

Je n'avais pas voulu, Monsieur, vous annoncer une nouvelle que j'étais bien sûr qui vous ferait peine ainsi qu'à moi. Demain, nous saurons à quoi nous en tenir sur le personnage qui viendra ici, et dès que j'aurai fini la longue et plate relation de tout ce qui a passé par la tête de Messieurs de Genève depuis huit jours, je me sauve à Ferney pour m'y consoler avec vous.

Ce soir, grand festin à l'Hôtel-de-Ville pour l'adieu de M. le comte d'Harcourt. On y boira à la prospérité de la république. Cela sera beau; mais un petit souper sur les boulevards avec deux ou trois minois de Paris et quelque rieur sans prétention vaut bien toutes ces magnificences.

Votre froid ne veut pas finir; je vous plains sincèrement; car il y a bien loin d'ici aux beaux jours.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Samedi au soir (... janvier 1766.)

Vous n'aurez point M. D'Argental; * il ne veut point venir, Monsieur, et je suis au désespoir; vous auriez eu en lui un ami et un collègue. Quand vous pourrez venir coucher à Ferney, vous me consolerez; en vérité, j'ai besoin de consolation.

V.

* Voltaire avait eu l'idée de faire charger le comte D'Argental de l'arrangement des affaires de Genève. Il lui en écrivit plusieurs fois (Voyez ses lettres de cette époque au comte D'Argental). — Ce projet ne se réalisa pas. Voltaire lui en témoigne de grands regrets dans sa lettre du 20 janvier 1766.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Genève, le 14 février 1766.

Je ne sais, Monsieur, si je ne m'y prends pas trop tard, et si Monsieur Racle * n'aura pas détruit son ouvrage. Il est convenable que je fasse dire un service dans ma chapelle **, à l'instar de ceux des Églises de France, et le cénotaphe de Ferney figurerait très bien dans une capitale. Si donc, Monsieur, il est encore à votre disposition, je vous serai très obligé d'ordonner à quelqu'un de vos vassaux de le mettre en tout ou par partie sur une charette, et de l'apporter lundi prochain. Je me parerais de votre magnificence; et j'irais le plutôt qu'il me serait possible vous remercier d'une complaisance qui m'épargnerait au moins l'embarras.

* Ingénieur qui demeurait à Ferney.

** A l'occasion de la mort du dauphin père de Louis XVI, arrivée le 20 décembre 1765.

Rien des médiateurs. Je travaille à recevoir le nôtre convenablement, et je lui souhaite toute la patience requise. Vous devez, Monsieur, voir avec plaisir que le vent du sud a déjà bruni nos campagnes; il les fera bientôt verdir, et vous jouirez de la félicité des enfans d'Abraham. Vous verrez bondir vos troupeaux, flotter vos moissons, mûrir vos raisins. Pour moi, je serai heureux quand je pourrai aller me placer *sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ**.

** Filii sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ. Psalm. 128. vers. 3.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Ferney, 15 février 1766.

J'AI l'honneur, Monsieur, de vous envoyer le petit catafalque de campagne. On ne dira pas de celui-là :

Et dans ces grands tombeaux où leurs âmeshautaines
Font encore les vaines,
Ils sont mangés des vers *.

Il n'y aura ni vers, ni ame. M. Racle viendra ajuster cette triste décoration, et sera à vos ordres. Je voudrais bien y être aussi, mon cœur y est, mais si l'esprit est prompt, la chair est faible, je ne puis quitter le coin du feu.

J'ai entendu votre canon, tandis que vous buviez; nous avons bu à votre santé au bruit de ce tintamare. Quand les médiateurs suisses viendront, les Genevois ne tireront pas leur

* Malherbe, paraphrase du Psaume 145.

poudre aux moineaux. On dit que ces médiateurs sont d'une taille énorme; et que le syndic l'Agneau leur passera entre les jambes.

Il est venu aujourd'hui au chevet de mon lit deux filles de Genève, jeunes et jolies; je leur ai demandé ce qu'elles voulaient. Elles m'ont dit qu'elles avaient des besoins; je n'étais point du tout en état de les satisfaire. Je leur ai fait donner à déjeûner et de l'argent le plus innocemment du monde. Je leur conseille de venir à votre lever, mais l'une après l'autre, afin que vous ayez la liberté de satisfaire à leurs besoins pressans. Nous en avons un très-grand d'avoir l'honneur de vous voir.

V.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

A Ferney, 27 février 1766.

Il faut d'abord, Monsieur, vous avouer que j'ay communiqué à M. le duc de Praslin l'idée de faciliter aux Genèvois les moyens d'acquerir des terres au pays de Gex. Je luy ay mandé que j'avais le bonheur de penser comme vous, et vous pensez bien que je me suis un peu rengorgé en faisant valoir votre approbation. Je (ne) me mêle point des affaires d'autrui. Mais c'est icy la mienne. La terre de Ferney deviendrait très-considérable, si la proposition réussissait. M. le duc de Praslin l'approuve; il est fait pour penser comme vous. Il serait très-important, et je vous aurais beaucoup d'obligation, aussi-bien que madame Denis, si vous aviez la bonté de venir dîner à Ferney quelqu'un de ces jours avec M. Jaco Tronchin et M. Lullin le secrétaire d'état. M. Lullin est celuy qui doit être chargé de dresser les instructions que M. Cromelin suivra dans cette affaire, car il faudra que

ce soit la république qui demande la faveur que le ministère luy destine; et il y a encore une petite difficulté très-légère à applanir. Cette négotiation est votre ouvrage; vous rendrez service au pays de Gex et à Genève. Je ne doute pas que le conseil ne sente toutte l'obligation qu'il vous aura. Il y a peut-être un peu de froideur entre M. Lullin et moy pour un petit malentendu; mais ces légers nuages doivent être dissipez, et tout doit céder au véritable intérest de la république, et à celui de ma province. Il vous sera bien aisé de faire sentir d'un mot à M. Lullin que je suis véritablement attaché à sa personne et au conseil. Un simple exposé même de la chose dont il s'agit écartera tout ombrage. Qui peut mieux que vous, Monsieur, concilier et ramener les esprits? En un mot, le bonheur de notre petit pays et de Genéve est entre vos mains. Cela vaut bien le Droit Négatif. Mais je vous avertis que si vous réussissez, comme je n'en doute pas, je ne vous en aimerai pas davantage. Cela m'est impossible.

V.

Pouvez-vous venir dimanche?

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Genève, 1er mars 1766.

Il est très-vrai, Monsieur, que depuis que je suis à Genève, je roule dans ma tête le projet de rendre les Genèvois sujets du Roi pour l'utile, parce qu'il me paraît démontré que tout le monde y gagnerait, et que les négociations de ce genre sont assurément les plus importantes. Je me suis persuadé que si j'ouvrais aux Genèvois le pays de Gex, j'identifierais ce peuple à la France, par le vieux principe que là où est le trésor, là est aussi le cœur. J'ai donc dit un mot de ce projet à M. le duc de Praslin pour prendre date; mais mon dessein était d'attendre la fin de la médiation pour entamer une affaire qui ne sera pas sans difficultés. On peut s'attendre, Monsieur, à trouver des oppositions de la part du parlement de Bourgogne, et des fermiers-généraux. M. Fabry, qui est très-fort dans notre sentiment sur le fond de cette affaire, travaille depuis long-temps à libérer le pays de

Gex des obstacles que la finance met à sa prospérité. Il pourra nous être très-utile pour ceux que les préjugés de la magistrature feront naître.

Mon avis serait, Monsieur, que tout Genèvois, qui aurait eu son père ou quelqu'un de ses ancêtres dans les premières places de l'Etat, ne fut pas confondu avec le roturier, s'il achetait une terre en France. Je voudrais qu'on fixât une espèce de taxe particulière pour tous les biens qui passeraient entre les mains des Genèvois de cette classe, de façon que, sans jouir des prérogatives de la noblesse, les propriétaires n'eussent aucune des gênes de la roture. Les états du pays nommeraient un receveur de cette taxe genèvoise, et je suis bien sûr qu'elle serait la plus exactement payée.

Je ne sais pas, Monsieur, si je pourrai engager Messieurs Lullin et Tronchin à aller dimanche à Ferney; mais tôt ou tard je tâcherai de les réunir chez vous pour traiter un objet aussi important pour cette contrée. Au reste, les Genèvois ont très-peu à faire en ceci. C'est à nous de leur ouvrir la porte, et ils entreront d'eux-mêmes. Peut-être ne serait-il pas à propos que cela se fît avec une sorte de publicité dans ce moment.

En attendant, je vais travailler à un mémoire pour être mis sous les yeux du Roi et de son

conseil, et je vous serai obligé de me communiquer vos idées. Vous savez qu'on ne saurait présenter trop de motifs pour faire adopter une nouveauté aux personnes accoutumées à chercher d'abord les inconvéniens de tout ce qu'on leur propose. C'est, et ce sera toujours l'esprit du ministère. S'il retarde quelquefois les progrès du bien, il arrête les efforts de l'intérêt particulier, et empêche que l'engouement des faiseurs de projets et de leurs amis n'accumulent les changemens.

Peut-être, Monsieur, la présence de M. le chevalier de Beauteville * serait-elle favorable au succès de cette affaire. Du moins, ferai-je tout ce qui dépendra de moi pour la lui présenter sous l'aspect qui vous a frappé ainsi que moi. Puisque l'argent est devenu le point d'appui des états, il me semble que ceux qui aiment leur Patrie doivent s'occuper de lui en procurer, et quel moyen plus honnête que d'inviter l'étranger opulent à confier ses fonds à notre terre?

* Le chevalier de Beauteville, Ambassadeur de France en Suisse, venait d'être nommé ministre plénipotentiaire chargé de la médiation pour l'arrangement des affaires de de la république de Genève. MM. Ouspourguer et Sinner furent les médiateurs du canton de Berne; MM. Escher et Heidegger ceux de Zurich.

Je m'estime heureux, Monsieur, d'avoir à traiter une affaire qui vous intéresse ainsi que madame Denis; l'amitié ajoutera encore de la force à mes raisons; mais le meilleur moyen de réussir en ceci comme en beaucoup d'autres choses, c'est de supposer que les obstacles seront grands et multipliés.

Si l'amitié, Monsieur, ne se paye que par l'amitié, vous êtes dans l'ordre, et je m'en félicite. H.

LETTRE DE P. M. HENNIN.

A VOLTAIRE.

A Genève, lundi (22) avril 1766.

Voici, Monsieur, tout ce que vous m'avez confié, je vous en remercie de nouveau.

On vous mande sans doute les changemens arrivés chez nous. * Me voilà tout dérouté. Ceci me fixe à Genève pour la vie : j'en serai plus intéressé à travailler au bonheur de cette ville et de son voisinage.

La beauté du temps ajoute encore au desir que j'ai d'aller passer quelques jours à Ferney, mais j'attends des lettres de Paris et de Versailles pour prendre plus librement mon essor vers les montagnes.

Mes respects, je vous prie, Monsieur, à vos dames; j'aspire au moment où je pourrai vous entendre à l'ombre de vos ormeaux.

H.

* Le duc de Praslin venait de quitter le ministère des affaires étrangères pour passer à la marine; il était remplacé par le duc de Choiseul qui conservait en même temps le département de la guerre qu'il avait déjà.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

25 avril 1766.

Je me doutais bien, Monsieur, que la santé de M. le duc de Praslin ne tiendrait pas long-temps à la nécessité de parler d'afaires, quand il fallait prendre un lavement. Il faut qu'un malade soit le maître de son temps. Mais comment M. le duc de Choiseuil poura-t-il suffire aux détails des deux ministères les plus assujétissants. Il faudra que ses journées soient aussi longues que la nuit d'Alcmène. Je suis effraié de la seule idée de ce travail. Quand aurons-nous des feuilles? Quand aurai-je le bonheur de vous revoir ?

V

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

4 mai 1766, à Ferney.

Vous aimez, Monsieur, à citer juste, et moi qui suis barbouilleur d'histoire, j'aime à citer juste aussi. Vous avez raison quand vous dites qu'il y a un article dans le mémoire à consulter donné aux avocats de Paris, lequel qualifie les citoyens de Genève *souverains législateurs.* Mais aussi je n'ai pas tort quand je dis que dans le même mémoire, on trouve ces paroles : *On peut considérer que les citoyens et bourgeois sont souverains conjointement avec tous les conseils quand ils sont assemblés en corps de république.*

Ce que vous me dites à notre dernière entrevue me laissa, comme vous le croyez bien, le poignard dans le cœur. Je me voyais accusé cruellement par-devant le grand-juge des anecdotes, M. le chevalier de Taulès *; toute ma

* Le chevalier de Taulès était sécretaire attaché à l'ambassade de France en Suisse, et avait accompagné en cette qualité le chevalier de Beauteville à Genève.

réputation d'amateur de la vérité était perdue. Ma douleur m'a fait relire ce vieux mémoire à consulter que j'avais entièrement oublié.

Vous voyez évidemment qu'un des articles s'explique par l'autre, et qu'il n'y a que des théologiens qui puissent tronquer un passage d'un auteur pour le condamner. Je vous demande donc justice et réparation d'honneur. Je crois que ce mémoire était si mal griffonné que ni vous, ni M. le chevalier de Taulès, n'avez lu l'article où je m'explique catégoriquement.

Voilà comme on juge les pauvres auteurs; voilà comme on a dit à la Cour que M. Thomas était athée, parce qu'il a loué M. le dauphin de n'être pas persécuteur; on n'a ni la justice ni le temps de confronter les passages. Confrontez-moi donc avec moi-même, et vous verrez combien mon cœur est à vous.

LETTRE DE P. M. HENNIN.

A VOLTAIRE.

Genève, le 5 may 1766.

J'IGNORAIS, Monsieur, que le mémoire à consulter fût de vous; jamais vous ne me l'aviez donné pour tel. Autrement, je ne vous en aurais pas parlé, parce que je suis de ma nature on ne peut pas moins envieux de contester, surtout avec les gens que j'aime et respecte. Permettez-moi cependant de vous dire qu'il n'était pas indifférent que l'explication que vous donnez de la souveraineté des bourgeois fût annoncée dans l'article même qui contient leur principal grief, au lieu d'être rejetée dans le corps de l'ouvrage, et cela est si vrai que quand je lus cet article à quelques représentans, ils se récrièrent qu'aucun d'eux n'avait jamais avancé rien de pareil, et qu'ils le désavoueraient comme pouvant faire tort à leur cause. Il est inutile maintenant de vous dire, Monsieur, quel sentiment produisit cet ouvrage dans le temps. Je fis en sorte qu'il n'en fût plus parlé ni en France, ni à Genève. Je soutins

que vous n'aviez fait au plus qu'y corriger quelques mots. L'arrivée de la médiation a mis cette affaire en oubli, comme bien d'autres.

En voilà trop, Monsieur, pour vous rassurer sur l'idée que je puis avoir du mémoire à consulter. Si j'avais cru que cet ouvrage fût de l'auteur de la Henriade, je me serais dit : Un peuple qui crie à l'oppression est sûr d'intéresser, et les cœurs sensibles au bonheur de l'humanité sont facilement disposés à le plaindre. De là à le secourir il n'y a qu'un pas, puis on se passionne, on fait son affaire de celle de ce peuple, on devient partie, on se donne des peines, on s'en prépare.

Les mêmes motifs ont simplifié à vos yeux ce dont on se plaint dans l'affaire des natifs. Je n'ose vous dire, Monsieur, combien je suis fâché de l'impression qui en reste même dans l'esprit des mèdiateurs. Si j'ai mérité votre confiance, si vous me croyez sincèrement occupé de votre bonheur et de votre gloire, permettez-moi de vous répéter que vous ne pouvez trop tôt ni trop complètement renoncer aux tracasseries de Genève. Que vous importe après tout par qui et comment elle sera pacifiée, pourvu que son bœuf soit tendre et son poisson frais.

Encore une fois, je vous prie instamment pour votre repos et celui de vos amis, d'oublier qu'il

y ait un conseil et des représentans dans la banlieue de Ferney. J'ai de très-fortes raisons pour vous parler ainsi, et ma lettre serait ridicule au possible si elle n'était malheureusement trop sérieuse.

J'ai grande impatience de vous voir à loisir pour vous entretenir de choses plus dignes de vous. Rendez, je vous prie, Monsieur, justice à la sincérité des sentimens que je vous ai voués depuis long-temps, et que rien ne pourra altérer.

H.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Genève, (16 mai, 1766.)

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, une lettre que je viens de recevoir.

Il me tarde beaucoup de pouvoir passer quelques jours à Ferney; mais la maladie de M. l'ambassadeur et quelques autres obstacles m'empêchent de réaliser actuellement les promesses que je vous ai faites. J'abrégerai ce délai le plus qu'il me sera possible. Mon front se riderait tout-à-fait si je différais plus long-temps d'aller voir rire, car nous ne sommes pas gaillards avec notre insupportable politique.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

(....... 17 mai 1766.)

Vous m'avez envoié, Monsieur, une drôle de lettre de M. le duc de Choiseuil. Il me mande qu'il est comme le cocher de l'Avare, qui met tantôt sa souquenille et tantôt son tablier. Comment peut-on avoir le temps d'avoir de l'esprit et de badiner quand on a de si lourds fardaux à porter? Mais, vous autres ministres, vous êtes supérieurs aux affaires. C'est ce qui fait que je me mets plus que jamais aux pieds de Son Excellence, que je supplie M. de Taulès de ne me pas oublier, et que je compte que vous n'abandonerez pas Ferney.

V.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

18 mai 1766, à Ferney.

Venez, Monsieur, reconnaître au plutôt les lieux que vous voulez embellir. Voilà le premier moment où le pays de Gex a des feuilles et des fleurs. L'air qu'on y respire est plus doux que celui de Genève.

Mettez-moi, je vous en supplie, aux pieds de M. l'ambassadeur; je m'informe tous les jours de sa santé; et puisque la nature, qui me persécute, ne veut pas que je lui fasse ma cour à Genève, j'espére qu'il ne partira pas sans daigner venir encore prendre l'air dans nos hameaux, et les honorer de sa présence.

Gardez-vous bien (si vous m'aimez), de m'oublier auprès de M. le chevalier de Taulès. J'ai déjà fait usage de la singulière anecdote que je lui dois touchant l'étonnant traité de Léopold avec Louis XIV, que j'aurais toujours ignorée sans lui *. Si sa belle mémoire veut encore

* Il s'agit ici d'un traité de partage de la monarchie espagnole fait en très-grand secret par Louis XIV et l'em-

m'aider, le siècle de Louis XIV ne s'en trouvera pas plus mal. Je ne me mêle, dieu merci, que des affaires du temps passé, et je laisse là le siècle présent pour ce qu'il vaut. Je ne prends point la liberté d'écrire à M. l'ambassadeur sur sa santé, je m'adresse à vous pour en savoir des nouvelles. Ma nièce, qui alla ces jours passés lui présenter ses hommages et les miens, m'assure qu'il sera bientôt en état de sortir.

Adieu, Monsieur, toute ma petite famille vous embrasse bien tendrement, et soupire comme moi après le bonheur de vous voir.

V.

pereur Léopold dès les premières années du règne de Charles II. Voyez le Siècle de Louis XIV, chapitre 8.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Genève, le 21 juin 1766.

Je vous ai vu, Monsieur, si touché du sort des jeunes-gens d'Abbeville *, que je crois devoir vous faire part d'une circonstance que vous ignorez. Après avoir jugé leur délit conformément aux lois de saint Louis, on a suspendu la signature de la sentence pour donner aux parens le temps de recourir au Roi, qu'on espère qui commuera leur peine.

En arrivant hier de Ferney, j'ai trouvé ici un de mes anciens amis qui a, je crois, l'honneur d'être connu de vous; c'est M. Vatel, auteur d'un bon ouvrage sur le droit des gens; mais plus estimable encore par la candeur de son ame et la sagesse de son esprit. Il a avec lui une très-jolie polonaise dont il a fait sa femme. L'un et l'autre m'ont prié de vous les présenter, et, si

* Le chevalier de la Barre et d'Etallonde.

vous le permettez, nous prendrons un des jours de la semaine prochaine.

Je voudrais bien arriver toujours à Ferney remparé d'un élu tel que celui que j'ai conduit hier; mais comme il est plusieurs demeures dans le palais de l'Éternel, les gens de mérite et les jolies femmes y auront sans doute leur coin.

H.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

A Ferney, 8 juillet 1766.

Tout malade que je suis, mon cher Monsieur, il faudra probablement que je reçoive dans ma puante et délabrée maison un prince victorieux et aimable. Heureusement il est philosophe, M. l'ambassadeur l'est aussi, vous l'êtes aussi.

Pouvons-nous sans indiscrétion, madame Denis et moi, supplier S. E. de vouloir bien nous protéger de sa présence, et d'amener M. le prince de Brunswick? Nous leur donnerons du lait de nos vaches, du miel de nos abeilles, et des fraises

de notre jardin. Négociez cette affaire avec S. E.; mettez-moi à ses pieds, dites-lui qu'après qu'il se sera crevé avec le Prince par sa trop bonne chère, il est juste qu'il vienne jeûner le lendemain à la campagne, respirer un air pur, et oublier les tracasseries genèvoises et les cuisiniers français.

Je ne sais point le jour, j'ignore la marche de M. le prince de Brunswick; j'ignore même si son projet est de dîner dans ma caserne. Mettez-moi au fait; ayez la bonté de le prévenir sur l'état d'un vieillard infirme. Vous me ressuscitez quelquefois par votre gaieté, secourez-moi par vos bontés. Mon cœur et mon estomac vous sont dévoués.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 9 juillet 1766.

Ce n'est pas le tout, Monsieur, que d'être philosophe, il faut être exact surtout quand on est ambassadeur. Voilà pourquoi S. E. ne pourrait pas vous promettre d'aller dîner à Ferney quand sa santé le lui permettrait. Un prince d'Allemagne et un ambassadeur de France sont d'ordinaire assez incompatibles. L'un et l'autre ont des droits qui ne sont stipulés nulle part, et des prétentions que bien des gros livres n'ont point éclaircies. Je ne suis pas, moi chétif, sans avoir aussi quelques entraves; mais je saurai les secouer pour me rendre dans ce château que vous dénigrez tant depuis qu'il prend la forme d'un palais. M. de Taulès sera vraisemblablement de la partie, à moins que les affaires ne le retiennent ici.

On assure que M. le prince de Brunswick sera ici ce soir ou demain; c'est tout ce que j'en sais. Je souhaite fort, Monsieur, être à portée de m'acquitter vis-à-vis de ce prince de ce que

vous paraissez desirer de ma part; mais ne vous inquiétez point. Depuis que la philosophie et les Muses habitent sur la terre, jamais elles n'y ont paru en aussi bonne posture.

On dit que M. le professeur * n'aura point de réponse; mais qu'on lui offrira, s'il le veut, une attestation de vie et de mœurs.

Vous auriez dû, Monsieur, retrancher dans le papier que vous m'avez remis, et dont je n'ai fait aucun usage, ces mots : *Je me réserve*, qui lui donnent l'air d'une parodie **.

Mes respects à vos dames.

* Le professeur Vernet.

** Le papier dont il est ici question, et qui est nécessaire pour l'intelligence de cette lettre ainsi que de la suivante, est une note de Voltaire relative à un livre * publié à cette époque par le professeur Vernet; voici cette note :

« Le caractère d'un libelle est d'être imprimé sans permission des supérieurs, et sous un titre supposé. Or, le sieur Vernet a fait imprimer sans permission et clandestinement à Genève, sous le titre de Copenhagen, un receuil de lettres ennuyeuses, à un prétendu mylord; donc le livre dudit Vernet porte le caractère d'un libelle.

Le dit Vernet dans son recueil s'élève contre Rome et contre la France, quoiqu'il soit encore sujet du Roi de

* Lettres critiques d'un voyageur anglais sur l'article Genève du Dictionnaire encyclopédique, et sur la lettre de d'Alembert à Rousseau sur les spectacles. A l'enseigne de la Vérité, 1766, 2 vol. in-8°.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Jeudy matin (.... juillet 1766.)

Ma foy, Monsieur, les beaux esprits se rencontrent. Vous ne me dites point que Messieurs les plénipotentiaires avaient employé la même

France, étant petit-fils d'un réfugié, et quoique les bienséances exigent qu'on n'insulte point Rome.

Ledit Vernet se déchaîne contre les spectacles dans le temps qu'ils sont protégés par les seigneurs médiateurs, et permis par le conseil de Genève, et cela pour rendre les seigneurs médiateurs suspects, et le conseil odieux; donc ledit Vernet a fait un libelle très-répréhensible.

Ledit Vernet outrage dans cet ouvrage et nomme insolemment des personnes de considération qui ne lui ont jamais donné le moindre sujet de plainte; donc son libelle est punissable.

Ledit Vernet dit que le luxe autrefois avait un certain air de noblesse qui exerçait les grands talens, et qu'aujourd'hui le luxe est colifichet et volatil; qu'on se pique à Paris de montrer un génie imaginatif et pittoresque, (*page 4 et 5*) etc., tout est écrit dans ce goût; donc le sieur Vernet a fait un libelle ridicule.

formule que moy chétif, quand je vous montrai mon édit émané contre le col tord ou tors. Si on luy donne une attestation de vie et de mœurs, il sera de ces gens qu'on pend avec leur grace au cou. Avez-vous le gendre du roy d'Angleterre aujourduy? Avez-vous vu le grand Kan des Cosaques? Comment me tirerai-je d'un Hitman et d'un prince héréditaire? Si vous ne venez à mon secours avec M. le chevalier de Taulès qui est de la taille du grand Kan, je suis perdu. Mettez-moy toujours aux pieds de Son Excellence; et ayez pitié du pauvre viellard qui vous aime de tout son cœur.

V.

Ledit Vernet se répand en invectives infâmes contre un ouvrage qu'il a fait imprimer lui-même d'une manière subreptice et scandaleuse. Donc le dit Vernet se condamne lui-même dans son libelle.

Broccard à Dijon, et les frères Périsse à Lyon ont imprimé une feuille où l'on se moque dudit libelle; mais je me réserve en temps et lieu d'en faire une justice exemplaire, comme d'un ouvrage de ténèbres sottement écrit contre ma patrie, contre ma religion et contre mes amis.

Fait au château de Ferney, le 5 juillet 1766.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

(....juillet 1766.)

Je viens, Monsieur, de m'informer de l'arrivée du Prince, personne n'en a de nouvelles positives. Mon dessein est bien de vous tenir la parole que je lui ai donnée d'aller à Ferney le jour où vous le recevrez. Quant au général des Cosaques, que vous verrez aujourd'hui, bien qu'il soit un des plus honnêtes gens de l'empire russe, je vous prie de me dispenser d'aller dîner avec lui. Je vous en dirai les raisons. Pardon de mon laconisme. Mes respects à vos dames, je ne peux pas vous répondre pour M. de Taulès; mais j'espère qu'il pourra m'accompagner lorsque le Prince ira à Ferney.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

(14 juillet 1766.)

Ange de paix, voicy un genèvois qui vous donnera de quoy faire votre métier de bienfaisance. Tandis que vous cherchez à peupler le pays de Gex de protestants, on les en chasse. On ravit le bien patrimonial d'une famille. C'est par charité crétienne à la vérité; mais c'est contre les loys mêmes de Louis XIV qui ne sont pas si sévères que les déprédateurs fiscaux. Permettez que je recommande à vos bontez, à votre protection et à vos conseils, le porteur de ma requête.

On dit qu'une jolie et brave lyonaise a rossé trois citoiens. Le porteur n'est pas du nombre, elle luy aurait donné un baiser.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Genève; 14 juillet 1766.

J'AI déjà écrit, Monsieur, à M. l'intendant pour l'affaire à la quelle vous vous intéressez, je lui représente que, quand on veut prendre des alouettes, il ne faut pas battre le tambour autour du filet.

Je dis quelquefois comme vous : *Je ne souffrirai pas cela.* Il est affreux que notre France soit la victime de la fureur de quelques prêtres morts il y a long-temps. Mais en cela, comme en beaucoup de choses, il faut se souvenir de la fable des Voyageurs et de Borée *.

La pucelle du chemin de Versoix, qui n'est, je crois, pas plus pucelle qu'une autre, m'a raconté son exploit; à la voir, je juge que votre petit protégé ne serait pas son fait. C'est une

* Il est sans doute question ici de la fable de La Fontaine, intitulée : Phœbus et Borée, livre 6, fable 3.

suissesse lyonisée, qui aurait brillé au siége de Beauvais.

Le prince héréditaire a couché cette nuit à Lausanne. Ainsi, préparez-vous à le recevoir.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Mardy (... juillet 1766.)

Omitte mirari beatæ
Fumum et opes strepitumque Genevæ. *

M. LE RESIDENT et M. le chevalier de Taulès sont-ils assez bons pour venir demain mercredy dîner avec les solitaires de Ferney? Il n'y aura que des philosophes.

* Omitte mirari beatæ
Fumum et opes strepitumque Romæ.

Horace, liv. III, *ode* XXIX, *verset* 11 *et* 12.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Mercredi matin à 8 heures,
à Ferney, (... juillet 1766.)

FIGUREZ-VOUS donc, Monsieur, qu'hier mardi, M. le prince de Brunswick m'écrit qu'il viendra se reposer de ses fatigues dans mon hermitage. Je lui propose d'y venir manger du lait et des œufs frais, et de renoncer ce jour-là au monde et à ses pompes. Et sur ce que vous m'aviez mandé des pompes, je vous prie de vouloir bien venir avec M. de Taulès pour me bouillir du lait. Point du tout, ne voilà-t-il pas que ce jeune héros me mande qu'il est engagé pour des crevailles avec Monsieur l'ambassadeur, et qu'il ne viendra que demain. Je n'ose plus supplier Son Excellence de venir faire pénitence de ses excès à la campagne. Qu'il se crève, qu'il se damne, qu'il fasse tout ce qu'il voudra; il est le maître, je suis à ses ordres et aux votres. Faites moi la grâce d'instruire un pauvre vieux hermite de vos marches et de vos plaisirs.

Votre grand diable de cosaque qui dit avoir la poitrine perdue, est un fort bonhomme. Il avait avec lui un médecin qui a du mérite.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 16 juillet 1766.

J'ÉTAIS faché pour vous, Monsieur, du dérangement que Monsieur l'ambassadeur mettait à la marche du Prince, mais vous avez été prévenu à tems.

Nous comptons M. de Taulès et moi être de la fête philosophique que vous vous proposez de donner demain. Mais dans ce siècle mangeur il n'y a plus moyen de penser à la sobriété. Ainsi pour ma part je compte sur une indigestion, sauf à la guérir au bal que la république doit donner ce soir.

Avez-vous vû la réponse qu'on a donnée à ces bonnes gens. Ils en sont tout ébaubis et ne conçoivent pas comment un Roi de France peut

parler ainsi à des citoyens de Genève. Ce serait bien pis s'ils savaient que Monsieur le chevalier de Beauteville a pris sur lui cette tournure pour leur épargner de plus grands désagrémens. Ils ne l'en détestent pas moins; mais la crainte d'une malédiction injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir, quoiqu'en dise la sainte constitution.

Je présente mes respects à vos dames, et à vous, Monsieur, mon cœur avec toute sa franchise, et la tendresse dont il est capable.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

(.... juillet 1766.)

Les Solitaires de Ferney font demander si M. le Résident et M. le chevalier de Taulès sont d'humeur de venir diner aujourd'hui vendredi à Ferney avec M. le Landgrave de Hesse.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

(. . . . . 1766.)

Voici une grande diablesse de virtuose vénitienne qui vient vous demander votre protection au saut du lit. Elle chante, elle rimaille, elle.... que ne fait-elle point? Je suis indigne d'elle. Si elle peut vous amuser, vous m'appellerez *Bonneau*.

Elle voudrait concerter chez vous.

Mille tendres respects.

V.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

(. . . . . 1766.)

Notre hopital, Monsieur, est très sensible à votre charité. Maman * est affligée d'un *rhumatisse*, et ne peut faire aucun *exercisme* (*sic*). Paté ** est acouchée d'un faux germe comme certaine Julie du S^r. Jean Jaques; Mais elle n'en est que plus belle. Cornelie-Chifon *** est garde malade. Je suis en bonnet de nuit. Père Adam trotte. Nous sommes tous également pénétrez de vos bontez. Mettez mon cadavre et ce qui me reste d'ame aux pieds de M. l'ambassadeur. Mille tendres et respectueux remerciements.

V.

* *Maman* était le nom d'amitié que Voltaire donnait à sa nièce, Madame Denis

** Voltaire appelait ainsi sa cuisinière; elle se nommait madame Perrachon; elle était née près de Strasbourg.

*** Cornélie-Chifon est le nom que Voltaire donnait familièrement à la descendante du grand Corneille, qu'il avait recueillie chez lui. Il lui donna le produit de l'édition qu'il fit de Corneille avec des commentaires, y joignit d'autres sommes, et la maria en 1763 à M. Dupuits, officier de dragons, dont les biens étaient situés près de Ferney.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Genève, le 18 octobre 1766.

Voici, Monsieur, une lettre qui m'a été adressée pour vous sous le contre-seing de M. le Duc de Choiseul. J'y joins l'oraison funébre de Monsieur le Dauphin que vous avez désiré de lire. On l'a tant pronée que je n'ose en dire mon sentiment.

Monsieur l'ambassadeur a été incommodé depuis dimanche et nous sommes tous deux tristes de la fin tragique d'un des plus honnêtes genevois qui fréquentât notre maison. La bise ne nous regaillardira pas aujourd'hui; sans doute elle a fait fermer portes et fenêtres dans votre chateau. Elle ne me ferait pas peur cependant, si mon hôte n'avait besoin de compagnie pour faire distraction à son mal et à sa tristesse.

Je vous prie de présenter mes respects à vos dames et de recevoir pour vous les assurances de mon tendre et respectueux attachement.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

27 novembre 1766.

Il faudrait, mon cher Résident, que les Genevois eussent le diable au corps pour ne pas accepter le réglement qu'on leur propose *. Il me semble que tous les ordres de leur petit état sont pesés dans des balances qui sont plus justes que celles que Jupiter tient dans Homère. Tous les citoyens devraient venir baiser les mains des plénipotentiaires, et s'aller enivrer ensuite comme le prescrit Rousseau dans je ne sçais quel mauvais livre de sa façon. Bonsoir, très-aimable homme, mettez-moi aux pieds de Son Excellence, et ne m'oubliez-pas auprès de M. de Taulès.

* Les commissaires-médiateurs, après avoir écouté, avec une patience infinie, pendant une partie de l'année 1766, les griefs de la bourgeoisie, représentée par ses vingt-quatre commissaires, et les réponses et observations du Conseil, convinrent d'un projet de réglement qu'ils soumirent, le 15 décembre 1766, au Conseil-général. La bourgeoisie n'en fut pas satisfaite, et ce projet fut rejeté par 1095 voix contre 515.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 29 novembre 1766.

Voici vraisemblablement, Monsieur, la lettre que vous attendiez de Versailles; je me hâte de vous l'envoyer.

Les têtes genevoises sont encore bien en l'air sur l'ouvrage de la médiation. Il faut croire que c'est la fin de leur accès.

Nous nous sommes proposés, vingt fois, M. l'ambassadeur et moi, de vous avertir que votre justice est prête à tomber, et que son penchant l'entraîne à écraser quelque honnête voyageur qui passera sur le grand chemin sans penser à mal. Votre intention n'est pas que ce qui est fait pour effrayer les méchans devienne funeste aux bons. Faites donc redresser ou plutôt remplacer ces quatre pilliers, symbole de votre pouvoir sur vos vassaux. Ils interceptent le chemin de Ferney. Les bons catholiques se signent et passent le long du fossé opposé; mais tous ceux qui vont vous voir n'usent pas de cette

recette, et vous, qui aimez les hommes, vous seriez au désespoir que quelque mécréant fût écrasé sous la chûte d'un gibet, comme vous l'êtes quand par malheur on y en accroche quelqu'un pour faire peur aux autres.

Pardon, Monsieur, de ma remarque géographique, je fais ici l'office de grand-voyer. Si cet épouvantail pouvait écarter de Ferney tous les ennuyeux, je vous dirais : laissez-le, et prévenez vos amis de faire le grand tour. Mais vous savez qu'en ce bas monde la chance n'est pas toujours pour les bons. Puisse votre commissionnaire passer encore une fois intact ce dangereux pas.

Je vous embrasse et me recommande ainsi que le public à votre charpentier.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Dimanche au soir, 30 novembre 1766.

Point du tout, Monsieur, la lettre est de M. le duc de Choiseul, et il n'est point du tout question de M. le duc de Praslin, qui n'a point encore reçu mon paquet. Je soupçonne sur cela la chose la plus singulière et la plus plaisante, laquelle est en même temps très-bonne à savoir.

Ut ut est. J'ai relu le projet de la médiation, et je tiens qu'il faut être ou plus fou, ou plus malin que Jean-Jacques, pour ne le pas accepter avec des acclamations de reconnaissance. Voilà mon avis, dont je ne démordrai point. Je serais très-fâché que mes quatre poteaux tombassent sur mon ami Vernet, je les releverai en sa faveur, dut-on l'y faire attacher.

Interim vale et nos ama quia te amamus.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 11 décembre 1766.

Voici, Monsieur, la compilation dont je vous ai parlé. Il y a bon nombre d'absurdités, et l'auteur paraît avoir pris à tâche de les éparpiller pour qu'elles fissent moins de sensation. Je souhaite que ce ramassis vous amuse quelques momens.

Nous sommes toujours fort incertains du sort de la médiation. Le courrier de M. l'ambassadeur n'est pas revenu. J'espère que les représentans feront réflexion aux malheurs dont leur patrie est menacée. C'est bien le moment d'exercer leur génie calculateur.

La neige, qui vient toujours trop tôt, a sans doute été mal reçue à Ferney. Je crois vous entendre la maudire de bon cœur.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

30 décembre 1766.

J'EMBRASSE tendrement le Ministre de paix. Je lui souhaite un bel olivier pour l'année 1767. A l'égard des mirthes, il en aura tant qu'il voudra. Je lui renvoie le fatras latin. Les livres rares sont rarement de bons livres.

Je le supplie de me mettre aux pieds de son Excellence, quoique ses pieds ne soient pas trop fermes. On dit qu'il ne peut encore marcher; c'est la statue de Nabuchodonosor, tête d'or et pieds d'argile. Dites lui, je vous en prie, que je lui serai tendrement dévoué toute ma vie.

Ne m'oubliez pas auprès du Chevalier Béarnois aussi vif que Henri IV mon héros, et qui l'emporte, je crois, sur Henri IV en vigueur de tempérament. Je vous souhaite à tous deux que vous partagiez les filles de Genève cet hiver, attendu que cet amusement vaut mieux que celui de la comédie. La pièce suisse de Guillaume-Tell *

* Guillaume-Tell, tragédie en cinq actes et en vers de Le Mierre, représentée pour la première fois à Paris le 17 décembre 1766 avec peu de succès.

n'a pas trop réussi, quoiqu'elle soit, dit-on, écrite dans la langue du païs.

Je suis dans la joie, mon petit La Harpe vient de remporter le prix de l'Académie *.

J'attends une autre joie, celle de lire le discours de M. Thomas **.

* Ce prix était celui décerné par l'Académie française au meilleur discours ayant pour objet d'exposer les avantages de la paix, d'inspirer de l'horreur pour les ravages de la guerre, et d'inviter toutes les nations à se réunir pour assurer la tranquillité générale. Ce sujet avait été proposé par un anonyme qui en avait fait les fonds; La Harpe fut couronné dans la séance publique du 22 janvier 1767.

Gaillard avait concouru pour le même sujet, et l'Académie ayant témoigné le regret de n'avoir pas un second prix à lui donner, une personne inconnue en fit les frais; et il reçut aussi une médaille le même jour.

** Il est ici question du discours que Thomas devait prononcer pour sa réception à l'Académie française. Cette réception eut lieu le 22 janvier suivant, et le discours eut beaucoup de succès.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

le 31 décembre 1766.

QUE dites-vous, Monsieur, de notre besogne. La bombe a éclaté *, et c'est moi qui suis chargé d'en jetter les éclats au nez de ceux qui le méritent. Vous jugez bien que je ne prendrai pas mon élan pour cela, mais je ferai strictement mon devoir. Vous savez peut-être que les Vingt-quatre ** croyent m'avoir la plus grande obliga-

* Les affaires de Genève, loin de s'arranger, s'embrouillaient de plus en plus. Les Représentans attiraient par leur conduite le mécontentement du Cabinet de Versailles. Le projet de réglement dressé par les médiateurs venait d'être rejeté. (Voyez lettre du 27 novembre.) Le chevalier de Beauteville quitta Genève pour se rendre à Soleure le 30 décembre 1766. Il fut dès-lors question de former un cordon de troupes, d'investir Genève, et de pacifier la république par la force, puisque les négociations ne faisaient pas parvenir à ce but.

** Les Vingt-quatre étaient, comme on l'a déjà vu, des commissaires nommés par les Représentans pour défendre leur cause auprès des Médiateurs.

tion, et me font les plus belles démonstrations d'amitié. Puisse le ciel les éclairer et faire tomber le verre que la vanité a mis sur leurs yeux.

Je vous embrasse et n'espère pas aller de sitôt à Ferney.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Vendredi au soir 2 janvier 1767,
à Ferney.

M. l'ambasssadeur est parti extrêmement affligé, et Argatifontidas * un peu embarrassé. Vous allez être, mon cher Conciliateur, chargé d'un lourd fardeau que vous porterez légèrement et avec grace, car on ne peut nier que les trois graces ne soient chez vous **. Je suppose que c'est vous, mon cher Résident, qui m'avez envoyé un paquet de M. le duc de Choiseul; voici la réponse, et voici encore des balivernes pour M. le duc de Praslin.

* Le chevalier de Taulès.

** Allusion au tableau des Trois Graces de Carle Vanloo. (Voyez la note de la lettre du 1er janvier 1766.)

Je vous prie de mettre tout cela dans votre paquet de la Cour demain samedi.

Je pourrais bien dans quelques jours aller rendre à M. l'ambassadeur sa visite, à Soleure. Je vous prie, à tout hazard, de vouloir bien m'envoyer un passeport, car voilà les troupes qui vont border Versoy *.

Maman et toute ma famille vous embrassent tendrement.

Nous sommes icy la victime des troubles de Genève, car nous n'avons point l'honneur de vous voir. Nous savons que le peuple vous aime; mais nous vous aimons sûrement davantage.

* Versoix, bourg situé sur le lac de Genève à une lieue de cette ville et sur la partie des bords du lac qui appartenait alors à la France. Le Gouvernement voulait en faire une ville et y attirer les Genèvois que les dissensions publiques forceraient à abandonner leur patrie. Ce projet, suivi par le ministère avec peu de persévérance et de discernement, malgré les instances de tous ceux qui étaient au fait des affaires du pays, n'eut pas les résultats que l'on s'en était promis.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

À Genève, le 3 janvier 1767.

Je vois avec une peine infinie, Monsieur, le projet que vous formez de voyager dans ce temps-ci. Quant au passeport, de plus de huit jours, il il n'en sera besoin pour venir ici. Vous pouvez sans aucune difficulté passer en Suisse sans passeport. S'il en fallait un pour un françois aux portes de Versoix, ce ne pourrait être qu'un passeport de la Cour. J'espère que vous changerez de résolution, et je vous prie instamment de m'en instruire.

Le temps me manque pour vous en dire davantage. L'idée de vous perdre, ne fût-ce que pour quelque temps, me rendra ce pays-ci insupportable.

Pardon de mon laconisme, mais, en vérité, je suis excédé d'écritures. Mes respects à toutes vos dames. Je vous embrasse bien tendrement,

et vous prie de disposer de moi en tout ce que je pourrai faire pour vous témoigner mon dévouement sincère et inviolable.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

(3 janvier 1767.)

Je vous plains, mon cher Monsieur, et je plains tout Genève. Je vous prie de vouloir bien mettre ce paquet pour M. le duc de Praslin dans votre paquet pour la Cour; vous lui ferez plaisir. On m'avait dit qu'on ne pouvait sortir de son trou sans passeport. Je n'aime point tout ce tapage. Mes terres en soufriront. On veut écraser des puces avec la massue d'Hercule. Je vous embrasse le plus tendrement du monde.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Genève, le 14 janvier 1767.

Monsieur Dupuits, qui m'a vu *sedentem in telonio*, * vous dira, Monsieur, quelle est ma vie. Je suis aussi embarrassé que vous de savoir comment ceci finira. Vous connaissez ma façon de penser sur ces affaires, qui n'ont pas peut-être été menées comme nous l'avions espéré. Vous pouvez être sûr que je me vais jeter à la traverse de tout mon pouvoir; mais je crains qu'il ne soit bien tard. D'ailleurs, il y a ici de la part des Représentans des manœuvres très-punissables. Je vous en dirai davantage quand je pourrai quitter ma prison; mais je suis bloqué comme les autres, quoique par des motifs différens. J'attends de vos nouvelles avec impatience, et j'ai prié M. Dupuits de m'en donner. Vous savez, Monsieur, combien je vous suis et serai toujours tendrement attaché.

P. S. Avertissez qu'on se taise chez vous sur nos affaires. J'ai des raisons pour vous en avertir.

* Vidit hominem sedentem in telonio. *S. Matt. ch.* IX, *verset* 9.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

28 janvier 1767, à Ferney.

M. de Taulès faisait tenir mes lettres à M. Thomas. J'espère, mon cher amateur des arts, que vous aurez la même bonté. Il faut épargner, autant qu'on peut, les ports de lettres aux vrais gens de lettres. M. Thomas l'est, car il a les plus grands talents, et il est pauvre. Tout Paris est enchanté de son discours et de son poëme *. Je vous supplie de lui faire parvenir ma lettre sans qu'il lui en coute rien. Je n'ose l'affranchir, et je ne veux pas qu'un vain compliment lui coute de l'argent. Je vous serai très-obligé de me rendre ce petit service.

Vous devriez bien, Monsieur, représenter fortement à M. le duc de Choiseul l'abondance où nage Genève, et le déplorable état où le pays de Gex est réduit. Comptez que, dans ce pays

* Discours de réception à l'Académie française. Le poëme cité est celui de la Pétréide, dont le czar Pierre le-Grand est le héros.

de Gex, personne ne souffre plus que nous. Plus la maison est grosse, plus la disette est grande. Nous n'avons d'autre ressource que Genève pour tous les besoins de la vie; les neiges ont bouché les chemins de la Franche-Comté, les voitures publiques n'arrivent plus de Lyon; nous n'avons aucune provision, aucun secours. D'Aumart * paralitique depuis sept ans ne peut avoir un emplâtre; l'abbé Adam se meurt, et ne peut avoir ni médecin, ni médecine.

Je quitterai le pays dès que je pourrai remuer, et j'irai mourir ailleurs.

Je ne vous en suis pas moins tendrement attaché.

V.

* Daumart était un parent éloigné de Voltaire qu'il avait receuilli fort malade, et qui végétait à Ferney. C'était un homme nul (Voyez entre autres la lettre à madame de Fontaine, du 27 février 1761.)

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 28 janvier 1767

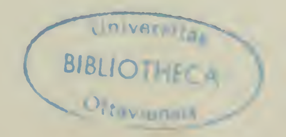
J'Ai toujours été, Monsieur, dans la persuasion que vous aviez avec Genève la même correspondance que par le passé, et que, par conséquent, vous souffriez moins que personne de l'interdiction. Je suis autorisé à donner un passeport à celui de vos gens que vous voudrez envoyer ici, et, quand vous m'aurez envoyé son nom, je le ferai expédier. Le ton de votre lettre m'afflige sincèrement. Il ne tient qu'à vos malades d'avoir des secours, puisque MM. Joly et Cabanis ont des passeports pour aller et venir, et que votre commissionnaire peut chaque jour prendre ici tous les remèdes dont ils auront besoin.

N'ajoutez pas, je vous prie, à la tristesse et à l'ennui de ma position le chagrin de vous savoir mécontent. Croyez que j'ai fait et ferai tout ce qui sera en moi pour diminuer les maux de cette contrée. Malheureusement on ne trouve pas que je sois au ton du moment; mais je sais paraître

avoir tort quand il s'agit de faire le bien.

La neige m'a empêché d'aller vous voir, Monsieur, car, malgré les embarras dont je suis surchargé, j'avais besoin d'une heure de conversation avec vous, et j'aurais été la chercher. Aussitôt que cet obstacle sera levé, vous me verrez arriver à Ferney. Croyez, je vous prie, que je désirerais surtout que les circonstances où se trouve ce pays-ci n'influassent en rien sur votre bonheur, et disposez de moi en tout ce qui sera de mon ressort.

Votre lettre pour M. Thomas lui sera remise en main propre. Je serai toujours très aise d'être utile à votre correspondance avec vos amis et les gens dont vous faites cas.



LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

A Ferney, 29 janvier 1767.

C'est une grande consolation pour nous, Monsieur, dans la disette où nous sommes, et dans la saison la plus rigoureuse que nous ayons jamais éprouvée, de recevoir votre lettre du 28.

Nous avons envoyé chercher de la viande de boucherie à Gex, on n'y vend que de mauvaise vache; nos gens n'ont pu la manger. Nous avons fait venir deux fois par le courier de Lyon des vivres pour un jour, mais cela ne peut se répéter. Si la cessation de notre correspondance nécessaire avec Genève pouvait contribuer à ramener les esprits, nous nous réduirions volontiers à ne manger que du pain, et vous remarquerez en passant que le pain coute ici quatre sous et demi la livre.

Nous faisions venir des provisions de Lyon pour cette année par les voitures publiques; elles sont arrêtées. Notre aumonier est tombé très dangereusement malade à Ornex, nous n'avons pu

encore lui faire avoir ni médecin, ni chirurgien, parce que les carosses qui les allaient chercher n'ont pu passer.

Tout le poids retombe uniquement sur nous; notre maison étant la seule considérable du pays. Vous savez que nous avons cent personnes à nourrir par jour. Vous savez que le pays de Gex ne fournit rien du tout. Les montagnes qui nous séparent de la Franche-Comté sont couvertes de dix pieds de neige cinq mois de l'année; c'est la Savoye qui nous nourrit, et les Savoyards ne peuvent arriver à nous que par Genève. Il n'y a de marché qu'à Genève. Celui de Saconey, comme vous le savez, ne fournit précisément qu'un peu de bois qu'on coupe en délit dans nos forêts.

Vous êtes témoin que tout abonde à Genève, qu'elle tire aisément toutes ses provisions par le lac, par le Faucigny et par le Chablais; qu'elle peut même faire venir du Valais les choses les plus recherchées. En un mot, il n'y a que nous qui souffrons.

M. le chevalier de Jaucourt, et M. le chevalier de Virieu * sont les témoins de tout ce que nous vous certifions. Il suffit d'une carte du pays

* Le chevalier, depuis marquis, de Jaucourt, brigadier des armées du Roi, colonel de la légion de Flandres, était à la tête des troupes employées à l'investissement de

pour voir qu'il est impossible que les choses soient autrement.

Nous ne nous plaignons pas des troupes; au contraire, nous souhaiterions qu'elles restassent toujours dans les mêmes postes. Non seulement elles mettraient un frein à l'audace des contrebandiers qui passaient souvent au nombre de cinquante ou soixante, sur le territoire de Genève, et qui bientôt deviendraient des voleurs de grand chemin; mais elles empêcheraient que nos bois de chauffage, coupés en délit, fussent vendus à Genève sous nos yeux. Les forêts du Roi sont dévastées; c'est un très grand article qui mérite toute l'attention du ministère.

Les troupes pourraient empêcher encore le commerce pernicieux de la jouaillerie et de la fabrique de montres de Genève, commerce prohibé en France, et principalement soutenu par les habitants du pays de Gex qui ont presque tous abandonné l'agriculture pour travailler chez eux aux manufactures de Genève.

Nous avons sur tous ces objets un mémoire à présenter au ministère, et personne n'est plus empressé que nous à seconder ses vues.

Genève. Il avait le titre de Commandant pour Sa Majesté dans les provinces de Bresse, Bugey, Valromey et Pays de Gex. Le chevalier de Virieu avait un commandement dans ce corps.

Nous avons toujours tiré nos provisions de France autant que nous l'avons pu; et nous voudrions en faire autant pour les besoins journaliers; mais la position des lieux ne le permet pas.

Le Bureau de la poste qui pourrait être aisément sur le territoire de France, est à Genève; et il faut y envoyer six fois par semaine. Outre le commissionaire pour nos lettres, nous avons besoin d'envoyer souvent notre pourvoyeur. Nous ne pouvons nous dispenser de demander aussi un passeport pour un homme d'affaires. Nous ne vivons que grace aux remises que M. De la Borde veut bien nous faire. Nous avons souvent à recevoir et à payer. Le détail des nécessités renait tous les jours.

Nous sommes donc forcés à demander trois passeports, pour le sieur Wagnière, pour le sieur Fay, et pour le commissionnaire des lettres.

Nous sommes plus affligés que vous ne pouvez le penser, de fatiguer le ministère pour des choses si minutieuses à ses yeux, et si essentielles pour nous.

Nous vous supplions très instamment d'envoyer notre lettre à la Cour. Vous êtes trop instruit des vérités qu'elles contient pour n'avoir pas la bonté de les appuyer de votre témoignage. Nous vous aurons une obligation égale à la détresse où nous sommes.

Nous avons l'honneur d'être, avec tous les sentimens que nous vous devons, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteur et servante,

DENIS.

VOLTAIRE.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

29 (janvier 1767.)

Nous vous envoyons, mon cher Monsieur, cette lettre que nous vous supplions de communiquer à M. le duc de Choiseul, ou à M. de Bournonville *. Nous sommes réellement les seuls sur qui tombe le fardeau. Je me suis ruiné dans un pays affreux où je n'avais de consolation que votre société dont je ne peux plus jouir. Mes

* Premier Commis de la guerre pour les affaires des Suisses, chargé depuis, sous le duc de Choiseul, de la partie politique de ce même pays, y compris la république de Genève.

Il était asthmatique, et mourut jeune.

chagrins sont au comble. Je finis ma vie d'une manière bien triste. L'idée que vous avez quelque bonté pour moy me soutient encore.

V.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

30 janvier 1767, à Ferney.

Nous eumes hier l'honneur de vous écrire, Monsieur, madame Denis et moi, pour vous supplier d'envoyer notre lettre à M. le duc de Choiseul. Les choses changent quelquefois d'un jour à l'autre. Nous vous supplions aujourd'hui de n'en rien faire; ou si vous avez déjà eu cette bonté, nous vous prions de vouloir bien mander que nous n'avons plus à faire que les plus respectueux remerciemens, et que nous sommes pénétrés de la plus vive reconnaissance.

M. le duc de Choiseul daigne m'écrire du 19 par M. le chevalier de Jaucourt, *qu'il m'excepte de la règle générale, parce que je suis infiniment excepté dans son cœur.*

Il écrit des choses encore plus fortes à M. le

chevalier de Jaucourt. Enfin, j'ai un passeport illimité pour moi et pour tous mes gens. Il ne me reste d'autre peine que celle de voir que vos occupations journalières nous privent de la consolation de vous voir, et de répéter les Scythes devant vous.

Venez, venez, maman vous fera bonne chère à présent; nous aurons de bon bœuf, et plus de vache.

Mille tendres respects.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Genève, 30 janvier 1767.

Je vous répéterai, Monsieur, ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, que j'étais dans la ferme persuasion que vous ne manquiez de rien, votre commissionnaire ayant la permission de venir à Genève, et pouvant en exporter vos provisions comme à l'ordinaire. Un mot de M. le chevalier de Jaucourt aurait abrégé toutes les difficultés, et, de mon côté, j'aurais fait tout ce qui était en moi pour diminuer l'embarras dans lequel vous vous trouviez.

Vos provisions arrêtées en venant de Lyon, si elles vous sont adressées directement, doivent vous parvenir sans difficulté; autrement on irait contre les intentions du Roi, qui n'a pas pu vouloir que ses sujets habitans en France n'eussent pas la liberté des chemins. Si elles étaient adressées à des Genevois, vous vous trouvez comme tous les étrangers, comme moi-même, dans le

cas où une chaussée se rompt, et où rien ne peut passer.

Je n'examine point ce qu'on a pu espérer de l'interdiction des vivres pour Genève, et je ne ne crois pas même que cet objet puisse opérer un grand effet pour le présent; mais ce n'est pas à nous à le dire, surtout dans ce moment.

Voici les deux passeports que vous demandez; le commissionnaire a déjà le sien ou une permission qui y équivaut. Je la renouvellerai, s'il est nécessaire.

Vous me priez, Monsieur, d'envoyer votre lettre à la Cour. Je suis trop votre ami, et je connais trop la façon de penser de M. le duc de Choiseul pour le faire. Vous pouvez être sûr qu'elle ne ferait rien changer aux dispositions générales, et puisque M. le chevalier de Jaucourt et moi nous prêtons volontiers pour vous à toutes les exceptions possibles, je vous demande en grace de vous en contenter. Tout ce qui vient de Genève, ou qui y a rapport, est mal reçu dans ce moment-ci. Croyez-m'en; gardez aussi votre mémoire pour des temps plus heureux.

Les Représentans viennent de faire une démarche qui pourra diminuer l'aigreur qu'on a contre eux. C'est un orage passager dont vous souffrez, et qui m'accable. Tâchons, autant qu'il est possible, de le dissiper. De votre côté, je vous

protestc que vous y contribuerez en ne portant point au ministre des plaintes sur les mesures qu'il a cru devoir mettre en usage pour amener ce peuple à la raison.

Je vous parle avec franchise, parce que je le dois à tout égard. Vous ne doutez pas, du moins je m'en flatte, que je ne m'occupe de faire tout pour le mieux. Jugez si je désire que ce qui se passe ici n'altère en rien votre bonheur.

Il y a apparence, Monsieur, que j'aurai l'honneur de vous voir ces jours-ci, je pourrai vous en dire davantage sur des affaires auxquelles vous prenez intérêt. Recevez, en attendant, les assurances du tendre attachement que je vous ai voué pour la vie.

P. S. Dans le moment où je finis cette lettre, Monsieur, je reçois la vôtre de ce matin, qui me fait un très-grand plaisir. Tout finit, comme vous voyez, et le meilleur est de s'inquiéter le moins possible de ce qui est hors de nous. Je vous envoie néanmoins les deux passeports, parce que, pour la règle, il faudra que tous ceux de vos gens qui viendront a Genève en aient.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

7 février 1767, à Ferney.

Je ne sais comment faire, Monsieur, pour faire parvenir franc de port (cette lettre) à son adresse; et on a volontiers recours à vous, quand on ne sait comment faire. C'est un pauvre diable de mes amis de Paris que je veux obliger. Je vous supplie de m'aider. Vous connaissez sans doute le Résident de Hambourg. Voulez-vous bien lui envoyer le paquet, le prier de l'affranchir de Hambourg à Pétersbourg, et me permettre de vous rembourser les frais; cela doit être sans cérémonie.

Je commence à détester ce climat-ci. Il n'y a que vous qui puissiez me le faire supporter. Il n'y a que la vue d'agréable dans le pays de Gex, et je perds les yeux.

Toute notre maison vous fait les plus tendres compliments.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Genève, 8 février 1767.

Je serai tout aussi embarrassé que vous, Monsieur, pour faire passer votre lettre à Pétersbourg. Le ministre du Roi à Hambourg s'est jeté par hasard, lui et son cheval, dans un four à chaux, où lui et son cheval ont été consumés en un instant. Ainsi je ne sais plus à qui m'adresser. Je verrai cependant à trouver le moyen de faire parvenir cette lettre à sa destination.

J'avais un jour mal aux yeux, et j'écrivis à un de mes amis:

Sans doute le ciel équitable,
Voulant me punir par mes sens,
En a choisi le plus coupable.

Tous les lorgneurs se glorifieraient beaucoup de vous compter parmi leurs confrères; mais il me semble que pour cette fois la peine passe le délit. J'espère qu'elle ne sera pas durable, et que

vous pourrez encore jouir des beautés de ce pays. Il a les graces d'une capricieuse. Ses beaux momens font oublier tout ce qu'on lui a trouvé d'apreté, et un beau soir sur la terrasse de Ferney effacera le souvenir des neiges qui vous aveuglent aujourd'hui.

Respects et amitiés à tous vos commensaux. Je voudrais bien pouvoir mériter ce titre, mais quand le devoir ne me retiendra-t-il pas ici? Par malheur pour Genève, trop de gens se mêlent de sa guérison, et la pauvre petite périra peut-être à force de médecins.

Vous savez sans doute que M. le professeur Vernet a fait imprimer son apologie. Je serais fâché que vous cessassiez de rire pour y répondre. Laissez-là ce docteur, et continuez votre *Batrachomyomachie* *.

* Le poëme de la Guerre de Genève.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

15 février 1767, à Ferney.

Vous savez, Monsieur, que le pauvre Sirven est à Genève, et qu'il n'est représentant que contre le parlement de Toulouse. Son affaire va être plaidée au Conseil des parties, après en avoir obtenu permission au Conseil du Roy.

J'ai reçu de son avocat des instructions qu'il faut que je lui communique. Je vous supplie de vouloir bien lui accorder un passeport pour venir chez moi. Je crois qu'il vous en demandera bientôt un autre pour aller à Paris faire triompher une seconde fois l'innocence du fanatisme.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec l'attachement le plus respectueux et le plus tendre, votre très humble et très obéissant serviteur

Voltaire.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Genève, 9 août 1767.

Mon secrétaire, Monsieur, m'ayant quitté pour aller être auprès du nouveau Primat de Pologne, j'ai jetté les yeux sur M. Gallien * pour

* Ce Gallien était un jeune homme qui avait intéressé le duc de Richelieu. Il l'avait envoyé à Voltaire pour chercher à en faire quelque chose. (Voyez les lettres de Voltaire au Duc, des 8 et 28 octobre 1766, 13 janvier 1767, et autres du même temps.)

Gallien répondit peu aux bontés du Duc et à celles de Voltaire; il se conduisit mal à Ferney. P. M. H., qui n'était pas instruit de ces détails, eut l'idée de le prendre pour secrétaire, dans l'intention de faire une chose agréable aux protecteurs de ce jeune-homme. Gallien fit dans ce nouveau poste de nouvelles sottises, et fut renvoyé, comme on le verra dans la suite de cette correspondance.

Lorsque P. M. H. voulut prendre Gallien pour secrétaire, il crut devoir en écrire au duc de Richelieu. Il commença sa lettre par *Monsieur le Maréchal* au lieu de *Monseigneur*, par inadvertance sans doute. Il paraît que le Vainqueur de Mahon était susceptible sous le rapport des titres; cela est d'autant plus extraordinaire que c'est

le remplacer. Si vous croyez qu'il soit plus avantageux à ce jeune homme d'être seul chez un chétif Résident qu'en six ou septième chez un maréchal de France gouverneur de province, etc. je pense que vous donnerez votre agrément à ce que je lui propose. La place est assez bonne, et deviendra meilleure. Il aura ici des livres, des médailles, et beaucoup de paperasses à manier. Je souhaite qu'il y apprenne quelque chose, et

en général le défaut des parvenus qui craignent toujours qu'on leur manque de respect. Le Maréchal-Duc en écrivit donc à Voltaire, qui en parla à P. M. Hennin, lequel écrivit une autre lettre au Duc : il y exposait qu'il n'était pas vraisemblable qu'il eût voulu lui refuser les titres qui lui étaient dus, en lui écrivant relativement à un arrangement qui pouvait lui être agréable. La réponse du Duc fut froide et polie.

Le Philosophe de Ferney approuva fort le courroux du Duc; et il lui écrivit sur cette importante affaire dans des termes peu mesurés, puisqu'il était question d'un homme qu'il voyait tous les jours, et qu'il nommait son ami. (Voyez les lettres de Voltaire au duc de Richelieu, des 17 août, 9 et 12 septembre 1767.)

Au reste, le duc de Richelieu ne garda pas rancune. Quelques années après, se trouvant compromis dans une affaire suscitée par madame de S. Vincent, pour des billets portant sa signature fausse, et ayant besoin de faire arrêter un homme qui avait trempé dans cette affaire, et qui s'était sauvé à Genève, il écrivit à P. M. H. une lettre remplie d'expressions obligeantes.

surtout qu'il se mette en état d'être utile. Le règne de l'érudition à laquelle il vise est passé, et le plus sûr à tous égards est de ne pas fonder son existence sur la littérature. D'ailleurs si M. le Maréchal de Richelieu veut faire du bien à ce jeune homme, il l'enrichira en lui donnant dès à présent une petite pension.

Madame Denis vous dira, Monsieur, que la troupe de Prégny * a fait merveille. Je suis fâché que vous n'ayez pas pu voir cette fête. Vous y auriez trouvé de la jeunesse que vous ne craignez point, et beaucoup de gens qui vous aiment autant qu'ils vous admirent.

* Dans la maison de campagne de M. Sales, où on avait joué la comédie.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

9 auguste (1767) aoust est bien Welche.

Ma foy, Monsieur, je crois que vous faites une bonne acquisition. Vous formerez ce jeune homme. Il sera *ad nutus promptus heriles*. Je vais écrire à Monsieur le Maréchal de Richelieu. Je suis dailleurs à vos ordres comme Gallieu, et comme toutte notre maison, et comme tout le pays. C'est-à-dire, que vous avez mon cœur.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Genève, 6 décembre 1767.

Voici, Monsieur, la gazette du commerce où je n'ai marqué que les pièces qui ont suivi de près la publication du livre de M. de la Rivière*. Il y en a dans le commencement de l'année une ou deux qui traitent plus particulièrement des principes que cet écrivain a adoptés, qui appartiennent à l'auteur du tableau économique. C'est dans le Journal d'agriculture, que je n'ai point, mais que j'espère trouver ici, que sont celles où la matière est discutée à fond, et les auteurs des Éphémérides du citoyen sont les champions de Messieurs Quesnay et de la Rivière. Je suis bien aise de vous avertir, au reste, Monsieur, que

* Mercier de la Rivière fut un des premiers économistes, parmi lesquels on comptait le docteur Quesnay, Mirabeau père, Turgot, l'abbé Beaudot, etc. Le livre dont il est ici question est sans doute son ouvrage intitulé *l'Ordre naturel et essentiel des Sociétés politiques*.

cette querelle a mis beaucoup de personnes sur la scène: M. de Mirabeau, Madame de Marchais, M. de Forbonnais, etc. Je crois la seconde lettre d'un de mes parens auteur de plusieurs articles économiques dans l'Encyclopédie, et des lettres sur l'instinct des animaux, sous le nom d'un philosophe de Nuremberg, un des plus grands rieurs de France *.

Il y a trois ans que je passais ma vie avec des personnes occupées de l'économie politique, et j'aurais pu alors vous détailler leurs principes, que j'essayais quelquefois de combattre; mais j'ai perdu de vue toutes ces disputes, et je souhaite que vous appreniez à mes amis et aux autres qu'on peut parler français en traitant des sujets économiques, et que tout législateur doit être clair.

* Lettres sur les animaux par le philosophe de Nuremberg, C. G. (Le Roy.)

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Mardy (..... 1767.)

Voicy un pauvre garçon bien malheureux. Voyez, Monsieur, ce que votre compassion peut faire pour luy. Il a eü le malheur d'être capuçin. Je l'avais recueilli chez moy; il luy est échapé quelques paroles indiscrètes dans un cabaret. Le curé a soulevé les habitans contre luy. On veut lui faire un procez criminel. Je suis forcé de le renvoier. Il est fidèle, discret, et sait copier. Si vous pouvez le placer, je ne crois pas que vous en ayez des reproches. S'il peut vous être utile, il vous coûtera peu. Adieu, Monsieur, je vous vois toujours trop peu. Vous connaissez mes tendres et respectueux sentiments pour vous.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN.

A VOLTAIRE.

A Genève, le 4 janvier 1768.

Je vous ai caché jusqu'aujourd'hui, Monsieur, une sottise du sieur Gallien qui vous touche, et dont je me proposais d'avoir l'honneur de vous parler. Il y a déjà du temps que je l'entendais dire que vous travailliez à un dialogue sur les affaires de Genève, dont Ésope et Abauzit *

* Firmin Abauzit, né à Uzès le 11 novembre 1679, de la religion réformée. Persécuté en France pour sa croyance religieuse, il se retira à Genève, et fut bibliothécaire de cette ville. Il mourut le 20 mars 1767. C'était un homme d'une grande érudition, du caractère le plus modeste, le plus doux et le plus communicatif : ses voyages, ses relations avec tous les savans de son temps, ses connaissances variées lui acquirent de la réputation. Il fut ami de Bayle et de Newton. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres une excellente édition de *l'Histoire de Genève de Spon*. Dans son *Commentaire sur l'Apocalypse*, il défendit les opinions de l'arianisme moderne. Voltaire en faisait un grand cas, et le consultait pour ses recherches.

étaient les interlocuteurs. Toute la ville en parlait; on annonçait que les Représentans avaient nommé huit personnes pour y répondre; enfin ce chef-d'œuvre a paru, et, au premier mot, j'ai reconnu que mon étourdi en était l'auteur. Je lui en ai parlé, il est convenu qu'il y avait part; je lui ai représenté qu'il vous avait manqué essentiellement, et mon intention, dès ce moment, a été de ne plus le garder. J'ai écrit à M. le Maréchal de Richelieu, et, sans lui rien dire de cette faute du sieur Gallien, je l'ai prévenu que son protégé n'était bon que dans une bibliothèque. Sans doute il m'entendra. Aujourd'hui, les Représentans viennent de répandre dans la ville la feuille que j'ai l'honneur de vous envoyer, après laquelle il ne m'est plus possible de garder le sieur Gallien, 1° parce qu'il s'est mêlé d'écrire sans m'en faire part, 2° parce qu'il a eu envers vous une conduite très-blâmable, enfin, parce qu'il ne convient nullement qu'un homme qui vit chez moi se mêle dans les querelles de Genève, encore moins quand il n'y entend rien, et donne prise sur lui, comme il l'a fait, en mille endroits. Je vous prie, Monsieur, de me dire ce que vous jugez que je dois faire du sieur Gallien, qui ne peut plus rester chez moi après une pareille incartade. Le mieux est, je crois, de le renvoyer au plutôt à Paris.

J'étais sur le point, Monsieur, de partir pour aller coucher à Ferney, lorsque la neige m'en a fermé le chemin. Aussitôt qu'on pourra passer, je me fais une fête d'aller vous tenir compagnie. Je me flatte que vous n'avez pas besoin de protestation de ma part pour être persuadé du tendre et inviolable attachement que je vous ai voué ainsi qu'à madame Denis.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

A Ferney, 4 janvier 1768.

Lorsque vous prîtes le sieur Gallien, Monsieur, l'humanité et l'espérance qu'il se corrigerait sous vos yeux m'engagèrent à ensevelir dans le silence tous les sujets que je pouvais avoir de me plaindre de lui.

M. le maréchal de Richelieu qui l'avait fait enfermer à St.-Lazare pendant une année, me l'envoya, et me pria de veiller sur sa conduite. Toute ma maison sait quelles attentions j'ai eues pour lui. M. le Maréchal me recommanda expressément de le faire manger avec les principaux domestiques. J'ai rempli toutes les vues de M. le Maréchal, autant qu'il a été en moi, pendant une année entière. J'ai dissimulé tous ses torts.

Depuis qu'il est chez vous, il a écrit à M. le maréchal de Richelieu des lettres dont je ne dois pas assurément être content, et que M. le Maréchal m'a renvoyées.

Je me flatte que vous approuverez le silence que j'ai gardé si longtemps avec vous, et l'aveu que je suis obligé de vous faire aujourd'hui.

Je suis bien sûr, au reste, que vous n'avez pas admis ce jeune homme dans vos secrets, et que vous avez bien senti dès le premier jour qu'il n'était pas fait pour être dans votre confidence. Je sais à quel point il est dangereux, et vous ne savez pas ce que j'en ai souffert.

Le parti que vous prenez de le chasser est indispensable. Comptez que vous prévenez par là des chagrins qu'il vous aurait attirés. Il voulait aller chez ses parents au village de Salmoran dont il est natif. Je pense qu'il est à propos qu'il y retourne incessamment. La plus grande bonté que vous puissiez avoir pour lui est de l'avertir sérieusement qu'il se prépare un avenir bien malheureux, s'il ne réforme pas sa conduite.

L'article de ses dettes sera très embarassant. Je pense qu'il serait assez convenable que vous fissiez rendre les bijoux à ceux qui les ont vendus, et qui ne sont pas payés. Je crois qu'il doit beaucoup au sieur Souchay marchand de drap. M. le maréchal de Richelieu ne veut point entrer dans ses dettes qu'il avait expressément défendues. Cependant, si on peut faire quelque accommodement, je ne désespère pas qu'il n'accorde une petite somme.

Nous sommes infiniment sensibles, Maman et moi, à l'embarras et aux désagréments que sa mauvaise conduite peut vous causer *.

Adieu, Monsieur, je vous embrasse avec le plus tendre et le plus respectueux attachement.

V.

* Pour cette lettre et la précédente, voyez la lettre de Voltaire au duc de Richelieu, du 6 janvier 1768.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

13 janvier 1768, à Ferney.

Vous savez, mon très cher Résident, que la place de M. Camp *** ne convient mieux à personne qu'à M. Rieu, qui est né français, qui a servi le Roi longtemps dans les îles, qui vous a été utile pour vos passeports, et qui vous est attaché. Je suis bien persuadé que vous le protégerez auprès de M. le contrôleur-général, et que vous écrirez fortement en sa faveur. Vous pouvez même engager M. le duc de Choiseul à dire un mot pour lui. Un homme qui aime autant que lui la comédie mérite assurément de grandes attentions.

Je viens de recevoir une lettre de M. le duc de Choiseul à faire mourir de rire. Je ne manquerai pas de saisir cette occasion pour joindre ma très humble requête aux recommandations que je vous

* La place de commissaire des sels du Valais.

demande. On a toujours grande envie de faire une ville à Versoy, mais avec quoi la nourrira-t-on?

Si vous saviez à peu près le montant des dettes de ce petit polisson de Gallien de Salmoran, vous me feriez plaisir de m'en donner part.

On dit que la Reine n'est pas bien. En savez-vous des nouvelles? Quand aurons-nous l'honneur de vous voir? On ne peut vous être plus tendrement attaché que

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 13 janvier 1768.

Ce que vous désirez, Monsieur, est fait. J'ai demandé la place vacante faiblement pour moi et mes successeurs, et fortement pour M. Rieu, comme je pourrais vous le prouver en vous envoyant l'extrait de ma dépêche. Je me suis contenté de dire à Monsieur le Duc qu'il avait été question de réunir cette place à la Résidence, mais que peut-être il y trouverait des inconvéniens. J'ai mis M. le chevalier de Jaucourt en jeu pour M. Rieu, dont j'ai fait valoir les services, et la résolution de s'établir à Versoix.

Voici, Monsieur, les deux seuls mémoires des dettes de Gallien. Je l'ai forcé à payer toutes les autres, à la vérité à mes dépens, mais je n'y veux plus penser. Il m'avait dit qu'il allait à Paris, et je l'ai annoncé à Monsieur le Maréchal. Depuis il m'apprend qu'il va d'abord en Dauphiné. Je crois qu'il ne pirouette que pour tomber à l'hôpital.

On ne me dit rien de la santé de la Reine, sinon qu'il n'y a aucun mieux.

Dès que les chemins seront libres, je vous assure bien, Monsieur, que vous me verrez, et souvent. Genève m'ennuye à un point dont vous n'avez pas d'idée. Quelles gens !

Vous connaissez le tendre attachement que je vous ai voué.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève le 16 janvier 1768.

J'ai reçu par la poste, Monsieur, le paquet que j'ai l'honneur de vous envoyer. Il était contresigné, et comme j'en attends un de ce volume, j'ai enlevé en même temps les deux enveloppes. Je vous en fais mes excuses.

On dit que tout se calme ici; il en est bien temps. J'ai la plus grande impatience de vous voir; mais les chemins sont encore impraticables. Aucune nouvelle de Paris ni de Versailles, sinon qu'on commence à croire que les finances se rétabliront tandis que celles d'Angleterre se dérangent. Il vient de paraître un ouvrage assez

court et fort bien fait sur ces dernières ; si vous vouliez le parcourir, je pourrais vous l'envoyer. Il m'a appris beaucoup de choses que j'étais souvent fâché de ne pas entendre.

Puisse la neige de vos montagnes faire bientôt place à la verdure, et puissé-je bientôt me promener avec vous sur votre belle terrasse !

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

17 janvier 1768, à Ferney.

Savez-vous bien, Monsieur, de qui est l'ouvrage que vous m'envoyez? De M. le duc de la Vallière. C'est une histoire du théâtre *, qui fera plaisir au Corsaire **, grand amateur, comme moi, de ces coyoneries.

* Bibliothèque du Théâtre Français depuis son origine, (par le duc de La Vallière) Dresde. (Paris) 1768. 3 volumes petit in-8°, figures.

** Il est probablement question ici de Cramer, imprimeur à Genève, grand amateur de l'art dramatique, et

Il y a un livre à Paris, qui fait grand bruit, et qu'on dit fort bien fait. On y prouve que le clergé n'est qu'une compagnie particulière, et non le premier corps de l'État *. Je souhaite assurément que les finances des Welches se rétablissent; mais le commerce seul peut opérer notre guérison, et les Anglais sont les maîtres du commerce des quatre parties du monde.

Comptez que pour le petit pays de Gex, il restera toujours maudit de Dieu. Mais en récompense il bénit la Russie et la Pologne. Ma belle Catherine m'a mandé qu'elle avait consulté dans la même salle des Payens, des Mahométans, des Grecs, des Latins, et cinq ou six autres menues

acteur du théâtre de Ferney. L'épithète de *Corsaire* se rapporte sans doute à son avidité à contrefaire les ouvrages qui paraissaient en France, et à imprimer les petits ouvrages échappés à la plume de Voltaire, qui lui en fait plusieurs fois reproche dans ses lettres.

Voltaire donnait quelquefois le nom de *Corsaire* à d'autres personnes, et même à son jardinier nommé Lambert qui était de Besançon, où il se retira, après avoir séjourné huit ans à Ferney.

* L'ouvrage dont il est ici question était attribué au marquis de Puységur, lieutenant-général. Voici son titre: *Réflexions intéressantes sur la prétention du Clergé* d'*être le premier corps de l'État.* Il fut supprimé par arrêt du Conseil d'Etat du 12 février 1768, comme plein de principes faux, et contestant au clergé, même ses propriétés.

sectes qui ont bu ensemble largement et gaiement *. Tout cela nous rend petits et ridicules.

Les hermites entourés de neige vous embrassent bien cordialement.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 1 février 1768.

Je reçois dans le moment, Monsieur, la réponse de M. le duc de Choiseul sur la commission des sels du Valais; elle n'est pas satisfaisante. La voici mot pour mot :

« Depuis, etc.

Je suis très fâché de cette décision, à laquelle cependant j'avais lieu de m'attendre.

Que dites-vous des gentillesses de nos Repré-

* Cela n'est pas dit expressément dans la lettre de l'Impératrice, qui est datée de Casan le 18—29 mai 1767. Voltaire, dans sa réponse à Catherine II du 29 janvier 1768, s'exprime cependant à peu près comme il le fait ici.

sentans? Je voudrais bien qu'on se hâtât de songer à Versoix. C'est le plus sûr moyen de mortifier des gens qu'on ne veut pas écraser.

J'aurai l'honneur, Monsieur, de vous voir demain, à moins de quelque incident que je ne prévois pas.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Mardi matin, 1er mars (1768) à Ferney.

Soyez très sûr, très aimable Résident, qu votre languedochienne avec ses beaux yeux n'avait point vu la deuxième Baliverne *. J'avais abandonné aux curieux la première et la troisième;

*La deuxième Baliverne est le second chant de la Guerre de Genève. Voltaire crut que La Harpe lui avait pris le manuscrit de ce chant en quittant Ferney et l'avait fait connaître à son arrivée à Paris. Le public pensait de même. La Harpe chercha à se justifier auprès de Voltaire qui ne fut jamais bien convaincu. Ce fait est d'ailleurs fort peu important aujourd'hui.

mais pour la seconde, je l'avais toujours laissée dans mon porte-feuille; et j'avais des raisons essentielles pour ne point la faire paraître. Si votre dame aux grands yeux l'a eue, ce ne peut être que depuis le mois de novembre, car La Harpe partit au mois d'octobre, et ce fut au commencement de novembre qu'il la donna à trois personnes de ma connaissance. Les copies se sont peu multipliées, attendu qu'on ne se soucie guères à Paris de Tolot l'apothicaire, de Flournoy, de Rodon, du prédicant Buchon, et autres messieurs de cette espèce.

Si quelqu'un avait pu me faire cette infidélité, c'était ce polisson de Gallien; cependant il ne l'a pas faite.

S'il était vrai que cette coïonnerie eût paru à Paris avant le voyage de La Harpe au mois d'octobre, comme il l'a dit à son retour, pour se justifier, il m'en aurait sans doute averti dans ses lettres. Il m'instruisait de toutes les anecdotes littéraires; il n'aurait pas oublié celle qui me regardait de si près; il n'aurait pas manqué de prévenir par cet avertissement les soupçons qui pouvaient tomber sur lui. Cependant, il ne m'en dit pas un seul mot, au contraire. Il donna une copie à M. Dupuits, et le pria de ne m'en point parler. Dupuits en effet ne m'en parla qu'à son retour, lorsqu'il fallut éclaircir l'affaire. La Harpe ne se

justifia qu'en disant qu'il n'avait donné le manuscrit que parce qu'il en courait des copies infidèles. Il en avait donc une copie fidèle, et cette copie fidèle, je ne la lui avais certainement pas donnée.

On lui demanda de qui il la tenait. Il répondit que c'était d'un jeune homme dont il ne dit pas le nom. Huit jours après, il dit que c'était d'un sculpteur qui demeurait dans sa rue.

Je ne lui ai fait aucun reproche, mais sa conscience lui en fesait beaucoup devant moi. Il ne m'a jamais parlé de cette affaire qu'en baissant les yeux, et son visage prenait un air de pâleur qui n'est pas celui de l'innocence. Son procès est instruit. Il s'en faut beaucoup que je l'aie condamné rigoureusement; je suis trop partisan de la proportion entre les délits et les peines, et je sais qu'il faut pardonner.

Non seulement j'ai eu le bonheur de lui rendre des services essentiels, mais je lui en rendrai toujours autant qu'il dépendra de moi. Je serrerai seulement mes papiers, si jamais madame Denis le ramène à Ferney.

Voila, aimable Résident, l'histoire au juste. Plût à Dieu qu'il n'y eût pas de plus grande tracasserie dans le monde. J'espère que vous verrez bientôt finir celles de Genève. Voulez-vous bien avoir la bonté de donner au porteur cette gazette

de France où il est parlé des rodomontades Espagnoles contre l'Inquisition. Il y a des monstres auxquels il ne suffit pas de leur rogner les ongles, il faut leur couper la tête.

Tuus sum et semper ero.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 1er mars 1768.

Si j'avais pu prévoir, Monsieur, qu'on vous rendît compte de ce que j'avais avancé d'après beaucoup de personnes et en particulier la dame qui est venue à Genéve ces jours-ci, je me serais bien gardé de toucher cette corde à Ferney; mais je puis vous assurer qu'avant le départ de M. de La Harpe, on m'avait soutenu qu'il existait à Paris des copies du second chant; on m'en avait même dit des vers. Si M. de La Harpe a contribué à divulguer une badinerie que vous vouliez laisser dans l'oubli, il a mal fait; mais à coup sûr il n'a pas été le premier à la publier. Ce que j'ai l'honneur de vous dire au reste ne vient pas de

lui, puisqu'il ne m'en a point parlé, et que sa femme ne m'a dit qu'un mot sur l'idée où vous aviez été à cet égard. M. Dupuits aurait mieux fait de ne pas vous instruire d'une particularité qui pouvait vous déplaire. Mais encore une fois, les choses ne sont pas allées comme vous avez pu le croire, et j'espère éclaircir ces détails pour votre satisfaction et pour la justification de M. de La Harpe, qui vous aime autant qu'il vous respecte, et que je serais très-fâché qui eût des torts vis-à-vis de vous.

Voici les deux dernières gazettes.

Quand vous voudrez n'être pas seul, je vous prie de me le faire savoir. Vous ne devez pas douter du plaisir que j'aurai de vous prouver, en tout temps et de toutes manières, mon dévouement.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Mardy au soir 1 mars (1768.)

Mon cher ministre, non ministre prédicant, j'ay l'honneur de vous renvoier votre gazette. Elle donne quelques espérances aux cœurs bien faits. Je commence à croire que les ordres donnez à tous les gouverneurs de place sont quelque chose de sérieux.

La petite mievreté de La Harpe n'est pas si sérieuse, mais elle est certaine et avérée. Je sais que le Gallien en avait retenu quelques vers; mais je suis très sûr qu'il n'en avait point pris de copie. Dailleurs cet Antoine, ce sculpteur dont La Harpe prétendait tenir le manuscrit, a été interrogé par un de mes amis. Sa réponse a été que La Harpe était un menteur et quelque chose de pis. Cette infidélité m'a fait baucoup de peine. Mais je pardonne aisément. J'attends les beaux jours pour vous venir voir dans votre chatau de Gaillardin. Car pour Genève, il n'y a pas moyen que j'aille me fourer à travers de leurs tracasseries.

Maman est partie *, me voyla hermite. Vous savez que le diable le devint, quand il fut vieux. Mais, quoy qu'on die, je ne suis pas diable.

Interim vale.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève; le 13 mars 1768.

Je suis accoutumé, Monsieur, à entendre redire vingt fois en un jour le même mensonge par différentes personnes dignes de foi. Aussi ne me pressai-je pas de croire les choses les plus probables. Celle qui m'engage à avoir l'honneur de vous écrire n'est pas de ce nombre, mais il m'importe beaucoup de l'éclaircir. On a assuré hier ici, Monsieur, que vous vouliez vendre Ferney; que même plusieurs genevois y pensaient. En conséquence, une personne avec qui je suis fort lié ici

*Madame Denis était allée s'établir à Paris. Elle revint l'année suivante à Ferney.

m'a offert d'en traiter avec vous argent comptant. J'ai rejeté très-loin cette idée. Enfin on m'a prié instamment de savoir si vous étiez dans l'intention de vendre cette terre, et je prends le parti de m'en informer à vous-même. Je ne puis vous dire, Monsieur, à quel point je serais fâché de vous voir quitter une aussi belle habitation, et le voisinage de Genève. Peut-être y aurait-il moyen de ne pas vous ôter la faculté d'y revenir? Faites-moi le plaisir de me répondre. Quelque soit votre résolution, je serai peut-être assez heureux pour vous rendre service.

Je me flatte que vous ne doutez pas de mon, etc.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

15 mars 1768, à Ferney.

Il est vrai, Monsieur, que Ferney est à vendre, qu'on en a déjà offert beaucoup d'argent, et que j'en ai dépensé bien davantage pour rendre la maison aussi agréable, et la terre aussi bonne qu'elles le sont aujourd'hui. Il est encor vrai que je la donnerai à celui qui m'en offrira le plus; le tout pour faire des rentes à maman, car, pour moi, je ne dois penser qu'à mourir. Tout ce que que je puis dire, c'est que quiconque achêtera Ferney fera un éxcellent marché. Je pourais en ce cas habiter Tournay *, car je ne puis plus passer qu'à la campagne le peu de temps qui me reste à vivre.

*Le comté de Tournay situé près de Genève, entre les terres de la République et celles de France, et qui avait le privilége de ne rien payer à aucun des deux États. Voltaire l'avait acheté en 1758.

Permettez que je vous embrasse le plus tendrement du monde.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève le 16 mars 1768.

J'AI fait connaître vos intentions, Monsieur, et on me presse de vous prier de mettre un prix à votre terre. Si je continue à me mêler de cette affaire, c'est bien plus pour ne pas désobliger des amis, qu'avec le désir de réussir, du moins sur le pied proposé, car il me paraît impossible que vous habitiez Tournay l'hiver, et je suis bien sûr d'ailleurs que Madame Denis serait au désespoir que vous vous gênassiez pour lui faire des rentes. Quoiqu'il en soit, Monsieur, je vous prie de me mettre à portée de répondre aux personnes qui m'ont mis en jeu. Je pourrai un de ces jours aller causer avec vous sur cette affaire, et vous donner quelques idées d'arrangement qui vous paraîtront peut-être convenables à votre position et aux motifs qui vous déterminent.

On me mande que la Reine est mieux, mais que la joie de ceux qui l'entourent pourrait bien n'être pas durable.

Je suis très sensible, Monsieur, aux témoignages de votre amitié, et rien ne me ferait plus de plaisir que de pouvoir vous donner chaque jour des preuves de mon tendre attachement.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

18 mars 1768.

J'ÉTAIS près de signer le traité aujourd'hui, mon cher Ministre. On donne deux cent vingt mille livres, en prenant la moitié des meubles, et en me donnant l'autre; mais on ne paie que soixante mille livres argent comptant, et le reste en dix années. Cet arrangement m'a paru peu convenable. Je n'ai point signé. Il faut un peu plus d'argent comptant. Voyez si vous pouvez rendre ce service à Madame Denis. Voici un état fidèle de la terre. J'ai le cœur navré en la quittant; mais je ne l'ai bâtie que pour maman, et il faut que la vente la mette à son aise.

Quand vous serez à votre maison de campagne, ne pouvez vous pas pousser jusqu'à Ferney? Car, en conscience, je ne puis aller à Genève.

Dès que vous serez arrangé dans votre petite maison, je quitterai mes confins uniquement pour vous.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Mercredi au soir (.... mars 1768.)

Mille tendres remerciments à mon très cher Ministre. Je n'oublierai jamais ses bontés. J'ai peur que la fille au vilain ne soit deja mariée, du moins je la crois fiançée. Si vous pouvez, Monsieur, vous échapper un moment et venir à Ferney, j'ai bien des choses à vous dire. Je ne vous dirai jamais combien je vous aime et révère.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 19 mars 1768.

Il y a du changement, Monsieur, dans ce qui m'a conduit chez vous hier. Tandis que j'étais à Ferney, M. et Mad. de T......... ont consulté leurs parens sur le mémoire que vous m'avez envoyé. On a trouvé la terre trop chère, du moins pour leur fortune qui est d'environ vingt mille livres de rente y compris une maison en ville. Ils avaient cru que Ferney n'irait qu'à cent-cinquante ou soixante mille livres, et voulaient le payer argent comptant. Ils avaient même pris des arrangemens pour avoir cette somme en signant le contrat. Comme j'ai su leurs intentions en arrivant, je n'ai point envoyé votre lettre à M. Tronchin, et j'ai l'honneur de vous la remettre. Ainsi le marché que vous avez avec lui n'est pas rompu. Au reste votre dessein de vendre occupe beaucoup ici, et je ne doute pas que vous n'ayez d'autres offres. Faites-moi le plaisir de me marquer si toute votre terre est de l'ancien dénombrement.

Je suis très-fâché, et pour vous, et pour mes amis, que cette affaire n'ait pas pu s'arranger. Ils en avaient la plus grande envie; mais on leur a représenté qu'ils se mettraient trop à l'étroit. Quant à l'acquisition en elle-même, je la trouve si bonne que je voudrais être en état de faire avec vous le marché dont je vous ai parlé qui vous laisserait jouir de l'ouvrage de vos mains.

Tout ce qui pourra vous retenir à Ferney me paraîtra avantageux. Tournay est un vilain manoir, surtout en hiver, et j'avoue que je n'aime pas à vous voir semer dans le champ de M. le Président *.

Pardon, Monsieur, du peu de succès de mes soins. Ils n'avaient pour objet que de vous donner une preuve de mon dévouement, et vous ne devez pas douter du plaisir avec lequel je saisirai toujours les occasions de faire ce qui vous sera agréable, personne ne vous étant plus attaché que je le suis et le serai à jamais.

* Charles de Brosses, premier président du parlement de Bourgogne, auteur de plusieurs ouvrages d'érudition, auquel Voltaire avait acheté la terre de Tournay à vie. Il n'était pas content de ce propriétaire, qui lui causait beaucoup de tracasseries. (Voir sa lettre à ce président, du 20 octobre 1761.)

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

15 auguste 1768. A Ferney.

A PROPOS, Monsieur, on dit que vous avez été diner au château d'Annemasse. Est-ce que vous voulez l'acheter? Vous me feriez plaisir. Mais n'auriez vous pas vu là un M. de Foncet, un président, qui prétend arranger l'hoirie, et peut-être acheter la terre en payant les créanciers? S'il y a quelque chose sur le tapis, soyez assez bon pour m'en faire confidence. Je suis facile en affaires; et d'ordinaire quand on me rend les trois quarts et même la moitié de l'argent que j'ai prêté, je crois avoir fait un excellent marché.

On dit que celui du Roi de Pologne n'est pas si bon que les miens. S'il jouissait en paix de la moitié de son royaume, je ne le croirais pas encore aussi heureux que moi, à moins qu'il ne digère, chose à laquelle j'ai renoncé. Aimez toujours un peu le solitaire de Ferney, vous ne l'aimerez pas long-temps.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Le 15 qui n'est pas plus auguste que le 16 (août 1768.)
Août peut être barbare comme pain ; mais il est seul pour signifier un de nos mois, et auguste a déjà, ce me semble, assez d'étendue. Pardon ; c'est peut-être la seule chose en quoi je ne pense pas comme vous.)

Il est vrai, Monsieur, que Madame de Monthou s'étant adressée à moi dans l'embarras où elle se trouve, j'ai été bien aise de rendre service à cette bonne dame qui est fort à plaindre. Comme je crains toujours de vous importuner, je ne me suis pas pressé de vous rendre compte de ma conférence avec M. de Foncet, dans laquelle il a été question de votre créance. Votre bon cœur vous a fait hasarder de l'argent sur une terre déjà hypothéquée. Cependant, si l'arrangement projeté a lieu, vous ne perdrez au plus que ce que vous avez bien voulu perdre. Ce n'est pas la peine d'écrire tout le détail du projet. Au premier jour, je vous le ferai de vive voix.

Votre ami, le Roi de Pologne, est un peu mal-

mené par votre amie, l'Impératrice Catherine, et votre ami le Primat m'a l'air de les jouer tous les deux. En attendant, les Russes sont fort affamés de la châsse de saint Stanislas et du trésor de son église. Cracovie va vraisemblablement être au pillage. Ou je me trompe fort, ou ce ne sont pas là des affaires bien et honnêtement conduites. Cultivons notre jardin, et ne nous chagrinons ni des sottises, ni même des crimes de ce meilleur des mondes. Je compte bien vous aimer longues années ici-bas, sans compter la suite. Qui est-ce qui digère? J'ai la goutte, et vous courrez comme un basque.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

18 auguste 1768, à Ferney.

Je ne vous ai point du tout prié, Monsieur, de mettre Auguste à la place d'Aout, comme en usent tous les peuples de l'Europe, excepté les Welches. Mais je vous prie de croire que j'ai l'hypothèque la plus assurée sur la terre d'Annemasse, attendu que j'ai prêté expressément pour en faire l'acquisition, et pour prix non payé. J'ai été substitué aux droits de M. de Barol ci-devant possesseur de cette terre. J'en ai la reconnaissance. Toutes les règles ont été observées dans mon contrat.

Je plains beaucoup madame de Monthou, et sa rage de se remarier. Je souhaite que ses autres créanciers entrent comme moi dans quelque composition.

Voulez vous bien avoir la bonté, Monsieur, de me marquer si M. de Foncet veut pêcher Annemasse soit en eau claire, soit en eau trouble.

Je n'aurai pas à me reprocher d'avoir dépouillé la veuve et l'orphelin ; et, si vous accommodez cette affaire, je vous serai très obligé de me faire rendre quelque sous pour les louis d'or que j'ai donnés.

Je souhaite à Stanislas et à Catau toutes les prosperités imaginables ; mais à vous surtout, Monsieur, que j'aime mieux que tous les potentats du Nord.

V.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Dimanche au matin, 25 septembre 1768.

Je vous remercie de tout mon cœur, Monsieur, du bon gros paquet que vous avez bien voulu me faire tenir. Je vous demande encore une autre grâce, et même deux. La première de me dire comment on écrit à ce brave jurisconsulte, qui est devenu à peu près premier ministre à Naples, et qui soutient si bien les droits de la couronne contre le cher Rezzonico.

La seconde est de vouloir bien me dire si les Enfans de France ne sont précisément entre les

mains des femmes que jusqu'à l'age de sept ans. Ces sept ans sont-ils comptés à six ans et un jour, comme la majorité à treize ans et un jour. Vous devez savoir cela sur le bout de votre doigt, vous qui êtes de Versailles.

Avez vous lu l'examen de l'Histoire de Henri IV, imprimé à Genève chez Philibert *. On y dit que le petit-fils du grand Sha-Abas a été bercé pendant sept ans par les femmes et huit ans par les hommes pour en faire un automate. On y dit encore plus de mal du président Hénault, en le nommant par son nom. Il serait curieux de savoir le nom de l'auteur bénévole.

Adieu, Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur. Vous aurez beau faire et beau dire, le roi de Pologne restera toujours roi de Pologne, et moi, je resterai toujours votre très attaché pour le peu de temps que j'ai à végeter.

V.

* Examen de la nouvelle histoire d'Henri IV, de M. de Bury, par M. le marquis de B.... A Genève, chez Philibert Cramer. (Voyez la lettre de Voltaire à M. Marin, du 5 juillet 1769. Il en parle aussi dans deux lettres à d'Alembert, des 15 juin et 31 décembre 1768.)

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 25 septembre 1768.

1° Je crois, Monsieur, que l'adresse que vous me demandez est : A Son Excellence Monsieur le Marquis Tanucci, Ministre d'État, à Naples.

2° On dit que les enfans de nos rois sortent d'entre les mains des femmes à l'age de sept ans, et quoique j'aie habité Versailles, je ne sais rien à cet égard, sinon que c'est à peu près à cet age qu'on leur donne gouverneur et précepteur. Qui est-ce qui sait exactement ce qui se passe sous ses yeux?

3° On m'a nommé l'auteur de l'examen de l'Histoire de Henri IV. C'est, si je ne me trompe, le Marquis de Belloste, languedocien *.

Voilà, Monsieur, une réponse bien sèche; mais votre lettre m'a trouvé dans un moment où quelques affaires d'autrui me chiffonnent.

De la compagnie, des fêtes, des visites, m'ont

* On croit cet ouvrage du marquis de Belestal.

empêché de vous voir depuis long-temps. D'ailleurs, vous vous vouez si fort à la solitude, que les gens dissipés doivent vous être de plus en plus importuns.

Adieu, Monsieur, conservez-moi vos bontés. Je ne vous rendrai jamais tous les sentimens qui m'attachent à vous.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

A Ferney, samedy au soir.
(30 septembre 1768.)

Mon très aimable et très cher Résident, voicy un paquet qu'on m'adresse. Il me semble que Monsieur votre frère peut beaucoup dans cette affaire. Il s'agit des vivants et des morts. Ils vous auront tous obligation *. Pour moy, tant que je

* Il s'agissait, dans cette lettre, d'un mémoire fait par M. Pacou, sur la nécessité de transporter le cimetière de l'église de Saint-Louis de Versailles hors de la ville.

serai au nombre des vivants, je vous serai bien tendrement attaché.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 2 octobre 1768.

Vous jouez, Monsieur et très-cher voisin, le rôle le plus flatteur en ce bas monde, celui de réparateur des torts de l'humanité. Le mémoire de votre empesté est sûrement connu de mon frère, et sûrement aussi il ne tient pas à lui que nous soyons débarrassés de ces magasins de pourriture qui empoisonnent l'air de nos villes. Je l'exhorterai demain à se mettre à la brèche pour faire obtenir satisfaction au sieur Pacou, et j'aurai l'honneur de vous instruire du succès de ses démarches.

Le frère de P. M Hennin était procureur du Roi à Versailles.

La lettre de Voltaire à M. Pacou, en réponse à l'envoi qu'il lui avait fait de son mémoire, est du 3 octobre 1768.

J'ai chez moi deux philosophes qui se préparent à vous rendre leurs devoirs, M. le duc de Bragance et M. le baron de Switen. Ils auront soin de vous prévenir pour ne pas vous déranger, et si je puis les accompagner, je m'en ferai le plus grand plaisir. J'aime tous ceux qui vous aiment, et vous savez pourquoi.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Lundi matin, 2 octobre 1768, à Ferney.

PUISQUE vous mettez, Monsieur, ce pauvre malade dans la nécessité de mettre un habit et des souliers, et de recevoir un Duc de Bragance, il est juste que ce soit vous qui fassiez les honneurs du pays, et qui le receviez dans ma chaumiere. J'avais pris la liberté de le prier pour mardy, mais comme malheureusement mardi est jour de casse, je lui demande en grace à lui, comme à vous, que ce soit pour mercredi. Ayez la charité de réussir dans cette négociation. Je vous remercie de tout mon cœur de vos recommandations en faveur des pestiférés de Versailles.

V.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Lundi au soir (2 octobre 1768), à Ferney.

Vous daignez venir sans doute, Monsieur, chez le vieux malade entre une ou deux heures mercredi? Connaissez vous M. de Menon le nouveau contrôleur général? Ah! que la *Riforma dell'Italia* * est un bon livre! Qu'on laisse faire les Italiens, ils iront à bride abattue. Que vous êtes heureux, vous verrez le jour de la révolution, dont je n'ai vu que l'aurore, et cela sera fort plaisant!

V.

* *Di una riforma d'Italia ossia dei mezzi di riformare i piu cattivi costumi e le piu perniciose leggi d'Italia. In Villafranca* 1767. Un vol. in-12. — Ouvrage relatif aux abus religieux, et très fort pour l'époque où il parut.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Mardi, 3 octobre 1768.

J'avais dit, Monsieur, à votre commissionnaire qui me trouva sur le pont de Saint-Gervais que ce que vous proposiez était décidé, et serait comme il vous plaisait. Nous nous rendrons demain à votre invitation à l'heure indiquée.

M. le baron de Switen, ci-devant Résident de l'Empereur à Varsovie, a cru s'apercevoir que, dans tout ce que vous avez écrit ici, il n'est fait nulle mention de lui ; il en a conclu qu'à vos yeux les iniquités des pères retombaient sur les enfans. Je n'ai vu ce procédé autorisé dans aucun de vos ouvrages, et me suis souvenu d'ailleurs que depuis peu vous aviez donné dans la personne de M. le duc de S..... M..... * une preuve de votre façon de penser sur les branches qui ne tiennent de leur tronc que le nom. Mon baron

* Probablement le duc de Saint-Megrin, qui était venu à Ferney quelque temps auparavant. (Voyez une lettre de Voltaire à ce duc, du 4 novembre 1768.)

ne veut pas absolument s'exposer à vous déplaire, et exige que nous le laissions seul. Tirez-moi d'embarras, je vous prie, en me disant de vous l'amener. Il est très digne de vous être présenté.

On m'a nommé le nouveau contrôleur-général, M. d'Invault, ci-devant intendant d'Amiens. Je ne le connais pas plus que M. Menon, qui est peut-être le même *, pas plus que M. de Laverdy. Je souhaite que ce soit un homme clair et qui débrouille les fusées de ses prédécesseurs.

Les choses curieuses sont bonnes à voir; mais j'aimerais encore mieux les choses utiles, et qui est-ce qui se chargera de les mettre à la place de nos folies françaises ou italiennes? Ni vous, ni moi, Monsieur, ne verrons cela, ni malheureusement, je crois, ceux qui viendront après nous. Le monde ne fera jamais que changer de lisières.

* Le nouveau contrôleur général se nommait en effet de Menon d'Invault.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Mardi, à deux heures (3 octobre 1768.)

Je ne savais point du tout, Monsieur, quelle compagnie Monsieur le Duc de Bragance mène avec lui. Je l'avais supplié seulement de venir avec les personnes qui sont de son voyage. J'apprends que M. le baron de Van Switen est avec lui à Genève; son nom et son mérite redoublent l'envie que j'avais de faire ma cour à tout ce qui accompagne Monsieur le Duc de Bragance, et j'irais moi-même me présenter à Monsieur de Van Switen, si le triste état où je suis me permettait de sortir. Voulez vous bien avoir la bonté, Monsieur, de l'instruire de mes sentiments. Vous connaissez ceux que j'aurai toute ma vie pour vous.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

7 décembre (1768), à Ferney.

Monsieur Hennin est supplié de vouloir bien se souvenir de l'agréable promesse qu'il a faite de prêter la réfutation du système mis en lumière par le Solon de l'Empire Russe *. On le lui rendra avec la plus grande fidélité du monde. Il ne tient qu'à lui de le donner au porteur, ou de l'envoyer chez M. Souchay.

* Il est très probable qu'il s'agit ici du manifeste du Grand-Seigneur contre la Russie, relativement aux affaires de Pologne et à la conduite de l'impératrice Catherine II envers la Porte ottomane, qui avait été remis par le Reis-effendi aux ministres étrangers le 2 novembre de cette année. Le ministre de Russie à Constantinople avait été conduit au château des Sept-Tours. La guerre entre ces deux puissances commença l'année suivante.

Il serait aussi possible qu'il fût question de quelque brochure relative au nouveau code de lois que l'impératrice Catherine II faisait rédiger à cette époque. — Je n'ai pas pu découvrir d'indication plus précise sur ce passage.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Versailles, le 30 décembre 1768.

Je me suis acquitté de votre commission, Monsieur. J'ai embrassé avec bien du plaisir madame Denis dans sa nouvelle habitation. Quelque bien qu'elle y soit, elle regrette les neiges et la bise de Ferney; ses yeux sont toujours tournés vers vous. Vous voir était devenu son premier besoin, et de long-temps elle ne s'accoutumera à s'en trouver privée. Elle éprouve d'ailleurs plus que personne combien quinze ans apportent de changement dans Paris. Le plus fâcheux dont je m'aperçoive est dans l'humeur. Vous n'avez pas l'idée de ce que sont devenus vos bons compatriotes. A leur ignorance, leur incurie, leur gaieté, ils ont substitué un ton dissertateur, la fureur de gouverner, et un maintien presque espagnol. Je me trouve un évaporé auprès des petits messieurs qui débutent dans le monde. Ce n'est pas que la jeunesse fasse moins de sottises;

mais elles ne sont et ne peuvent plus être prises pour des étourderies; ce sont de bonnes grosses noirceurs, des crimes mêmes, qui indignent les honnêtes gens, et font craindre que chacun ne prenne le parti de se faire justice, et que la douceur de nos mœurs qui en fait sinon le seul, du moins le principal mérite, ne nous soit même ravie.

Vous croirez bien que je ne passe pas ma vie à examiner tristement cette révolution qui, j'espère, influera très-peu sur mon bonheur dans nos montagnes. Elle m'afflige quelquefois; mais je vais chercher le remède chez mes amis et les vôtres. J'en vois beaucoup, dont je vous entretiendrai au plus tard dans trois mois. L'avantage que j'ai de vivre auprès de vous me fait un mérite à leurs yeux. Je suis questionné plus qu'un Indien, et je réponds à chacun selon sa jauge.

Madame la duchesse de Choiseul m'a dit, il y a quelque temps, qu'elle croyait être mal dans votre esprit. Je l'ai assurée du contraire. Si vous lui écrivez en conséquence, ne me nommez pas. Je ne vous dirai rien du Duc; il a bien des affaires et bien des ennemis, et c'est dommage pour lui et pour l'État. Je ne sais pas encore s'il me fera du bien, mais je lui en souhaite beaucoup, car il est bon et juste, entend bien ce qu'il écoute, et a dans l'ame une sorte de grandeur d'autant plus précieuse qu'elle devient plus rare.

Adieu, Monsieur, il n'y a pas un jour dans l'année où je croie pouvoir me permettre de vous fatiguer de complimens. Aimez moi comme je vous aime, et ce sera toujours de plus en plus.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

11 janvier 1769, à Ferney.

PARDON, pardon, mon très cher et très aimable Résident. Il y a huit jours que j'aurais dû vous répondre, et un mois que j'aurais dû vous prévenir. Si vous aviez malheureusement mon âge, vous trouveriez les choses encore bien plus changées qu'elles ne vous l'ont paru. J'ai bu autrefois la lie d'un vin qui était encore assez bon. Le tonneau nouvellement percé est de Brie. Votre Principal est presque le seul homme qui soutienne l'honneur du pays, et qui joigne la grandeur d'ame à l'esprit et à la gaieté. On me mande que ses ennemis se démenent beaucoup. Tant pis s'ils réussissent. C'est un des plus grands malheurs qui puissent arriver à feu ma patrie.

Vraiment il est vrai que madame sa femme s'est donné les airs de prétendre être mal à ma cour.

Mais j'ai de quoi rabattre son caquet, car je serais homme à lui signifier combien je respecte la vertu douce et sans faste, combien j'aime l'esprit naturel et vrai dans un temps où il y a tant d'esprit faux. Enfin, si je m'y mettais, je la ferais rougir jusqu'au blanc des yeux. Qu'elle ne se joue pas à moi.

Vous ne reviendrez sans doute qu'au printemps, mais j'ai bien peur que vous ne trouviez un printemps fort vilain. Nous avons un hiver si doux qu'il en devient fade. Il faut avoir sa dose de bise chaque année; nous l'aurons malheureusement au mois de mai. Vous gêlerez de froid dans le jardin que vous avez si joliment planté. Je me suis promené aujourd'hui dans le mien pendant une heure, et j'avais chaud. Nous serons en fourure à la Pentecôte.

On dit que Catau a déjà battu les Infidèles; cela leur apprendra à renfermer les femmes. Ces marauts là ne sont bons qu'à être renvoyés au-delà de l'Oxus dont ils viennent. Je ne m'accoutume point à voir la Grèce gouvernée par des gens qui ne savent ni lire, ni écrire, ni danser, ni chanter. Si la Grèce était libre, j'irais mourir à Corinthe, quoiqu'il ne soit pas permis à tout le monde d'y aller. Je déteste également les Turcs et la bise. Pour votre Pologne, je la plains; c'est pis que jamais.

Adieu, soyez heureux autant que vous méritez de l'être, et conservez moi vos bontés.

V.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Samedi au matin (15 mars 1769), à Ferney.

La représentation des Scythes ne sera que pour samedi. M. le Résident est supplié de vouloir bien donner au porteur toutes les guirlandes de fleurs qu'il pourra.

M. de Bournonville * n'en a pas semé sur nos pas; mais nous pourrons très bien en avoir sans lui.

Tachez aussi, je vous en prie, de nous envoyer le volume que vous avez fait relier dans lequel se trouve l'épitre de l'abbé de Rancé à ses moines.

N. B. Il se pourrait bien faire que la pièce ne fût jouée que de demain en huit, au lieu d'aujourd'hui en huit; cela sera, je crois, plus com-

* Voyez la lettre du 29 janvier 1767.

mode pour vous. Je vous prie de le dire à mon cher Corsaire.

Adieu, Monsieur, *vale et ride.*

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 16 mars 1769.

Je n'aurai pas, Monsieur, le plaisir de voir les Scythes auprès de vous. On s'imagine au-dehors que tout est ici dans la confusion, et s'il arrivait la moindre chose tandis que je m'amuserais à Ferney, vous jugez des reproches que je m'attirerais.

M. Dupuits vous remettra, Monsieur, la lettre de l'abbé de Rancé que j'avais depuis deux ou trois jours sur ma table.

Il paraît que l'orage de là-bas commence à se calmer.

On dit que vous êtes content de nos acteurs. Nous dirons beaucoup à la *prima donna* de ne pas faire la petite bouche, et il faut espérer qu'elle nous écoutera, parce que nous lui en imposons moins que vous. Je suis très aise de vous savoir

occupé de choses qui vous amusent. J'en fais de même quand je le puis; mais les occasions sont rares.

Salut, santé et gaîté.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

A Ferney, lundi 3 juillet 1769.

L'HERMITE de Ferney se laisse aller demain mardi à une horrible débauche. Il a l'audace de donner un petit dîner à un jeune antiquaire qui lui a paru très aimable. Monsieur Hennin veut-il, en cette qualité, nous honorer de sa présence, et dire ce qu'il pense des ruines de Palmire? Le Solitaire lui montrera une belle médaille moderne; il jugera si elle est digne de l'antiquité. Ledit Solitaire lui présente son très tendre respect.

LETTRE DE P. M. HENNIN.

A VOLTAIRE.

Lundi, 3 juillet 1769.

J'ÉTAIS fort impatient d'aller visiter le laborieux hermite, et il n'était besoin ni d'antiquités, ni d'antiquaires pour me faire courir à Ferney, si de petites affaires multipliées ne m'avaient retenu ici. J'irai avec grand plaisir demain manger le poulet et boire le vin du plus joyeux de tous les vieillards. Je lui conterai toutes les folies que j'ai ramassées depuis notre dernière promenade.

La Corse est heureuse et contente. M. De Vaux me mande qu'il n'en a pas coûté trois cents hommes tant tués que blessés, et que la discipline a été telle qu'on n'a pas été obligé de faire une seule exécution militaire. Paoli est à Pise. Il se loue beaucoup de M. De Vaux, et cite des actions des Français qui font honneur à nos troupes.

Respect, amitié, et dévouement à celui qui cultive son champ, sa lyre d'or à la main.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

4 octobre (1769) au soir.

Je suis à vos ordres, Monsieur, et je vous remercie de la préférence. Vous n'avez qu'à envoier chercher les rogatons dont vous avez besoin. Je viendrais vous les porter moy-même, si mon pouls était comme celui d'un autre homme.

J'ay l'honneur d'être, avec tous les sentiments que je vous dois,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le vieux malade de Ferney.

V.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

30 octobre 1769, à Ferney.

Ma haute dévotion, Monsieur, m'ayant fait craindre qu'on ne fît accroire au Roi de Prusse que je suis l'auteur de la lettre véritablement digne d'un homme qui a fait ses Pâques, j'envoie à M. Genep mon désaveu dans une lettre à M. le duc de Grafton. La lettre est à cachet volant, je vous prie de la lire. Je me flatte que M. Genep aura la bonté de l'envoyer. Vous voyez que les Anglais ont des fanatiques, comme nous avons des Jansénistes. Il n'y a point de grandes villes où il n'y ait beaucoup de fous *.

Bonsoir, Monsieur, je vous supplie de vouloir bien mettre mon paquet pour M. Genep dans le vôtre pour la Cour; je vous serai sérieusement obligé. Maman et moi, nous sommes comme vous le savez, entièrement à vos ordres.

V.

On dit les Russes à Yassi et à Bender.

* M. Genep était employé dans les bureaux des affaires étrangères.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 30 octobre 1769.

J'APPLAUDIS à vos scrupules, Monsieur, et je fais partir votre lettre. J'exhorterai mon ami à veiller toujours sur les faussaires anglais, qui, par fanatisme ou par malice, vous font écrire de longues lettres aux Rois que vous n'êtes pas dans l'habitude d'ennuyer quand vous vous y mettez. M. le duc de Grafton sera très-sensible à votre hommage; mais je doute que, dans ce moment-ci, il le rende public. Sa nation l'a pris en grippe, comme nous avions fait, M. Silhouette et M. de Laverdy. A propos de ce dernier, n'a-t-il pas fait défendre, sous peine d'être pendu, d'écrire sur les matières de gouvernement. Si jamais vous faites son apologie, ce que je regarde comme très-possible à beaucoup d'égards, glissez légèrement sur ce trait qui ne lui fait pas honneur.

Voici enfin le dessin pour les Guèbres. Il me paraît très-bien, et la gravure en sera encore plus jolie.

Si vous jugez à propos que Brichet * la fasse, je vous prie de me le mander, en me renvoyant sur-le-champ le dessin. Vous l'auriez à la fin de la semaine. On mettrait en bas le vers de la pièce que vous jugeriez à propos. J'ai demandé à l'artiste pourquoi il avait tant tardé à vous satisfaire, il m'a répondu que ventre affamé n'a point d'imagination, que tant qu'il avait été inquiet sur son dîner, il lui était impossible de trouver dans sa tête le tour à donner aux figures. On paye quatre louis ces dessins à Gravelot, et ils ne sont pas mieux. Les gravures finies, de cette grandeur, coûtent à Paris deux louis. Je ne dis ceci, Monsieur, que pour tranquilliser votre générosité; il est convenable que l'artiste soit récompensé; mais je voudrais bien qu'il ne s'accoutumât pas à mettre ses ouvrages à trop haut prix.

Je vous félicite, Monsieur, de votre réunion avec madame Denis **. Vous connaissez l'un et l'autre le tendre attachement que je vous ai voué; il ne peut que s'accroître, et je souhaite vous en donner des preuves jusqu'au temps où tous les hommes seront sages. Voilà, si je ne me

* Brichet était un dessinateur et graveur fort médiocre.

** Madame Denis, qui avait été s'établir à Paris au commencement de 1768, était revenue depuis peu à Ferney, auprès de son oncle qu'elle ne quitta plus.

trompe, une hyperbole; mais elle rend ce dont je veux vous convaincre.

Je joins ici un paquet que M. Pingeron * vient de me faire passer pour vous. Il me demande si vous voudriez accepter un exemplaire de ses ouvrages qui tous roulent sur des choses utiles et sur les arts.

* Pingeron était fort instruit dans les sciences mathématiques, et sur-tout dans la mécanique. Il a publié quelques ouvrages qui ont principalement pour but des améliorations dans divers objets d'utilité publique. Il a traduit les œuvres d'Algarotti et le poëme des Abeilles.

Dans les correspondances de P. M. Hennin, il se trouve une quantité considérable de lettres de Pingeron, qui ont rapport à ses recherches et à ses travaux. Beaucoup de ces lettres contiennent des dessins et projets relatifs à la mécanique et aux arts.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

30 ocrobre 1769.

En vous remerciant, Monsieur, de toutes vos bontés.

Je vous renvoie l'estampe comme vous l'ordonnez. Je crois qu'en y corrigeant quelque chose, surtout au bras droit de la dame, cela peut très bien passer, mais je voudrais la faire voir à Cramer * qui doit la payer; et s'il ne la paie pas, je m'en charge.

Je ne me souvenais pas de la belle défense, sur peine de la vie, d'avoir raison.

Je vous suis très obligé, Monsieur, du paquet de M. Pingeron que vous avez bien voulu m'envoyer, concernant l'affaire de M. Luneau. M. de Pingeron est sans doute un homme de mérite puisqu'il est connu de vous. Ainsi, tout ce qui me viendra de sa part sera bien venu.

Maman et moi nous vous embrassons de tout notre cœur.

* Cramer, imprimeur, de Genève.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

21 novembre 1769.

On a l'honneur de renvoyer à Monsieur Hennin la très belle et très sage lettre du Roi *.

On lui envoie un paquet qu'on a reçu pour lui. On se doute de ce que c'est, et on souhaite qu'il ne soit point ennuyé **.

* Cette lettre était probablement relative aux affaires de Genève.

** C'était le poëme de Chabanon sur l'école gratuite de dessin.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 16 février 1770.

Vous connaissez sans doute déjà, Monsieur, ce qui s'est passé hier ici *. En tout cas, le porteur pourra vous en dire quelque chose. On

* Le parti des représentans s'était fait appuyer, dans ses réclamations, par les Natifs qui formaient une partie considérable de la population de la ville. Ceux-ci, qui avaient déjà obtenu quelques droits par l'acte de médiation de 1738, élevèrent de nouvelles prétentions. Plusieurs d'entr'eux s'étaient enrichis, et avaient acquis de l'influence. Ils voulurent exposer leurs demandes dans un mémoire que le Conseil ne leur permit pas de présenter. Ils annoncèrent alors le projet de s'emparer du pouvoir par la force. Enfin, le 15 février 1770, le Conseil, informé qu'ils devaient, dans la soirée, chercher à se rendre maîtres de la ville, ou feignant de le croire, ordonna une prise d'armes, et réussit à les prévenir. Trois Natifs furent tués; les autres furent soumis ou quittèrent la ville. On ferma leurs principaux cercles, et leurs chefs, au nombre de huit, furent bannis. Plusieurs de ces émigrés s'établirent à Ferney et à Versoy.

a arrêté Auzière *, et fait enlever ses papiers. J'entends dire qu'il y avait beaucoup de vos lettres. Sans doute on va faire beau bruit de cette correspondance. Je crois, au reste, que la voix publique ne sera pas pour ceux qui ont engagé le Conseil à faire prendre les armes contre des gens qui n'avaient sûrement pas envie d'attaquer puisqu'ils ne se sont pas même défendus. Au premier moment où je serai libre, j'aurai l'honneur de vous voir. Je ne mande rien à M. le Duc sur ce qui vous touche, parce que je n'en vois pas l'utilité, et que je ne le sais qu'imparfaitement. Ce ministre se soucie fort peu de toutes les querelles genevoises, et je les vois aussi tranquillement que lui. Il me fâche seulement que nous ne nous soyons pas mis en état d'en profiter, car les pauvres Natifs, battus, baffoués et désormais réduits à un état pire que celui qu'ils supportaient à peine, ne resteront vraisemblablement pas dans leur hargneuse patrie.

Vous connaissez mon tendre et inviolable dévouement.

Mes respects, je vous prie, à madame Denis.

* George Auzière, un des chefs des Natifs. Il fut porté le premier sur la liste des huit bannis. Voyez la note précédente.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

16 février 1770.

Ne l'avais-je pas toujours bien dit, Monsieur, que vous êtes le plus aimable homme du monde. Je vois plus que jamais la bonté de votre cœur; le mien vous remercie bien tendrement.

Il se peut très bien faire qu'il y ait des lettres de mon ami Wagnière * entre les mains des

* Voltaire avait de l'attachement pour son secrétaire Wagnière, et il en faisait cas. On ne regrettera pas de trouver ici un échantillon du style de cet homme qui écrivit si long-temps sous la dictée de Voltaire. Je choisis une lettre qui peint en partie l'état de Ferney, après la mort du bienfaiteur de ce pays.

LETTRE DE WAGNIÈRE

A P. M. HENNIN.

A Ferney, 14 novembre 1782.

Monsieur,

Je commence par vous remercier bien sincèrement de la lettre que vous avez daigné m'écrire il y a deux mois. On ne peut être plus sensible que je l'ai été à cette marque de souvenir de votre part, et à tout ce que vous voulez

assassins *. Mais je ne crois pas qu'il y en ait de moi. Je me souviens très bien que lorsque vous arrivâtes dans le séjour de la discorde, et quelques mois après, les Natifs s'adressèrent à

bien me dire d'obligeant. L'amitié dont m'honorent les personnes respectables comme vous et de votre caractère, l'intérêt qu'elles veulent bien prendre à ce qui me regarde, est la seule consolation que j'éprouve depuis la perte que j'ai faite du grand homme mon maître et votre ami. Ainsi je désire bien vivement la continuation de votre estime et des sentimens dont vous m'honorez.

Quant à ce malheureux Ferney, je le crois, Monsieur, tout à-fait abandonné. Tous les colons genevois et autres en sont partis pour entrer à Genève, depuis la pacification de cette ville. On a donc perdu le moment favorable. On commence à démolir les maisons. Tout cela me navre de douleur, et je voudrais être assez à mon aise pour abandonner ma maison de Ferney, et me retirer d'un lieu où tout ce que j'y vois renouvelle mes chagrins.

On nous avait flatté que M. Fabry voulait acheter cette terre, et c'est ce qui a fait que je ne vous ai pas répondu sur-le-champ. Il aurait pu, peut être, faire un peu de bien à Ferney; mais je crois qu'il a changé d'avis. Pour le seigneur actuel! . . . . Hélas! où sommes-nous tombés?

Si cependant, Monsieur, on pensait jamais à Versoix, daignez vous souvenir du malheureux mais joli et agréable Ferney, et m'en faire avertir.

Vous n'oublierez pas, sans doute, que vous avez contribué à sa fondation.

* Le mot *assassins* est barré.

moi, et que je les renvoyai à vous, comme de raison.

Lorsqu'on parla de bâtir Versoy, dix-huit Natifs vinrent m'apporter leurs signatures, et s'engagèrent à y bâtir des maisons. J'envoyai leurs propositions à M. le duc de Choiseul, et je leur dis de s'adresser à vous uniquement.

Voilà la seule correspondance que j'aie eu avec eux.

Auzière d'ailleurs est un philosophe qui a une

Il y a quelques jours que j'eus le plaisir de voir chez moi, un instant, M. Gabard, qui était bien malade.

Je crois, Monsieur, que vous voyez toujours quelquefois votre ami mon bon protecteur, M. le baron Grimm, dont je n'ai pas de nouvelles depuis bien long-temps. Voulez-vous bien ajouter à vos bontés celle de me rappeler à son souvenir, et lui dire combien ma famille et moi lui sommes tendrement attachés. Je ne lui écris point, par respect et par discrétion.

Daignez agréer avec indulgence tous les sentimens du profond respect avec lesquels je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

WAGNIÈRE.

petite bibliothèque composée de livres suspects, hérétiques, sentant l'hérésie, remplis de propositions mal sonnantes, et offensant les oreilles chastes. Il sera sans doute brûlé comme Servet avec ses livres.

Sérieusement, je crains pour cet homme. Comme il est le premier qui ait voulu se retirer à Versoy, il mérite la protection de M. le duc de Choiseul. Je suis persuadé qu'il trouvera très bon que vous le favorisiez autant qu'il pourra être en vous, sans vous compromettre.

J'ai vu Genève pendant quatre ou cinq ans une ville très agréable. Les choses sont bien changées. Je ne crois pas que rien doive vous empêcher de venir causer avec Mad. Denis qui vous fait les plus tendres compliments.

En vous remerciant mille fois.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

16 février 1770, à une heure.

Ceci devient sérieux, Monsieur. Je regarde Auzière et tous ceux qui ont signé comme des sujets du Roi. Ils se sont soumis à venir à Versoy au premier ordre de M. le duc de Choiseul. Ce n'est pas leur faute, si, au lieu de bâtir des maisons nécessaires, on a fait une galère dont on pouvait se passer.

J'imagine que vous pouviez écrire sur le champ à M. le duc de Choiseul et lui demander ses ordres. Il y a parmi les prisonniers un parent de mon ami Wagnière, que vous protégez; je n'ai pas besoin de vous le recommander. Pour moi, je donne hardiment asile à tous ceux qui viennent m'en demander, et fussent-ils des Turcs échappés des mains des Russes, je leur donnerai le couvert.

Je n'écris point à M. le duc de Choiseul. Je n'entre point dans les querelles de Genève; je ne

ferai rien que par votre avis. Je vois avec horreur tout ce qui se passe.

Ne viendrez-vous pas voir Mad. Denis qui ne se porte pas trop bien?

Recevez les assurances de ma tendre amitié?

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 17 février 1770,
à dix heures du soir.

M. Fabry, que j'ai engagé à passer chez vous, vous aura instruit sans doute, Monsieur, de l'état où il a laissé cette ville. Il se sera peut-être rappelé aussi la manière dont j'ai fait sentir à M. le Conseiller Cramer qu'il importait que ceci finît sans cruauté et la réponse qu'il m'a faite très-capable de rassurer sur le sort des prisonniers.

Les Vanières sont en sûreté chez eux; on m'a fait valoir le soin qu'on a eu de les empêcher d'aller rejoindre leur compagnie où ils auraient pu être insultés.

Comme j'ai ordre de ne me mêler de rien, je ne puis faire aucune démarche; mais, sous prétexte de dire mon avis sur les faits, je fais sentir, sans me compromettre, qu'on a les yeux ouverts sur la conclusion de cette étrange aventure.

Croiriez-vous bien, Monsieur, que j'ai été, pen-

dant toute la journée du jeudi, presque seul à regarder ce qui se faisait comme une atrocité des uns et une balourdise des autres. Hier, quelques gens commencèrent à se demander si l'émétique n'était pas trop violent. Aujourd'hui, il n'y a pas un très-grand nombre de personnes qui ne blâment ce qui s'est fait, et beaucoup en frémissent. Mais malheureusement le reste est armé et triomphe avec l'insolence que tant bien connaissez.

Les Natifs, insultés à chaque moment par la canaille Représentante, sont dans l'état le plus cruel. Je ne crains qu'une chose, c'est que les syndics et conseils qui se sont laissés entraîner à une démarche qu'ils s'efforceront en vain de justifier, ne se soient tellement mis dans la dépendance des Commissaires, qu'ils ne soient pas maîtres de replâtrer par la douceur la faute qu'ils ont faite. Mais, s'il en était besoin, je ne prendrais conseil que de l'humanité.

J'ai peut-être écrit cent pages in-folio pour annoncer ce qui arrive et la nécessité de s'occuper de bâtir des maisons à Versoy; mais on a bien d'autres choses à penser à Versailles. Il faut espérer qu'on se décidera maintenant, et avec quelque argent et de bonnes paroles tout ne sera pas manqué.

On ne parle plus de vous, Monsieur, et ce

ne serait pas le moment. Je crois qu'on s'abonnerait bien pour que vous voulussiez ne rien dire. Laissons calmer tout ceci, et nous parlerons quand personne ne sera plus dans le lacs.

Je vous ai bien reconnu aux dispositions que vous annoncez pour ceux qui abandonneront cette ville. Le nombre en pourra être grand. Puissions-nous obtenir de quoi leur faire bénir leur nouvelle patrie.

Je n'ai pas voulu me coucher, Monsieur, sans causer avec vous. Selon toute apparence, il me sera impossible de vous voir avant lundi. J'ai mes gazettes à faire; je serai très-aise d'y pouvoir dire que vous avez recueilli *dispersiones Israelis*, et je vous félicite d'avance du bien que vous ferez.

Mes respects à madame Denis.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

18 février 1770.

Ma foi, Monsieur, ayant bien pesé tout ce que vous avez la bonté de m'écrire, je prends le parti de faire une élégie en prose que j'envoie à M. le duc de Choiseul *. La Mothe faisait bien des odes en prose. J'y ajouterai une exhortation pathétique pour bâtir quelques maisons. Je ne sais si, après cette aventure, les maisons de Genève seront bien louées. Je ne crois pas que les étrangers s'empressent à envoyer leurs enfans étudier à l'académie de Genève, ni que beaucoup de metteurs en œuvre viennent offrir leurs services aux citoyens marchands de montres. La colère de Dieu éclatera sur la maison de Jacob, et je m'imagine que M. le duc de Choiseul sera l'Amalécite dont Dieu se servira pour châtier son peuple.

Mad. Denis attend avec bien de l'impatience

* Voyez cette lettre au duc de Choiseul, datée du même jour.

le moment de vous voir. Vous savez que nous ne dînons plus; je n'ose vous promettre de vous (donner) des œufs frais, attendu qu'on vient de me voler mes poules. Je n'ose en accuser le Conseil de Genève, car il faut être juste.

En vérité, le monde est bien méchant. Vous souvenez-vous d'un grand homme assez bien bâti nommé Bougroz, et de sa prétendue femme Bougroz, qui sont venus vous demander des passeports? C'étaient des voleurs, ne vous déplaise, et pis que des voleurs de poules. Mais comme je suis capucin, je mets tout cela au pied de mon crucifix. Daignez agréer ma bénédiction.

†: Frère V. Capucin indigne *.

*Voltaire se fit en effet nommer père temporel des capucins du pays de Gex.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, 21 février 1770.

Tous les malheurs que le prophète Jean * avait annoncés n'arriveront pas. Huit des chefs des Natifs sont bannis; le reste doit prêter un nouveau serment, ou sortir des terres de la République dans huit jours. On accorde aux Natifs de nouveaux priviléges **. Quant aux motifs de la levée de bouclier, on les cache, et on a dit qu'on ne voulait pas pousser plus loin l'examen de cette affaire à cause des puissances étrangères.

Je souhaite que la voix de Jean se fasse entendre, et que, pour le bien de l'humanité, il atteigne l'age des patriarches.

* La lettre de Voltaire au duc de Choiseul, dont il est question dans la lettre précédente, commence par ces mots : *La voix de Jean, criant dans le désert, vous dit ces choses.* Tout le reste est du même style. Il en avait sans doute envoyé copie à P. M. Hennin, ce qui explique le début de cette lettre-ci.

** Voyez la note sur un passage de la lettre du 16 février, page 178.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

24 février 1770.

J'AI encore écrit aujourd'hui, Monsieur, à Madame la duchesse de Choiseul *; mais un mot de votre main à Monsieur le Duc fera plus que toutes mes lettres. J'ai actuellement plusieurs familles à Ferney.

Je ne sais pas trop ce que je ferai du chartreux que vous m'envoyez. Mais, en qualité de capucin, il faut bien que je l'héberge pendant quelque temps, et j'aurai pour lui tous les égards que je dois à un homme recommandé par vous.

Il court une lettre charmante de l'Empereur **. La voici; elle pourra entrer dans vos recueils.

* Voyez cette lettre à la duchesse de Choiseul, de la même date.

** Cette lettre de l'Empereur, qui n'a pas pu être découverte dans les journaux les plus répandus de cette époque, était probablement relative au mariage de l'archiduchesse Marie-Antoinette, depuis reine de France.

Quand vous l'aurez fait copier, ayez la bonté de me la renvoyer.

Madame Denis vous fait ses compliments. Recevez les bénédictions du Frère François, capucin indigne.

P. S. Je rengaîne la lettre de l'Empereur, car je la trouve dans la gazette.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

26 février (1770.)

Vous savez, Monsieur, qu'hier cinquante émigrans ont écrit à M. le duc de Choiseul qu'ils n'étaient persécutés que pour avoir fait il y a plus d'un an leur soumission d'aller habiter Versoy à ses ordres. Rien n'est plus vrai, et nous en avons tous ici des preuves indubitables.

Vous savez que tous les jours, pour les empêcher de s'établir en France, on leur disait que M. le Duc de Choiseul était déplacé. Vous connaissez assurément mieux que personne le peu d'affection qu'on a dans Genève pour la France,

très-compatible avec l'amour extrême qu'on y porte aux louis d'or de France.

Vous êtes instruit qu'on refuse de payer ce qu'on doit aux émigrans. Si on persiste dans ce refus, il se pourrait très bien faire que M. le duc de Choiseul les fît payer sur les quatre millions cinq cents mille livres que les Genevois tirent tous les ans de ce pays qu'ils haïssent si fort.

Sapienti pauca.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Genève. 26 février 1770.

Le plat proverbe, les beaux esprits se rencontrent, n'est pas toujours vrai, Monsieur, car j'ai fait depuis avant-hier usage des particularités dont vous m'instruisez et dans le sens qui vous a paru convenable. Qu'on se décide seulement chez nous, et soyez bien certain que les manœuvres qu'on se permet ici pour retenir les Natifs cesseront. On ne me parle plus de tout ce qui s'est passé depuis que j'ai dit mon dernier mot. Le voici pour votre édification:

« Messieurs, chacun est le maître de se faire » saigner et purger par précaution; mais il y a » des exemples qu'on en meurt. » Et je ne sortirai pas de ce propos que je n'aie reçu des ordres.

J'ai vu hier les principaux proscrits. M. de Caire * fait et fera pour eux tout ce qui sera nécessaire. Huit jours nous mettront bien à l'aise; mais si on ne nous mandait rien de bon, il faudrait nous cacher. J'applaudis, comme je le dois, Monsieur, à votre zèle.

* Il était chargé du commandement de Versoy, et de la direction des établissements que le Gouvernement y faisait.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Dimanche (11 mars 1770).

Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien me mander s'il est vrai que monsieur Cramer le Conseiller soit envoyé par le *magnifique* Conseil, au petit duc de Choiseul, dans la petite Cour de France, pour représenter au Roi l'insolence de ses ministres. Je ne doute pas que s'il va donner des ordres à Versailles, il ne soit reçu avec toute la soumission qu'un Roi doit à la République romaine. En attendant, il s'agit d'avoir à Versoy, du bœuf, du mouton, du veau, du bois, et de la chandelle; cela est plus important que l'ambassade de Flaminius Cramer.

Je suis toujours dans mon lit, d'où je contemple tranquillement les orages; mais je vous avoue que mon orgueil est bien flatté de voir un de mes libraires aller donner des ordres à votre Cour.

Vous devriez bien venir coucher chez nous quand vous serez de loisir.

V.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

15 mars 1770.

Le pauvre vieux malade est bien étonné de n'avoir point reçu de nouvelles de Monsieur Hennin; il ne s'agissait que d'un oui ou d'un non, pour savoir si une nouvelle était fausse ou vraie.

On m'a dit que c'était un nommé Mercier qui appellait toujours M. le duc de Choiseul *le petit Duc*. Je ne sais si ce Mercier n'est pas un prêtre. Je vais loger deux familles dans mon château qui l'appelleront le grand Duc.

Monsieur Hennin sera toujours mon cher Résident, titre que je ne donnerai pas à l'abbé Terray qui m'a pris mon argent *.

*Les opérations financières de l'abbé Terray, contrôleur général, et les réductions qu'il opéra dans divers effets publics, causèrent des pertes considérables à Voltaire.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, lundi 12 mars 1770.

Il m'a été impossible, Monsieur, de répondre ce matin à votre dernière lettre; mais je n'y répondrais jamais si j'attendais pour le faire que je cessasse d'en rire. Il est très-vrai que M. Philibert, comme il se faisait appeler à Paris, et non Cramer, est allé à Versailles pour prouver que le magnifique Conseil a eu raison. Je crois que Monsieur le Duc l'écoutera avec bonté, et lui dira, en d'autres termes : Que m'importe. Comme il me semble que ceux qui servent les grands princes doivent n'avoir d'autre politique que d'être vrais, j'ai dit à Monsieur le Conseiller que je lui donnais carte blanche pour me contredire, et que je lui permettais même de commencer sa harangue par dire : Le Résident vous a trompé, etc. S'il me fait chapitrer, je croirai bien à son éloquence, car M. de Bournonville me marque que Monsieur le Duc a parlé avec éloge de ma conduite et de mon travail. L'orgueil ronge ce pays-

ci; le Conseil veut soutenir son opération martiale. Il n'avait qu'à convenir bonnement qu'on lui avait forcé la main; on l'aurait plaint.

Je me suis mis ces jours-ci dans une grosse colère de tous les propos qui couraient sur la France, sur Monsieur le Duc, sur vous, sur moi. J'ai dit : Messieurs, vous inventez des mensonges, vous les écrirez, on les imprimera, il faudra y répondre. Or, de tous ceux que vous impliquez dans vos bavardages, je ne connais que le seigneur de Ferney qui aime à faire gémir la presse, dont bien nous prend. Les autres ne sont pas rieurs, et s'il leur fallait imprimer, vous ne seriez pas contens de leur style. On m'a entendu, et on s'est donné le mot pour se taire. C'est tout ce que je demande.

Voilà notre colonie en bon train. Je vous en félicite. Vous voyez qu'il y a encore moyen de faire le bien dans notre drôle de patrie.

J'imagine aisément que vous avez payé à Monsieur le Duc le tribut d'éloges qu'il mérite. Puisse-t-il être assez heureux pour venir souper à l'Hôtel-de-Ville de Versoy entre vous et un ministre du saint Évangile.

Je ne sais, Monsieur, quand je pourrai vous voir. Je n'ai pas besoin que Genève soit comme elle est pour que mes bons jours soient ceux que je passe à Ferney; mais depuis vingt ans, je suis

accoutumé à voir mes devoirs en contradiction avec mes plaisirs.

(Le 13.)

P. S. On me remet à mon réveil, Monsieur, votre billet. Je voulais vous donner quelque détail sur l'ambassade de votre libraire, et il m'avait été impossible de le faire hier.

Je suis bien fâché que M. l'abbé Terray vous ait pincé. On soutient encore, même ici, qu'il prend le bon chemin pour rétablir l'ordre.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 15 mars 1770.

Voici, Monsieur, une lettre du nommé Bougroz dont vous vous êtes plaint. Si cet homme est ce que vous m'en avez dit, on peut suivre sa trace et lui faire rendre ce qu'il a pris à différentes personnes. Je ne lui répondrai pas que je ne sache quelles sont vos intentions. Et, en me les faisant connaître, je vous prie de me renvoyer sa lettre.

Rien de nouveau qu'une lettre de M. le marquis de Jaucourt qui m'annonce que tout est en bon train pour notre colonie.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

16 mars 1770.

Vraiment, Monsieur, je ne me plains point de Bougroz; mais je plains beaucoup ceux qu'il a volés. Sa femme et lui sont fort adroits. Ils enlevèrent tous leurs meubles pendant la nuit sous le nez de leur hôtesse; emportèrent la clef de l'appartement; laissèrent pour environ six cent livres de dettes, et vinrent tranquillement vous demander un passeport.

Ce Bougroz a été garde-du-corps dans la compagnie de Noailles, chassé probablement pour des tours semblables, et envoyé en Amérique. Il se fit depuis chirurgien, médecin et apothicaire. Il est très violemment soupçonné d'avoir empoisonné à Ferney une pauvre fille de Suisse qu'il disait sa femme.

Tout ce qu'on pourrait faire en faveur de celle qu'il a emmenée en Languedoc, et avec laquelle il a fait un contrat en Suisse, serait de l'exhorter à n'être jamais purgée de sa façon.

Je pense d'ailleurs que vous pourriez lui faire envoyer son attestation de divorce, mais avec une boëte de contrepoison.

Voilà tout ce que je sais de Bougroz.

Quant à Monsieur l'ambassadeur, si c'est Monsieur le baron de Philibert, il est bon qu'on en soit instruit à Versailles pour le recevoir selon sa dignité.

On prétend que Monsieur le Duc est fort mécontent de M. l'Abbé *; je le défie de l'être plus que moi; j'aiderai pourtant la colonie autant que je le pourrai, quoiqu'on m'ait pris une somme terrible.

Il y a deux émigrans à Ferney, l'un nommé Vaucher, l'autre Gaubiac, qui veulent ravoir leurs femmes et leurs effets. On les a menacés de la prison, s'ils reviennent à Genève, parce qu'ils n'ont pas fait le serment. Je pense que vous pourriez leur accorder un passeport comme à des français; mais, en attendant, j'envoie leur placet à Monsieur le Duc, et je le prie de vous le renvoyer apostillé.

On m'a assuré que l'Ambassadeur, qui est séduisant, séduirait M. de Taulès contre vous, et que tous deux séduiraient M. de Bournonville, lequel séduirait M. le Duc. Je doute beaucoup de

* L'abbé Terray, contrôleur général.

toutes ces séductions. Vous savez avoir raison et plaire. Vous avez séduit mon cœur pour tout le tems qu'il battra dans ma pauvre machine.

Comme le Pape me fait des compliments par Monsieur le Cardinal de Bernis, je vous prie, Monsieur, de recevoir ma bénédiction séraphique.

Frère François, Capucin indigne.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 19 avril 1770.

Les deux aventuriers dont j'ai eu l'honneur de vous parler, Monsieur, se sont rendus si suspects, que je vous serais très-obligé de me dire ce que vous savez de leur conduite avec le pauvre M. D........, l'ont-ils créé gouverneur du fils de leur prince, qui n'est pas encore marié, et s'est-il tiré sain et sauf de leur compagnie?

Je ne reçois aucune nouvelle. On oublie Versoy, Genève et toutes les montagnes d'Europe pour

s'occuper du grand procès *, et du mariage ** qui va faire distraction aux idées financières ou anti-financières.

Salut et gaieté en attendant que M. l'Abbé *** vous remette en état de faire le bien que vous aimez.

Mes respects, etc.

* Il est question ici du procès du duc d'Aiguillon, relativement à sa conduite en Bretagne pendant le temps qu'il avait été commandant dans cette province, procès auquel le public s'intéressait beaucoup, à cause des discussions qu'il amenait sur les matières d'administration.

C'est aussi à cette époque qu'eut lieu le célèbre procès de Billard, caissier des postes, qui avait fait une banqueroute considérable : cette affaire présentait des circonstances singulières qui occupaient le public.

** Le mariage du Dauphin, depuis Louis XVI.

*** L'abbé Terray.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

24 avril 1770.

Ce qui fait que je n'ai point répondu à mon très aimable Résident, c'est que j'étais mort. Nous avons tous été malades d'un catarrhe qui ne vaut rien du tout pour les gens de soixante et dix-sept ans et demi.

La prospérité du hameau de Ferney m'a ressuscité. J'ai actuellement une quarantaine d'ouvriers employés à enseigner à l'Europe quelle heure il est. Mais je suis bien indigné que monsieur le duc et madame la duchesse de Choiseul n'aient point répondu à la lettre la plus importante et la plus ridicule que je pusse jamais leur écrire.

M. l'abbé Terray continue à faire des siennes; il continue à me ruiner; il m'écrase sans en rien savoir. Il faut avouer qu'il me met en grande compagnie. Vous savez le conte de l'homme qui criait au voleur quand il passait, cela est fort plaisant; mais cela ne rend l'argent à personne.

Si vous voulez que je vous dise des nouvelles,

je n'en sais point d'autres, sinon que le Roi de Prusse me mande qu'il protège vivement les Jésuites auprès du Pape, et qu'il compte sur la canonisation de saint Voltaire et de saint Frédéric *. Il me place le premier, comme le plus ancien, mais non comme le plus digne.

Pendant ce temps-là, Catherine suit toujours sa pointe, comme dit élégamment le père Daniel; mais elle n'a point l'ambition de sa canonisation, comme le Roi de Prusse.

Madame Denis vous fait mille tendres compliments.

* Voyez la lettre de Voltaire au Roi de Prusse du 27 avril 1770. Celle de Frédéric II, à laquelle Voltaire répondait, n'est pas imprimée dans les œuvres de Voltaire.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

A Ferney, 19 ma 1770.

Je suis fâché de troubler vos fêtes * par des plaintes. Le sieur Pierre Dufour Vincent, domicilié à Ferney, sous la protection du Roi, allant aujourd'hui à Genève, pour les affaires de son commerce, a été insulté assez près de la porte, et battu outrageusement par le nommé Lalime fils, dit Vernion, à la tête de quelques séditieux. Il n'a pu pénétrer chez vous, craignant d'être massacré dans la rue.

De pareils excès arriveront fréquemment, si on n'y met pas ordre. Les sujets du Roi sont tous les jours insultés dans Genève, tandis que les Genevois sont reçus avec la plus grande honnêteté dans tout le pays de Gex.

Je vous supplie d'envoyer ma lettre au ministère, m'en rapportant d'ailleurs à votre prudence et à votre zèle.

* A l'occasion du mariage du Dauphin.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus respectueux,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obeissant serviteur,

VOLTAIRE.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 20 mai 1770.

AUSSITÔT que je l'ai pu, Monsieur, je suis allé chez M. Rigot, syndic de la garde, à qui j'ai fait part de l'avis que vous me donnez. Il doit avoir vu, à la manière dont je lui ai parlé, que l'affaire était très sérieuse. Votre lettre n'entrant en aucun détail, je n'ai pu l'assurer qu'il y eût des témoins. Il m'a dit qu'aucune raison n'empêchant le sieur Dufour Vincent d'entrer dans Genève, le plus simple était qu'il vînt lui-même faire sa déposition; et sur ce que je lui ai demandé s'il m'assurait qu'il n'y serait pas insulté, il m'a répondu que non,

mais qu'on en ferait bonne et prompte justice, si le fait était avéré. Je crois donc qu'à tous égards il convient que le sieur Dufour vienne ici au plutôt; qu'il amène des témoins, s'il y en a, et que, pour plus de sûreté, il se fasse accompagner par deux Français. Il ira chez M. Rigot, qui fera recevoir sa plainte par un auditeur; et vous pouvez être certain que je suivrai cette affaire avec toute l'attention qu'elle mérite. Lalime est un des plus grands pendards de la République. J'avais avis depuis long-temps qu'il guettait les Natifs, pour les insulter, s'il pouvait les trouver seuls dans les chemins. En France, il serait roué : nous verrons ce qu'on en fera ici.

J'aurai soin, Monsieur, de rendre compte au ministre du commencement et de la suite de cette affaire, et je n'oublierai pas de l'instruire de l'intérêt que vous y avez pris.

Il ne serait pas inutile de faire faire une note de tous les faits dont les Natifs se plaignent. Je prévois que si nous n'avons pas justice, nous recevrons ordre de nous la faire; c'est fort mon avis, et j'en écrirai dans ce sens.

J'ai l'honneur d'être, etc.

P. S. Je viens d'apprendre qu'il y avait des témoins, et leurs noms. Que Dufour fasse en sorte de les rassembler, et qu'ils aillent tous chez

M. Rigot, en disant que c'est moi qui leur ai fait savoir qu'ils devaient s'y rendre, et qu'ensuite ils viennent m'instruire de ce qui se sera dit et fait pour la poursuite de cette affaire.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 23 mai 1770.

Aux noces des enfants des dieux,
Je voudrais inviter Homère, etc.

Ma muse engourdie n'a pas eu la force d'aller plus loin. D'autres, pour célébrer ce grand hyménée *, réuniront la magnificence allemande à l'élégance française; mais notre simplicité suisse fixera les yeux de l'Europe, si vous pouvez orner la fête. J'espère que vous ne me refuserez pas cette satisfaction.

Mon frère et ma sœur ** ont la plus grande impatience de vous offrir leurs hommages; mais

* Le mariage du Dauphin.

** Monsieur et madame Legendre.

les embarras qu'ils partagent avec moi m'obligent à différer de quelques jours à vous les présenter.

Je ne pourrai jamais vous exprimer, Monsieur, tous les sentiments qui m'attachent à vous.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Samedi au soir (26 mai 1770.)

Je crois que le bonhomme Homère
Eût été très flatté de dîner avec vous.
Mon destin n'est pas fait pour des plaisirs si doux :
Hélas! je ne suis que Voltaire.

J'ay voulu m'essaier. J'ay été chez mes enfans à Maconey *, aujourdui, en robe de chambre; cela ne m'a-pas réussi. Je ne puis mettre un juste-au-corps. Le canon me tuerait, le dîner encor plus. Ma faiblesse augmente d'heure en heure. Je dînerai bientôt avec Homère dans les Champs-Élisées. Je présente ma misère et mon respect à madame votre sœur et à monsieur votre beau-frère.

* (Maconex.) Chez monsieur et madame Dupuits.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Lundi au soir, 11 juin 1770, à Ferney.

La personne à qui nous avons proposé des grâces * en a tant, qu'elle ne se soucie pas d'en acheter des autres. D'ailleurs, leur sexe est un empêchement dirimant.

Au surplus, le nommé Charles, huissier de je ne sais quels magnifiques et très honorés seigneurs, s'est avisé d'assigner le sieur Dufour, directeur de la manufacture royale de Ferney, naturalisé Français, protégé spécialement par le Roi; et si bien protégé, que le Roi vient de lui acheter et de lui payer argent comptant six belles montres de sa façon, pour encourager ladite manufacture royale.

On ne voit pas de quel droit les magnifiques et très honorés seigneurs assignent le très magnifique et honoré Dufour.

* Voltaire avait proposé au Roi de Prusse, dans une lettre du 4 mai 1770, l'achat du tableau de Carle Vanloo, représentant les Trois Grâces, qui appartenait à P. M. Hennin. Le roi répondit, le 24 du même mois, qu'il n'achetait plus de tableaux depuis qu'il payait des subsides.

Je vous prie réellement, Monsieur, et raillerie à part, d'interposer votre autorité pour que dorenavant on s'abstienne de pareilles violations de territoire, sans quoi on serait obligé de traiter fort mal lesdites assignations, juridiquement parlant. Il est temps de mettre ordre à ces impertinences. Notre manufacture française, protégée par le Roi, et travaillant pour le Roi, doit être respectée.

Je vous demande en grâce d'en parler vertement. Vous savez que la loi est qu'on assigne à Gex ceux qui demeurent dans le territoire de Gex. Nous prévoyons que, si on ne met pas un frein à ces polissonneries, elles reviendront tous les jours; le temps de nos artistes est précieux. Madame Denis se joint à moi pour vous prier avec la plus vive instance de soutenir les droits des Français. Vous n'avez pas besoin d'être prié.

Mille respects à madame votre sœur et à vous.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 12 juin 1770.

Je garderai mes Grâces, et mes créanciers attendront. Je ne vous en suis pas moins obligé de la bonne volonté avec laquelle vous vous êtes porté à me rendre service à cette occasion.

Si l'assignation a été portée à Ferney par l'huissier des magnifiques seigneurs, c'est une chose contraire au droit public, et dont je vous assure que je parlerai si sèchement qu'on ne s'avisera pas d'y revenir. Si, dans une affaire que le sieur Dufour peut avoir à Genève, on l'a assigné à son ancien domicile, comme il n'a pas renoncé à son droit de cité, c'est à lui à s'expliquer vis-à-vis du magistrat. Je vous prie de m'éclaircir. J'ai besoin de renseignements sur ce point, pour les joindre à d'autres. Il est très vrai que je n'ai pas à me louer de la manière dont on rend justice à Genève, aux sujets du Roi. J'en ai écrit à monsieur le Duc, et je ne doute pas qu'il ne fasse sentir

à ces messieurs son mécontentement. Mais, en matière civile, je n'ai vis-à-vis d'eux que la voie de la recommandation.

Ils ont jugé, avant-hier, de la manière la plus ridicule et la plus injuste, le fait d'un âne blessé par le postillon de Saint-Genis. J'ai été violemment tenté de leur en faire une avanie; mais la plaisanterie n'est pas de notre ressort. Je vous recommanderais cette affaire, si elle pouvait vous amuser. Il y aurait une requête fort plaisante à faire sur ce jugement.

Ne croyez pas, au reste, Monsieur, que je puisse faire pour les affaires particulières tout ce que je voudrais. Avant de s'avancer, il faut être sûr d'être soutenu, sans quoi on risque de faire plus de mal que de bien. Ceci n'est pas fait pour être traité par écrit. J'aurai l'honneur de vous en entretenir un de ces jours.

Ma sœur, qui a été incommodée et qui commence à se guérir, a été, Monsieur, très sensible à votre souvenir. Nous irons, dès qu'il nous sera possible, profiter de quelques-uns des moments que vous donnez au repos.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

16 juin 1770, à Ferney.

Va te faire f....., va grater ton cul avec celui du Résident; tu as du pain dans tes poches pour les grimauds; tu viens de la part de ces b...... de Français de Ferney, etc., etc., etc.

Ce sont là, Monsieur, les propres mots de la philippique prononcée aujourd'hui 16 du mois de la jeunesse, contre Dalloz, commissionnaire de Ferney, porteur, non de pain pour les grimauds, mais d'une petite truite pour notre souper.

Ces galanteries arrivent fort souvent. Nous en régalerons M. le duc de Choiseul, à qui nous devons d'ailleurs des remercîments, pour avoir fait acheter et payer par le Roi nos montres de grimauds. Je n'ai point vu le cul de Dalloz; je ne crois pas qu'il soit digne de grater le vôtre. Passe encore pour celui à qui vous destiniez vos Grâces. Mais franchement les bontés des Genevois deviennent trop fortes depuis le soufflet donné à

tour de bras, dans la rue, au président du Tillet *. On dit dans l'Europe que notre nation porte un peu au vent, et a l'air trop avantageux. Ces petits avertissements, que l'auguste république de Genève daigne lui donner, la corrigera sans doute, et le Roi lui en aura une très grande obligation.

Nous vous prions, madame Denis et moi, de vouloir bien présenter nos très humbles remerciments à M. le syndic de la garde et à M. le Commandant de la sublime porte de Cornevin **.

On dit le pain ramandé dans la superbe ville de Gex, et que le blé n'y vaut plus que 24 livres la coupe, c'est-à-dire 50 livres le septier; c'est marché donné. Rien ne fait mieux voir la haute prudence des Welches, qui vendirent tout leur blé en 1769, ne se doutant pas qu'ils auraient faim en 1770.

Bon soir, Monsieur. L'oncle et la nièce vous font les plus tendres compliments.

* C'est en 1765 que ce fait avait eu lieu. Le président Du Tillet était venu à Genève, fort malade, pour se mettre entre les mains du docteur Tronchin, et il y languissait depuis trois ans. Un citoyen de Genève, probablement dans un accès de mécontentement contre la conduite du gouvernement français envers sa patrie, lui donna un soufflet au milieu de la rue.

** La porte de Cornevin ou Cornavin est celle par où l'on sort de Genève pour aller à Ferney.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 17 juin 1770.

Vous êtes sans doute instruit, Monsieur, de la manière dont le sergent de garde à la porte de Cornevin, et le visiteur de cette porte, ont traité votre commissionnaire. J'ai été averti sur-le-champ de cette affaire et des circonstances qui l'aggravent, parce qu'elles vous regardent. J'en ai demandé réparation par écrit au syndic de la garde. Il m'a répondu qu'il allait faire faire les informations. Nouvelle lettre de ma part, telle que je ne crois pas qu'on balance à punir ces insolents. Les têtes se renversent plus que jamais à Genève. On ne sait plus où est l'autorité, ni le moyen de se faire rendre justice. Il faudra se fâcher. J'ai un petit recueil de faits déplaisants que ces messieurs redresseront, ou ils éprouveront encore de la part de M. le Duc, à quoi s'exposent les petits, quand ils se croient puissants.

Je pense que les procédures contre les Natifs qui sortent volontairement cesseront, parce que

je demanderai en forme à ces messieurs si un genevois, pour habiter en France, perd ses droits dans sa patrie. La réponse pourra les embarrasser. Ils en sentiront les conséquences. Et si les bourgeois qui obligent les magistrats à poursuivre les émigrans ne sont pas entièrement les maîtres, j'espère qu'on n'ajoutera pas cette sottise aux autres.

Je souhaite que vous puissiez faire tout le bien que vous desirez.

Mes respects à madame Denis.

P. S. Je rouvre cette lettre, Monsieur, pour vous assurer de nouveau que je vais suivre l'affaire qui en est l'objet. Je crois que c'est pour rendre la chose plus touchante que Dalloz m'a fourré dans les ordures de ces messieurs, car mes gens qui étaient présens, et qui ont pensé rosser le sergent et le visiteur, en vous entendant injurier, ne se seraient pas tus, si j'avais été apostrophé. Faites, je vous prie, faire une déposition en forme à votre homme. Je juge de votre humeur par la mienne. Comptez que je ferai ce que je pourrai pour avoir pleine satisfaction. M. le duc de Choiseul est déjà prévenu que l'insolence de la nombreuse canaille de Genève est poussée à l'extrême. Reste à savoir comment il voudra y mettre fin, s'il est possible.

J'aurai l'honneur de vous voir dès que je le pourrai.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

A Ferney, dimanche matin. (17 juin 0771)

Le plus aimable des Résidents verra par la présente que ses blanches et potelées fesses ont été compromises avec les fesses de Dalloz qui n'en sait pas assez pour inventer un tel épisode. Les gens de M. le Résident ne firent que passer, et peuvent très bien n'avoir pas entendu tous les compliments, puisqu'on retint avec outrage Dalloz au corps-de-garde une demi-heure entière.

Nous voyons avec douleur les chrétiens réformés appeler leurs frères Raka et b......, ce qui est expressément deffendu dans l'Évangile, et ce qui attire infailliblement la géhenne du feu.

Nous irons le plus tôt que nous pourons voir Monsieur le Résident et madame Legendre dans sa maison de campagne, quelque belle soirée, quand le vieux malade pourra un peu aller. Je leur présente mes très humbles respects.

V.

P. S. Jean-Louis Tourte a été dépouillé à Colonge de dix-huit montres d'or.

Il n'est pas malheureusement domicilié au pays de Gex, mais je pense que s'il pouvait prendre un logement en ce pays, on lui rendrait ses montres.

Je m'en raporte à Monsieur Hennin mieux instruit que moy et qui est autorisé.

(La pièce jointe est une déposition faite par Dalloz par-devant le greffier de la justice de Ferney, relativement aux injures qui lui avaient été dites à la porte de Cornevin.)

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Dimanche au soir, 17 juin 1770, à Ferney.

PERMETTEZ-MOI, mon très-aimable Résident, de ne point envoyer Dalloz devant un auditeur qui est genevois. Nous n'attendons, ni ne voulons aucune justice de ces messieurs. Nous pensons que c'est à Monsieur le duc de Choiseul qu'il faut envoyer sa déposition seulement pour l'amuser; en attendant qu'il rende aux Vingt-quatre et aux Vingt-cinq * tout ce qu'il leur doit.

Pigale ** est venu. Vous seriez charmant si vous vouliez venir quelqu'un de ces jours avec un receuil de vos plus belles estampes; vous raisonneriez peinture et sculpture avec un homme qui est assurément digne de vous entendre.

Maman vous fait mille compliments.

* On a vu précédemment que les Vingt-Cinq étaient un des Conseils de la République, et les Vingt-Quatre, un comité de commissaires des représentants.

* Pigalle avait été chargé de faire la statue de Voltaire, pour laquelle on avait ouvert une souscription. Il venait.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 18 juin 1770.

Nous n'allons pas du même pas, Monsieur, et ce n'est pas le moyen d'obtenir justice. Je ne ferai point usage de la déposition de Dalloz, et le mieux à tous égards est de ne pas la laisser paraître, et, s'il est possible, d'en retirer la minute de votre greffe, comme inutile pour le moins. Celui de mes gens qui était présent n'a rien entendu qui me compromît. Le sergent a dit, sur ce que votre homme demandait d'être conduit chez moi : « Qu'est-il nécessaire qu'on » te conduise chez le Résident? » Au reste, quand cet homme et le visiteur m'auraient mêlé dans une sottise, il faudra toujours commencer par la première cause de la querelle.

Dalloz ne dit pas un mot de ce que les témoins

à Ferney pour faire un buste d'après nature. La statue fut exécutée; c'est celle qui est placée aujourd'hui dans le vestibule du Théâtre Français.

déposent, savoir, que le visiteur, en sortant de son bouge, dit : « Il faut l'envoyer en prison ; » qu'est-il besoin de le ménager? Il appartient à » ce b...... de Voltaire. » Ce qu'il a répété plusieurs fois ; et le sergent a renchéri sur ces expressions. Voilà ce dont j'ai porté plainte.

Dalloz pourra se trouver seul à soutenir que j'aie été mis en jeu dans les sottises de ces messieurs, et dès-lors il perdrait. On insistera sur ce point douteux pour faire tomber les autres qui sont le fonds du procès. La circonstance que Dalloz rapporte est un grand grief de plus, mais n'est qu'accessoire.

Si je produisais sa déposition de Ferney où il déclare qu'il n'a rien à dire de plus que ce qu'elle renferme, ni vous, Monsieur, ni peut-être moi, ne pourrions rien obtenir en justice, parce qu'il n'y aurait qu'un témoin pour l'article qu'il attribue au sergent, et que le quidam à qui il fait dire la plus grosse sottise ne se trouverait pas.

Je compte que Dalloz passera demain ici. Je l'enverrai chez l'auditeur faire sa déposition, et lui recommanderai d'entrer dans un plus grand détail, de dire ce qu'il a entendu, ce qu'il n'a peut-être pas voulu faire par un respect louable pour vous. Enfin, voici ma marche. On a maltraité votre homme sans raison, on vous a insulté à la face de trente témoins, dont j'en produis

quatre ou cinq qui ont parlé; Dalloz de plus dit qu'on m'a mêlé dans les sottises qu'on lui a dites. Je demande réparation de ces faits. C'est ainsi qu'il faut traiter cette affaire. Je demande que le visiteur perde sa place, que le sergent soit cassé à la tête de la garde, et s'il m'a mis même indirectement dans ses sottises, qu'il soit mis en prison jusqu'à ce que je l'en fasse sortir.

J'ai déjà avis qu'on est bien fâché de cette algarade et qu'on se dispose à faire ce qui convient pour que ni vous, ni moi n'ayons à nous plaindre. Pardon, Monsieur, de ce plaidoyer. Plus ces gens-ci sont répréhensibles, plus il faut être exact.

C'est une fort bonne chose, Monsieur, que de rire et de faire rire les ministres quand ils en ont le tems. Mais j'ai commencé cette affaire sérieusement; continuons la de même, je vous supplie. Envoyez Dalloz. Il est dans la règle qu'il dépose à Genève, puisque le délit s'est commis à Genève, et que j'en ai porté plainte au magistrat. Suspendez de faire passer à Monsieur le Duc la déposition qui n'est pas assez grave pour faire impression, et qui, à l'examen, se réduirait à peu de choses. Laissez-moi faire mon métier, comme je l'entends, et continuer cette affaire que mon respect et mon amitié pour vous m'ont fait entamer. Il n'importe pas seulement qu'on sache que la canaille de Genève est insolente; il faut qu'elle cesse de l'être.

On a déjà ôté le visiteur de son poste. J'aurai, si je le puis, l'honneur de vous voir ce soir. J'espère que vous enverrez votre homme sur-le-champ. S'il ne paraissait pas, Messieurs de Genève diraient qu'on ne les a pas mis à portée de faire justice, et votre plainte à Monsieur le Duc serait sans effet. D'ailleurs, vous me mettriez dans la nécessité de ne pas poursuivre, et j'aurais fait une fausse démarche.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Lundi à dix heures trois quarts.
(18 juin 1770.)

Vous êtes trop bon, Monsieur, et Dalloz est un animal. Je vous l'envoie tout malade qu'il est. Je le suis aussi. Il jure toujours qu'il y a eü du cul dans cette affaire. Le mien est dans un piteux état; il n'est pas fait pour être sculpté par Pigal. Prêtez-nous le vôtre, ou plutôt votre belle mine, *Consule Fabricio dignumque numismate vultum.*

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

4 juillet 1770, à Ferney.

Le nommé Tourte, horloger de Genève, dont on saisit plusieurs montres à Collonge, il y a trois semaines, s'adressa sans doute à vous, et on me mande de Lyon que son affaire a été accommodée *. C'est ce que j'ignore. Mais un négociant, nommé Maroy, domicilié à Lyon, était celui à qui les montres appartenaient. Il a déjà paié 1,400 l. argent comptant à Tourte, et lui a donné pour deux mille livres de lettres-de-change; mais il n'a reçu aucune montre, et il n'est pas juste qu'il paie une marchandise qu'il n'a point reçue.

Je vous supplie de vouloir bien me mettre au fait de cette affaire; elle m'est recommandée très vivement. J'ignore ce qu'il faut faire et ce que je dois répondre à ceux qui s'adressent à moi.

Êtes-vous dans votre maison de campagne?

Mille respects à madame Le Gendre.

V.

* Voyez, sur cette affaire, la lettre de Voltaire à Vasselier, du 6 juillet 1770.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 6 juillet 1770.

Il me paraît fort difficile, Monsieur, que ni vous, ni moi, rendions service au sieur Tourte et à son correspondant de Lyon. Ils sont tous deux dans le cas de la contrebande la plus formelle, et voici comment ces messieurs s'arrangent. Le lyonnais ou le parisien achète des montres à Genève, et le genevois se charge de les faire passer sans payer de droits. On a arrêté cinquante-deux montres à Collonge, dans le courant du mois dernier. Il faut qu'il y ait eu de nouveaux ordres pour veiller à ces manœuvres qui iraient au détriment des manufactures de Ferney et de Versoy.

Sans une incommodité qui a empêché ma sœur de sortir, nous aurions eu l'honneur de vous voir cette semaine. Nous quitterons, dès qu'il nous sera possible, notre chaumière, pour aller nous humilier à la vue de vos magnificences. On dit que vous vous amusez à faire une ville. Pour le coup, je défie qu'on traite vos occupations de bagatelles.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

7 juillet 1770, à Ferney.

Monsieur Fabry, Monsieur, ayant inquiété le menuisier Landry, sur les bois qu'il a fait transporter à Prégny, sans avoir fait viser votre ordre, et ayant demandé à voir votre signature que j'ai entre les mains, je n'ai pas cru devoir m'en dessaisir sans votre permission expresse, d'autant plus qu'elle est la seule justification de Landry, et que, si elle était perdue, il serait très exposé. Je ne ferai rien sans vos ordres.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec tous les sentiments que vous me connaissez, votre très humble et très obéissant serviteur.

Voltaire.

Vous savez comme le Parlement traitte Monsieur D'Aiguillon. Malgré les lettres patentes du Roy, il ne veut point *obtempérer**.

* Il est ici question de la séance du Roi au Parlement, dans laquelle il fut ordonné à ce corps de ne plus s'occuper du procès du duc d'Aiguillon, et des arrêtés du parlement à cet égard.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

(......... juillet 1770.)

Le malade remercie Monsieur Hennin de tout son cœur pour le déserteur qu'il n'a jamais eu l'honneur de voir, mais qu'il verra sans doute, et auquel il rendra la belle pancarte. Je me flatte qu'il ne désertera pas.

Madame Denis fait mille tendres compliments à Monsieur Hennin.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

(........ juillet 1770.)

Le déserteur dont j'avais demandé la grace est un des premiers ouvriers de la manufacture de Ferney, où il demeure; c'est ce qui m'a engagé, Monsieur, à la lui faire parvenir par vos mains, pour qu'elle devienne une nouvelle preuve du desir qu'on a de favoriser votre établissement.

Point de nouvelles de Versailles; on n'y pense qu'aux fêtes et à la disette d'argent. Ici, on s'occupe de faire rentrer les Natifs émigrés et de retenir les autres.

J'espère, Monsieur, que vous aurez donné quelqu'attention à votre rhume, et que vous ne refuserez pas à la médecine l'honneur de vous préserver d'une maladie; elle en doit savoir jusques-là.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

Ce samedi 21 juillet 1770.

Voici, Monsieur, deux lettres, dont j'ai reçu l'une par la poste; l'autre m'a été remise par un voyageur que je connais depuis vingt ans pour un homme fort instruit. Si vous permettez, je vous le menerai demain au soir. Il vient de Rome où il a vu plus que beaucoup d'autres, et j'espère que vous en serez content.

Notre Versoy ira bien; nous aurons des temples en forme de maisons en attendant mieux. Mais on veut nous vendre le terrein, et je suis fâché de voir notre maître lésiner pour cinquante mille écus. Savez-vous quelque chose de la boucherie de Portugal *. Votre Catau a envoyé trop de vaisseaux et trop peu d'hommes en Morée. Je voudrais bien qu'elle eût mis tout le monde dans ses intérêts, et peut-être y aurait-elle réussi

* Ceci est relatif aux troubles que causèrent en Portugal les mesures du marquis de Pombal, pour l'agriculture et le commerce. Ces mesures produisirent divers soulèvements qui furent suivis d'un grand nombre d'exécutions.

en ne présumant pas trop de ses forces. L'orgueil perdra depuis le plus grand des empires jusqu'à la plus petite des républiques.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Samedi au soir (21 juillet 1770).

Il faut vite dépêcher le domestique de notre cher Résident. Madame Denis lui fera demain les honneurs de Ferney. On lui conseille de se crever à dîner, car nous n'avons, dieu merci, ni cuisinier, ni cuisinière; mais cela ne fait rien.

Allez, allez, comptez que ma Catau a tout ce qui lui faut. Ne la plaignez point; mais daignez plaindre un peu les pauvres malades.

Je recevrai votre voyageur comme je pourrai; il me pardonnera.

V.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

17 octobre 1770, à Ferney.

Voyez, Monsieur, si vous pouvez quelque chose dans cette affaire, et si elle mérite qu'on vous importune. Tout le monde vole dans ce monde. Les Confédérés polonais volent leurs compatriotes. Les Russes volent les Turcs à main armée. On nous a volé des rescriptions. Le nommé Sandos, natif genevois, actuellement à Genève, a volé de la limaille d'or à Resseguier le fils dans Ferney. Il l'a vendue à un nommé Prévôt, orfèvre à Genève, et il l'a avoué devant Jacques Resseguier, monteur de boëtes, demeurant à Genève rue du Temple, père de Resseguier de Ferney.

Le même Sandos a volé chez Vincent, monteur de boëtes à Ferney, beaucoup de limaille d'or; mais il ne l'a pas avoué.

J'ignore si on peut faire venir Sandos à résipiscence et à restitution. Je m'en rapporte à vos bontés et à votre crédit. Mais je serais fâché

que vous prissiez trop de peine pour une chose aussi méprisable que l'or, et si méprisable que Monsieur l'abbé Terray n'en donne à personne.

Mes respects très-humbles à vous, Monsieur, et à toute votre famille.

Le vieux malade de Ferney.

V.

(La pièce jointe est la copie d'une lettre de Voltaire au lieutenant de justice de Genève sur cette affaire.)

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

21 octobre 1770, à Ferney.

L'oncle et la nièce font mille compliments à Monsieur le Résident et à toute sa famille. Il est supplié de vouloir bien mander s'il a quelque nouvelle du vol de matières d'or sur quoi on a eu l'honneur de lui écrire. Il est fort vraisemblable qu'on n'obtiendra aucune justice; mais il est toujours bon de faire un peu de bruit, comme on met un épouvantail dans les jardins pour épouvanter les oiseaux.

On demande bien pardon à Monsieur le Résident de l'importuner pour une bagatelle.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 22 octobre 1770.

Vous ne devez pas douter, Monsieur, de mon empressement à procurer justice à vos vassaux. J'ai envoyé mon secrétaire chez Monsieur le syndic de la garde porter plainte contre les nommés Sandos et Prévôt, dès que j'ai eu reçu votre lettre. Ce magistrat m'a promis de suivre cette affaire, et je ne doute pas qu'il ne m'en rende bon compte; mais vous savez peut-être, Monsieur, qu'il y a des jours où les officiers de justice sont en vacance. Il n'en reste alors qu'un ou deux en ville qui ont bien de la peine à faire la police du marché, et qu'on ne peut pas aisément employer à examiner des affaires particulières. Je tâcherai de vous instruire le plutôt possible des démarches qui auront été faites et de leur succès.

Toute la Résidence salue madame Denis, et vous assure, Monsieur, de son respectueux dévouement.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

19 décembre 1770, à Ferney.

Il n'est point dit dans l'édit * que le Parlement rendra compte au chancelier.

Le Parlement n'a point envoyé de démission.

Il n'est pas du tout sûr que nous ayons la guerre.

Il est encore moins sûr que nous soyons payés.

Je regrette bien cette pauvre madame Gaussen *. Je la suivrai bientôt, et *vivat*.

* Il s'agit ici de l'édit du 27 novembre 1770, contre le Parlement, dressé par le chancelier Maupeou, et du lit de justice tenu à Versailles le 7 décembre suivant.

* Dame genevoise qui mourut à cette époque.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

20 décembre 1770, à Ferney.

Quoique vous ne me disiez rien, Monsieur, vous savez pourtant que le Parlement a cessé ses fonctions, sans donner sa démission; qu'il a protesté contre l'édit; qu'il a envoyé deux fois le premier président au Roi; que le Roi n'a point voulu le voir. De tout cela vous ne nous en dites mot.

Mais nous vous demandons, madame Denis et moi, vos bons offices pour une chose qui nous intéresse très vivement, et qui ne demande pas même de délais.

C'est de savoir s'il est vrai que la République ait affranchi madame Denis de la qualité éminente de serve de Genève. Nous avons à Gex un procès contre un seigneur, citoyen de Genève, nommé, non pas Choudens, mais de Choudens, ouvrier en montres, qui nous vendit, il y a dix ans, un petit domaine sur le chemin de Ferney à Tourney.

Il le déclara libre; et quand nous eûmes signé, il se trouva qu'il était mortaillable en grande partie. Madame Denis fut donc serve de la sérénissime.

Aujourd'hui, M. de Choudens, seigneur ouvrier de Genève, prétend, pour se disculper, et affirme dans ses mémoires que la sérénissime a daigné nous affranchir de la servitude. Nous n'avons jamais entendu parler de cet affranchissement. Nous savons seulement que M. de Choudens, s'étant accommodé avec la République pour 500 francs, nous payames pour lui, à M. le grand trésorier, 500 liv. à la décharge dudit Choudens.

Ce que nous vous demandons, Monsieur, c'est de savoir du grand trésorier actuellement régnant s'il est vrai que la sérénissime ait affranchi depuis la dame Denis, qui ait fait (et en ait fait) une alliée de la République, au lieu d'une servante.

Nous croyons qu'il n'en est pas un mot, et nous vous supplions très vivement de vouloir bien requérir une attestation de M. le grand trésorier, par laquelle il soit constaté que nous avons payé entre ses mains, en tel jour, en telle année, la somme de 500 liv., pour la servitude dudit Choudens, et qu'il n'a jamais été question d'un affranchissement.

Cela est très sérieux, quoique très ridicule. Nous vous prions de vouloir bien envoyer ce soir,

chez Souchay, au Lion-d'Or, votre paquet que nous enverrons chercher demain. Nous vous aurons la plus grande obligation, et *viva*.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 20 décembre 1770.

Je ne vous ai rien mandé, Monsieur, parce que personne ne m'a rien écrit de France, et que les nouvelles de ce pays-ci sont contradictoires. Je crois que les Anglais ont envoyé reprendre possession de l'île de Falkland, et il me paraît toujours bien difficile qu'on évite la guerre.

Il faut que, dans le projet d'édit envoyé au Parlement, M. le chancelier ait été nommé; car les nouvelles publiques et particulières s'accordaient en ce point. On aura changé cet article au lit de justice.

M. Turretin, trésorier de la République, est à Turin, d'où j'ignore quand il reviendra, de

sorte que peut-être sera-t-il difficile d'avoir l'acte que vous désirez. J'attends le premier syndic, à qui j'en remettrai la note, en le priant de me le faire expédier le plutôt possible.

Vous savez sans doute qu'un auditeur est allé *in fiochi* défendre de jouer la comédie, au moment où l'on se préparait à jouer dans une chambre la seconde représentation de Mélanie.

Je salue les pauvres plaideurs, et leur souhaite toute prospérité.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

20 décembre 1770, à Ferney.

Nous conjurons notre cher Résident de vouloir bien parler au secrétaire d'État; c'est lui qui doit être au fait. Il sait, comme tout le Conseil, qu'il n'y a pas un mot de vrai dans l'allégation du nommé Choudens.

Que jamais le Conseil n'a songé à se départir de ses droits sur la maison et sur le terrain attenant, vendu par Choudens à la dame Denis. Il prétend que le 23e 1760 le Conseil supprima la taillabilité à laquelle lui Choudens était sujet, moyennant la somme de 507 liv. que paya pour lui madame Denis.

Il est bien vrai que madame Denis paya 507 l. pour Choudens au trésorier; mais il est faux que le Conseil ait levé la taillabilité attachée à cette portion de terre. Nous croyons même que le Conseil n'en a pas le droit, et que c'est un bien de la République, sur lequel il n'y a que le Conseil des Soixante qui puisse transiger.

Pourvu qu'un secrétaire d'État ou un syndic nous donne une attestation que la République ne s'est jamais départie de ce droit qu'elle réclame, nous sommes contents; c'est à nous seulement à nous pourvoir en temps et lieu contre cette prétention. Nous ne voulons être taillables de personne, pas même de l'évêque d'Annecy.

Vous pourriez encore, Monsieur, nous donner de votre main une attestation, que les syndics de Genève vous ont assuré n'avoir jamais cédé, ni à Choudens, ni à personne, le droit de main-morte que la République prétend sur la maison et terrains vendus par les sieurs Choudens à madame Denis, en 1759, en foi de quoi vous avez signé pour servir ce que de raison.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le vendredi 21 décembre 1770.

Monsieur,

M. Rilliet, faisant les fonctions de premier syndic, auquel j'ai voulu remettre une note pour votre affaire, m'a dit que le Conseil ne pouvait accorder ce que vous demandez que sur requête; qu'ainsi vous deviez choisir ici un procureur qui présentât cette requête, et qu'elle serait admise sur-le-champ.

Vous savez que le Parlement prend M. le chancelier à partie, et a suspendu ses fonctions *.

P. S. On me remet, Monsieur, la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire. Elle ne change rien à ce que celle-ci vous annonce. Je ferai d'ailleurs tout ce qui dépendra de moi pour vous procurer les pièces dont vous avez besoin.

* Ce fut le 10 décembre que les tribunaux cessèrent de rendre justice, ainsi que le Parlement était dans l'usage de le faire dans ses querelles avec la Cour. Le chancelier ne fut pas pris à partie.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Le saint Noël (25 décembre 1770).

Mon charmant Résident, j'ignore si madame Denis voudra présenter requête pour savoir si le MAGNIFIQUE CONSEIL s'est désisté ou non d'un prétendu droit de main-morte.

Présente ta requête comme tu veux dormir.

C'est une chose à savoir dans la conversation, et quand on la sait, on agit en conséquence à Gex; on argue un shoudan de mensonge; on instrumente.

J'attendrai le retour de Joseph Turretin, qui donne du bled à sa chère patrie.

Point de guerre qu'avec le Parlement; c'est toujours le ministre de la guerre qui nous donne la paix.

Quoy, le grand Covelle est dans la geole!

O tempora! ô mores!

Mille respects.

V.

Agathe * acouche d'un gros garçon. Nous ne savons plus ou mettre notre marmaille. Dieu nous bénit.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

(31 décembre 1770.)

Tous nos correspondants welches nous mandent aujourd'hui que c'est grand dommage; mais, supposant que nous sommes instruits de tout, ils ne nous apprennent rien. Nous ne savons pas qui est nommé **.

Si le plus aimable des Résidents en sait quelque chose, il nous fera grand plaisir de nous le dire, afin qu'on sache à qui s'adresser.

* Agathe Frik, de Fahsneim en Alsace, femme-de-chambre de madame Denis; elle avait épousé Étienne Perrachon, de Ferney.

** Il est question ici de la disgrâce du duc de Choiseul, et de sa sortie du ministère.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

31 décembre 1770.

Si j'avais eu des nouvelles, je n'aurais pas manqué de les faire passer au plutôt à Ferney. Toutes les lettres de Paris disent que les successeurs ne sont point nommés. On prétend que M. de Muy a refusé.

Rien du Parlement.

L'Électeur de Bavière est assez mal, ce qui n'est pas une nouvelle peu intéressante.

Les Turcs veulent encore faire une campagne.

Les Anglais arment plus que jamais.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

15 février (1771).

Monsieur de Voltaire et madame Denis font bien des compliments à monsieur Hennin. Ils ont ouï dire que l'on avait à Genève la liste des maisons de campagne de messieurs du Parlement. Ils seraient très obligés à monsieur Hennin, s'il voulait bien avoir la bonté de la leur procurer *.

* Le Parlement s'obstinant à ne pas reprendre son service, et à opposer des arrêtés aux volontés de la Cour, fut exilé, chacun des membres dans un lieu différent. La liste de ces exils fut recherchée, par l'importance de l'événement en lui-même, et parce que le chancelier avait dispersé les exilés avec une attention minutieuse, et en avait placé plusieurs dans des lieux tout-à-fait désagréables.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 17 février 1771.

J'AI cherché, Monsieur, depuis deux jours à me procurer la liste que vous désirez; elle n'est point venue à Genève, du moins personne de ma connaissance ne l'a reçue.

Avez-vous vu la prose de messieurs de Rouen ? * Pour celle-là nous l'avons lue, et nous avons trouvé que l'on pourrait s'en fâcher. Personne n'écrit; et sans quelques voyageurs, on ne saurait rien des dispositions du public.

Quelqu'un me mande, sur Versoy, des choses qu'il désire que je vous communique. Cette affaire est si mal commencée, si mal suivie, que vous ne serez pas surpris de la voir continuer de même. Au premier jour, je compte avoir l'honneur de vous voir et de vous entretenir sur cet objet et

* Il s'agit ici d'un arrêté du Parlement de Rouen, rédigé en forme de lettre au Roi, sur les mesures qui venaient d'être prises contre le Parlement de Paris.

sur l'état de notre France, bien digne d'un philosophe.

Ma famille et moi présentons nos respects à l'oncle et à la nièce, et leur souhaitons toute sorte de satisfaction.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

.... juin 1771.)

C'est aujourd'hui lundi que monsieur Hennin doit avoir M. le duc d'Aiguillon pour son ministre *.

Tout le reste est caché dans une nuit profonde.

* Le duc d'Aiguillon fut nommé ministre des affaires étrangères le 6 juin 1771. L'abbé Delaville, premier commis de ce département, avait été chargé du ministère depuis la disgrâce du duc de Choiseul.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

9 juillet 1771, à Ferney.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous renvoyer des papiers que les horlogers de Versoy m'ont apportés. Cela ressemble au procès de madame la comtesse de Pimbêche et de M. Chicaneau.

Qu'est-ce qu'on vous a dit? Qu'est-ce qu'on vous a fait?

On m'a dit des injures.

Ils ne peuvent pas dire : *Outre un soufflet, Monsieur, que j'ai reçu plus qu'eux.*

Tout cela ne me paraît pas mériter d'attention; mais ce qui mérite à mon gré la mienne, c'est que tous ces horlogers, à qui j'ai bien voulu faire les avances les plus considérables, puissent ne point être inquiétés dans leurs travaux, et qu'ils soient en état de me payer, moi ou mes hoirs. Ainsi c'est pour eux que madame Denis et moi nous

demandons votre protection. Madame Denis vous fait mille compliments.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 9 juilllet 1771.

Je suis bien loin de mettre de l'importance aux querelles de vos nouveaux vassaux avec les souverains de Genève; mais on m'a porté des plaintes en forme; on a chargé M. Necker d'en porter. Il a fallu me mettre en règle. J'enverrai toutes les pièces à la Cour. J'ai déjà prévenu M. le duc d'Aiguillon sur ces misères, comme vous l'auriez fait vous-même, en lui disant que tant qu'il n'y aurait que des paroles entre des voisins qui doivent se détester, il ne paraissait pas qu'il y eût autre chose à faire que de recommander la sagesse de

part et d'autre. Mais vous vous apercevez comme moi, Monsieur, du motif qui détermine messieurs de Genève. Ils veulent sonder les dispositions du nouveau ministre, et je ne doute pas qu'on n'emploie tous les moyens possibles pour lui donner la plus mauvaise idée des émigrants. Faites de votre côté ce que vous pourrez pour prévenir qu'on ne réussisse. Il en résulterait plus d'un mal. Vous savez que Deluc ne porte plus l'épée depuis la disgrâce de M. le duc de Choiseul. On se flatte que M. le duc d'Aiguillon applaudira à tout ce qui s'est fait à Genève, et détruira l'ouvrage de son prédécesseur; mais j'espère que ce ministre se fera de bonne heure une idée juste de la manière dont il convient de traiter un peuple qui a souvent oublié sa petitesse, et qui, pour son avantage même, doit être contenu dans la crainte de nous déplaire.

Ni madame Denis, ni vous, Monsieur, ne devez douter de ma vigilance à écarter tous les obstacles qui peuvent retarder le bien dont vous vous occupez. Je ferais devantage, si je savais comment les bureaux vont être établis : on me parle de changements dans cette partie; mais ce ne sont encore que des bruits.

J'ai remarqué avec peine le cérémonial de votre lettre. Ne changez rien, je vous prie, à la manière dont vous m'avez toujours traité, puisque je ne

changerai jamais dans le désir de vous donner en toute occasion des preuves de mon respectueux dévouement.

P. S. Les plantes qui se multiplient, et que nous cultivons nous mêmes, nous retiennent dans notre jardin. Je compte cependant, au premier jour, aller admirer vos récoltes en tout genre. Si tous les gens qui se querellent sur la surface du globe voulaient ne s'occuper que des dons de la nature, je crois que ce grain de sable serait le meilleur des mondes.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

(18 novembre 1771.)

Le vieux malade et madame Denis font bien leurs compliments à monsieur Hennin, et souhaittent un bon voiage à monsieur et madame Legendre.

Le Parlement de Grenoble est réduit à quarante membres.

L'impost sur la nouvelle noblesse est perçu depuis long-temps par les subdélégués. Il produit beaucoup, et n'est point affermé 500 m. liv.

L'impost de soixante livres par quintal, sur les livres étrangers, est enregistré depuis long-temps.

Le Conseil supérieur de Lyon a été reçu à sa rentrée avec des battements de mains.

C'est une compagnie de Paris qui a traitté des nouvelles charges d'agent de change à Lyon.

L'impératrice de Russie a payé les artistes de Ferney.

La peste n'est point à Moscou; du moins on ne veut pas que ce soit peste.

Je reçois une lettre. Ce n'est point peste. *

La peste est au trésor roial à Paris.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, 18 novembre 1771.

Mes parens n'ont pas pu, Monsieur, recevoir votre compliment, qui les aurait beaucoup flattés. Ils étaient partis.

Vous êtes donc devenu le médecin Tant-mieux. Je vous en félicite. Lorsque j'aurai rencontré le médecin Tant-pis, qui est fort en vogue depuis quelque temps, j'aurai recours à vos joyeuses recettes, et j'espère que vous ne me les refuserez pas.

J'ai ici, Monsieur, un homme de génie qui est venu exprès pour vous consulter sur un objet de votre compétence. C'est M. Dewailly, archi-

* Voyez la lettre de Voltaire à l'impératrice de Russie, du même jour.

tecte du Roi, regardé comme le plus grand dessinateur en ce genre. Il est chargé de construire le nouveau théâtre de la Comédie française, et a fait des recherches très-intéressantes sur cette partie. Si vous permettez, je vous le menerai un de ces soirs. Il est en fonds pour vous faire passer une heure très-agréablement. Vous verrez, je crois, la construction des théâtres portée par un français beaucoup au-dessus de tout ce que l'Italie a produit. C'est dans vos ouvrages que M. Dewailly a puisé des idées neuves qu'il a réalisées, et il espère que vous voudrez bien l'aider encore de vos réflexions pour mettre la dernière main à son plan.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

30 décembre 1771.

Point de peste, Monsieur, on ignore ce qui a donné lieu à ce bruit. C'est la Cour de Parme qui l'a répandu par ses courriers. Toute l'Italie a été en l'air. Le cordon de troupes se formait déjà en Piémont. Turin était fermé. Il résulte de ceci une preuve de la vigilance de toutes les puissances sur le plus terrible des fléaux, et de la promptitude avec laquelle on couperait la communication, en cas d'une véritable contagion. Je suis très-aise de finir l'année par vous donner le correctif d'une mauvaise nouvelle. Il ne me faudra pas, je crois, beaucoup de protestations pour vous convaincre de la sincérité des vœux que je fais pour que l'année 1772 vous voie toujours le même.

P. S. Douze ou quatorze soldats hongrois morts en arrivant à Crémone avaient répandu l'allarme. La Cour de Parme a envoyé des courriers pour démentir ceux qu'elle avait fait partir.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Le premier de 1772, à Ferney.

Pacatumque nitet diffuso lumine cœlum *

Nous n'aurons donc point la peste, comme le bon homme David; Dieu soit loué. Je m'imagine que ce sont les marchands italiens qui ont fait courrir ce vilain bruit pour vendre plus cher leurs aromates, comme les *Stoks-Jobbers* ** débitent de mauvaises nouvelles sur la Compagnie des Indes pour faire tomber les actions.

Toute la petite peuplade de Ferney souhaite à Monsieur Hennin une année 1772 toute pleine de plaisirs, pendant 365 jours de suite sans interruption.

Le pauvre vieux malade est bien étonné de voir commencer cette année 1772; il ne s'y attendait pas.

* Lucrèce, liv. 1, vers 9.

** *Stoks-Jobbers* (agioteurs).

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Versailles, le 5 mars 1772.

J'ÉTAIS déjà à Mâcon lorsque je me suis rappelé que vous m'aviez parlé d'un paquet que vous vouliez envoyer à Paris, et dont je vous avais promis de me charger. Les occasions où je puis faire quelque chose qui vous soit agréable sont si rares, que j'ai été très-fâché d'avoir manqué celle-ci.

N'attribuez, je vous prie, cette faute de ma part qu'à la multitude de petits soins dont j'ai été obligé de m'occuper au moment de partir, et fournissez-moi quelque moyen de la réparer lors de mon retour à Genève, qui sera, j'espère, peu après Pâques.

Vous êtes dans votre solitude à-peu-près aussi instruit de ce qui se passe ici que les gens qui partagent leur vie entre Paris et Versailles. Il n'y a que la masse des changemens qu'il vous serait, je crois, difficile de vous figurer. Après trois ans

d'absence, je trouve presque tout le monde changé d'état et de logement. Les gens de lettres même me paraissent dans une position très-différente de celle où je les avais laissés. Je remets à mon retour à vous entretenir de toutes ces choses auxquelles il est impossible de ne pas prendre intérêt, quoiqu'on préfère son jardin au palais des Rois.

J'ai vu, Monsieur, quelques-uns de vos amis; mais jusqu'ici j'ai plus habité Versailles que Paris. Dorénavant ce sera le contraire. J'espère beaucoup de M. le duc d'Aiguillon dont j'ai été très-bien reçu. Mais quelque soit le succès de mon voyage, je l'abrégerai le plus qu'il me sera possible. Qu'il est doux d'être chez soi! Donnez-moi vos ordres, Monsieur, pour le moment de mon retour. Je serai d'autant plus exact à les exécuter que je me fais un devoir et un plaisir de vous donner des preuves du dévouement inviolable avec lequel, etc.

LETTRE DE VOLTAIRE

A GABARD,

SECRÉTAIRE DE P. M. HENNIN.

28 mars 1772, à Ferney.

Je prie l'homme très avisé qui a quitté sagement la Pologne pour M. Hennin, de vouloir bien mettre dans son paquet ce petit mot d'un vieux malade qui n'en peut plus, et qui n'en est pas moins sensible au souvenir de l'aimable Résident.

Il n'y a pas grand mal que le paquet dont M. Hennin avait bien voulu se charger ne lui ait pas été rendu en son temps; il ne contenait que des balivernes. Ce sera un plaisir très sérieux pour le vieux malade et pour madame Denis quand ils auront l'honneur de revoir l'homme du monde à qui ils sont le plus attachés, et dont ils connaissent tout le mérite.

V.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

A Ferney, 13 septembre 1772.

Je vous renvoie, Monsieur, avec mille remerciements, la relation de Stokolm *. On m'en a envoyé de Versailles un exemplaire que je conserverai toute ma vie comme un monument de la plus noble fermeté et de la plus haute sagesse.

Il n'en sera pas de même de la lettre de cet abbé Pinzo **. Je ne sais si cet extravagant est à Paris. Il

* Une relation de la révolution par laquelle Gustave III reprit le pouvoir dont le sénat s'était emparé.

** « Il parut une lettre de l'abbé Pinzo, contre le Pape, qu'on attribua à Voltaire. Elle fit du bruit, et il en conçut quelque inquiétude. Soit que la lettre fût de lui ou non, il chercha à se mettre à l'abri d'accusation. En conséquence, il me pria de lui donner un certificat qu'il pût produire au besoin. Je le fis en ces termes :

« Je soussigné, certifie que M. de Voltaire m'a fait voir « aujourd'hui une lettre datée d'une campagne près Paris, « du 12 août 1772, contenant diverses choses particulières, « et à la fin ces mots : *Le Pape a fait enfermer un abbé* « *Pinzo. Il court ici une lettre de cet abbé à Sa Sainteté*, « etc., et que sur une feuille séparée, de la même écri-

n'est pas vraisemblable qu'un italien ait écrit une telle lettre en français. Ce qui est bien sûr, c'est qu'une telle lettre est l'abominable production d'un

« ture, est la lettre dudit abbé Pinzo, telle qu'elle a été « imprimée; certifie de plus que personne ne connaît à « Genève cet abbé Pinzo, et que les Genevois ont témoigné « une indignation marquée de cette lettre vraie ou sup- « posée.

« Fait à Genève le 9 septembre 1772. »

Cette affaire n'eut point de suites. »

(*Note de P. M. Hennin.*)

Voltaire écrivit aussi au cardinal de Bernis le 10 septembre, relativement à cette lettre de l'abbé Pinzo. Il témoigne également au cardinal une grande indignation contre cet écrit, et il lui envoie l'attestation ci dessus. Cette lettre a été imprimée pour la première fois dans le recueil intitulé : *Correspondance de Voltaire et du cardinal de Bernis, par Bourgoing. Paris, Dupont, an 7, un vol. in*-8°. L'attestation de P. M. Hennin y est rapportée avec quelques légères différences.

Le cardinal de Bernis répondit le....... que personne ne connaissait à Rome ni l'abbé Pinzo, ni la lettre en question; que le Pape méprisait les libelles, et qu'il croyait Voltaire incapable d'en écrire un semblable. Cette lettre est dans le recueil ci-dessus.

Cette lettre de Voltaire à P. M. Hennin, du 13 septembre, a été imprimée dans l'ouvrage intitulé : *Supplément au recueil des lettres de M. de Voltaire. Paris, Xhrouet.* 1808, *deux vol. in*-12. C'est la seule lettre du présent recueil qui ait été publiée. En cherchant à con-

fou furieux qui doit être enchaîné; c'est d'ailleurs une plate imitation des *vous* et des *tu*.

J'ignore s'il y en Savoie quelque barbare assez sot pour avoir envoyé cette lettre au Pape, et assez dépourvu de sens et de goût pour me l'imputer; mais je suis sûr que le Pape a trop d'esprit pour me croire capable d'une si horrible platitude. Il y a des calomnies qui sont dangereuses quand elles sont faites avec art, mais les impostures absurdes ne réussissent jamais. Il faut en tout pays laisser parler la canaille; il vaudrait mieux qu'elle ne parlât pas, mais on ne peut lui arracher la langue.

On débite à Paris des sottises plus étranges. J'en ai reçu par la poste. Il en faut toujours reve-

naître comment M. Xhrouet a pu en avoir connaissance, on doit penser que Voltaire, que la publication de la lettre de l'abbé Pinzo inquiétait beaucoup dans ce moment, aura donné copie de cette lettre à quelqu'un. La lettre imprimée dans le recueil de M. Xhrouet est conforme à l'original, sauf deux très légères différences.

Une autre lettre de Voltaire au cardinal de Bernis, du 5 octobre 1772, imprimée dans le recueil publié par Bourgoing, porte qu'il avait su ce qu'était l'abbé Pinzo et sa lettre.

La lettre de l'abbé Pinzo est imprimée dans le recueil intitulé : *Évangile du jour*, tome 9 : ouvrage dans lequel se trouvent beaucoup de pièces attribuées à Voltaire.

nir au mot du cardinal Mazarin : *Laissons-les dire, et qu'ils nous laissent faire.*

Mes très humbles respects.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le lundi 18 janvier 1773.

Monsieur,

Quand l'air emporterait votre château, disperserait votre bibliothèque, ce serait de bonne guerre; vous ne croyez pas en lui. Mais pour le feu, il y a long-temps que vous êtes amis, et assurément vous n'êtes pas près de vous brouiller. A qui diable en veut-il *?

Vous avez eu la bonté de vous informer de ma santé, et j'ai toujours cru que je pourrais chaque jour vous en aller donner des nouvelles; mais mille petits maux m'en ont empêché, et me retiennent encore. Voilà ce qui m'a cloué à Genève. Vous savez comme on y est gai. Vous savez la différence qu'il y a entre une soirée de

* Le feu avait pris au château de Ferney.

Ferney et une soirée genevoise. Je n'ai donc pas besoin d'excuses; mais je soulage mon cœur en vous disant combien ce contre-temps m'a fâché, en me privant du plaisir de vous voir. J'aurais eu l'honneur de vous écrire si je ne m'en faisais toujours scrupule. Tandis que les souverains et les auteurs attendent vos lettres, ceux qui vous aiment comme moi doivent respecter jusqu'à vos momens de dissipation, et je me reprocherais également de vous empêcher de faire une épître à Horace, ou de jouer une partie d'échecs.

Recevez pour vous et pour madame Denis les vœux les plus tendres et les plus sincères. Je ne saurais vous dire combien je languis d'avoir le plaisir de vous voir. Vous êtes presque les seules personnes dont mon incommodité m'ait privés. Mais cette privation m'a été plus sensible que je n'étais touché de tout ce qui m'est resté pour me distraire.

Vous devriez bien nous peindre un incendie d'après nature. La renommée vous représente comme un digne capucin portant des seaux avec une vigueur peu commune. La renommée dit bien d'autres choses de vous. Tudieu! quel compère *!

* Il est ici question d'une demoiselle qui avait quitté un moment la société pour aller faire une visite à Voltaire,

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

20 janvier 1773, à Ferney.

Monsieur,

Il y a plaisir à être brûlé. Ce petit accident attire des lettres charmantes. Nous en avons été quittes pour deux petites chambres qui ne valent pas votre lettre. Guérissez vous vite. Nous sommes tous malingres à Ferney. Madame Denis languit; je suis plus mal qu'elle. Madame de Florian plus mal que moi; et madame Dupuits n'est pas trop bien. Les vents du Midi qui rongent icy les pierres, rongent aussi le corps humain. S'il y avait un élément appelé air, il ne souffrirait pas ce désordre. Ce sont les vapeurs de la Savoye qui nous empestent.

Je suis un peu fatigué de la journée du feu; mais je ne le suis point du tout de l'autre journée qu'on m'impute. Qui n'a point combattu ne saurait être blessé. On m'a fait mille fois trop

qui était seul dans sa chambre. Il raconte ce fait dans sa lettre au duc de Richelieu, du 21 décembre 1772.

d'honneur. Cette belle calomnie a été jusqu'au Roi. Ces messieurs là sont faits pour être trompés en tout. Quand vous viendrez oublier au coin de notre feu les tracasseries de Genève, nous parlerons à notre aise des rois et des belles.

Mille tendres respects. Ma réputation d'Hercule ne m'empêche pas de signer

Le vieux malade de Ferney.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

30 auguste 1774, à Ferney.

Monsieur,

Un Claude Dufour et son associé dont j'ignore le nom, implorent votre protection pour une affaire dont je ne sais rien du tout. Ils disent qu'ils sont français et bons catholiques; qu'ils ont été fourrés à Genève dans une prison huguenote pour du sel, et ils disent, d'après l'Évangile : Si on prend notre sel, avec quoi salera-t-on?

Soit que ces pauvres diables soient salés ou dessalés, je vous renouvelle toujours à bon compte les sentiments d'attachement et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Voltaire.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 1 septembre 1774.

Je savais bien, Monsieur, que vous respectiez beaucoup les contrebandiers armés; mais que les petits fraudeurs qui ne s'amusent qu'à la bagatelle trouvent votre cœur sensible à leurs disgraces, c'est ce que je ne puis attribuer qu'à un excès de bonté. J'ai vu un de vos protégés, qui du moins n'est pas menteur. Il prétend qu'en conduisant du sel ailleurs qu'à Genève, il a été jeté par la tempête sur la côte de Genthold dit Genton, qu'on lui a confisqué son sel, et que, pour le dégoûter d'un métier honnête, on l'a mis en prison. Je lui ai demandé s'il conduisait ce sel en France, il a d'abord dit que non; en Savoie, encore non; enfin si ce sel était destiné à entrer en contrebande dans quelque état voisin, il ne l'a pas nié, mais a prétendu que cela ne faisait rien à la République, et qu'elle devait au moins lui payer son sel, comme elle avait fait il y a quelque temps à un de ses amis en pareil cas; il a fini par

me prier de m'y intéresser. Vous avouerez, Monsieur, que tout ce que je pouvais faire était de lui témoigner ma surprise de trouver un homme qui crût de bonne foi que j'étais à Genève pour protéger la contrebande. Il s'est retiré fort étonné que je n'aie pas pris en main son bon droit. Je me doute bien qu'on ne s'y est pas pris aussi naïvement pour vous engager à m'écrire sur cette affaire.

Je viens de lire une bonne plaisanterie sur l'Encyclopédie. Si on avait pu y enchâsser la prison des trois premiers volumes détenus depuis cinq ans à la Bastille, cette anecdote littéraire aurait sûrement fait sensation.

Voici une autre anecdote que vous ignorez peut-être et dont je vous garantis la vérité. Un évêque qui venait faire sa cour à feu Monseigneur le Dauphin, père du Roi, en attendant l'heure du lever, entra dans le cabinet de M. Binet premier valet-de-chambre de ce Prince. Il y trouva l'Encyclopédie, l'ouvrit, et se mit à y lire. M. le Dauphin l'ayant vu sortir de ce cabinet, lui demanda ce qu'il y avait fait. — J'ai lu, Monseigneur. — Quel livre? — L'Encyclopédie. — Quel article? — L'article : Autorité. — Oh! oh! Eh! bien! qu'en dites-vous? — Je l'ai trouvé très-bien depuis qu'on y a mis un carton. M. Binet qui était présent, dit à l'évêque : Monseigneur, je vous

assure qu'il n'y a point de carton à mon exemplaire, et offre de le prouver. Dispute de la part de l'évêque. Obstination de la part de Binet. M. le Dauphin mit fin à cette querelle qui commençait à embarrasser plusieurs des spectateurs, mais il regarda un homme en qui il avait confiance, et lui dit des yeux et des épaules : Voilà comme ces messieurs jugent, voilà sur quel fondement ils persécutent les livres et les auteurs. C'était la dernière ou l'avant dernière année de la vie de ce prince.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

26 octobre (1774).

Jamais le vieux malade n'a été si malade; il n'en peut plus; mais il assure Monsieur le Résident que cela n'y fait rien. Il le mande expressément à M. le duc d'Ayen. On aura toujours un souper tel quel et de bons lits. Le reste ira comme il pourra.

Mille respects.

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 26 décembre 1774.

Monsieur,

M. Watelet, votre confrère et mon ami, m'a adressé l'exemplaire que je joins ici d'un nouvel ouvrage qu'il vient de publier *. Je ne puis mieux m'acquitter de cette commission qu'en copiant le passage de sa lettre qui la renfermait. Le voici :

« Je vous prie de vouloir bien en offrir un exem-« plaire au Nestor de Ferney, qui sait si bien, « quoique éloigné de nous, apprécier toutes nos « folies, tandis que, toujours occupés de lui, nous « goûtons les fruits de sa sagesse et de ses bril-« lants loisirs. Il aurait rendu ce sujet piquant, et « lui aurait donné de l'intérêt, s'il avait daigné le « traiter : occupé d'objets bien plus utiles, il n'a « jamais cependant dédaigné ceux qui pouvaient « lui offrir quelque agrément, et les charmes de la

* Essai sur les Jardins, par M. Watelet. Paris. Prault. 1774. 1 vol. in-8°.

« campagne, ainsi que le bonheur de la retraite,
« auxquels il doit une partie de sa gloire, et nous
« tous les plaisirs qu'il nous a donnés et qu'il nous
« donne sans cesse, ne peuvent lui être indiffé-
« rents. Enfin, à quelque titre que ce soit, comme
« confrère qui s'honore de ce titre, comme admi-
« rateur de ses ouvrages, ou comme reconnaissant
« des marques d'intérêt qu'il a bien voulu me
« donner en plusieurs occasions, je serai content
« s'il agrée mon petit hommage plus par égard
« pour l'intention que pour le mérite de l'offrande. »

M. Watelet est un homme sensible et instruit, qui vit heureux, chéri de ses amis et des artistes. La douceur de ses mœurs, et la sagesse de son goût se font sans doute sentir dans son ouvrage, que je n'ai pas encore eu le temps de bien examiner.

J'ai l'honneur, etc.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

27 décembre 1774, à Ferney.

Mille remerciements à celui qui parle si bien des jardins, et à celui qui se défait malheureusement du sien.

Je renvoie la triste affaire anglaise.

Mille respects.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

A Ferney, dimanche au soir, 19 février 1775.

Monsieur,

Deux frères, nommés Bertholet, qui exercent la profession d'horlogers à Ferney, et qui sont de très honnêtes gens, se plaignent d'avoir été insultés à Genève, et outrageusement battus aujourd'hui, à la porte de Cornevin, par plusieurs Genevois, parmi lesquels ils en connaissent quelques-uns. Votre cocher était présent à ce guet-à-pens. Ils réclament votre bonté, en cas qu'ils puissent obtenir quelque justice. Ils me demandent ma recommandation auprès de vous. Je ne crois pas qu'ils en aient besoin; mais je saisis cette occasion pour vous renouveller tous les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Voltaire.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

(10 décembre 1775.)

Monsieur,

Fatigué, excedé d'ecritures, ayant excedé mon cher Vanieres, jecris un petit mot de ma maigre main pour vous dire que jay fait la sausse de ces messieurs à M. Turgot *, et que je le supplie de s'informer à M. de Vergennes si vous n'avez pas fait la même sauce. Il faut que ces Pandoures déguerpissent avant que je meure de mes fatigues; mais ce sera assurément en vous aimant.

V.

* Il est question ici des arrangements que Voltaire vint à bout de faire conclure pour soustraire le pays de Gex aux perceptions des fermes générales, moyennant un abonnement annuel. Voyez sa lettre à Trudaine, du 8 décembre 1775, sa demande à Turgot, contrôleur général des finances, du même jour, et autres lettres de cette année, écrites à divers.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 13 décembre 1775.

Que je suis fâché, Monsieur, qu'un rhume m'ait empêché d'être témoin hier de la joie du pays de Gex, et des preuves de la reconnaissance que tout le monde s'est empressé de faire éclater pour vous *. Vous avez commencé un grand ouvrage, et je suis bien sûr que vous allez y mettre la dernière main. Pour cet effet, il importe de donner plus de consistance aux États, afin qu'eux seuls veillent sur l'imposition qui remplacera les droits des fermes, et que, sous aucun prétexte, elle ne puisse

* Voltaire s'était rendu le 12 décembre aux États du pays de Gex, et avait conseillé d'accepter purement et simplement les déterminations du Ministère sur l'abonnement annuel du pays de Gex, pour la somme de 30,000 fr., sans insister sur des demandes de réductions : ce que les États adoptèrent aussitôt. Voyez ses lettres à Trudaine, du 8 décembre 1775, et à Turgot, du 22 du même mois, et celle à madame de Saint-Jullien, du 14 décembre, où il lui rend compte de cette journée.

jamais rentrer dans la sphère de l'arbitraire. Tout ce qui tient de près ou de loin aux liaisons des Genevois avec la France étant de mon ressort, je me suis fait un devoir de rendre compte à M. le comte de Vergennes du projet de liberté pour le pays de Gex, et j'en ai fait valoir les avantages. J'ai cru pouvoir en même temps représenter que les 30,000 liv. accordées aux fermiers généraux étaient, pour ainsi dire, un nouvel impôt, puisque, de l'avis de ces messieurs, les petits bureaux du pays de Gex leur coûtaient, au lieu de leur rapporter. J'ai même proposé un moyen un peu leste de vérifier ce fait; mais je ne crois pas qu'on l'adopte. Enfin, Monsieur, j'ai plaidé de mon mieux la cause du pays. Vraisemblablement M. le comte de Vergennes fera part de mes réflexions à M. Turgot; elles n'auront pas l'air d'avoir été faites pour être mises sous ses yeux, et elles partent d'un homme qui n'a aucun intérêt à ce qui se passe à Gex; ainsi, j'espère qu'elles feront impression. On m'a dit, Monsieur, que vous désiriez en avoir communication, et que vous croyez qu'elles pourraient être jointes à tout ce que vous voulez faire parvenir à M. le contrôleur général. J'y vois quelque inconvénient, parce que les Ministres n'aiment pas que ceux qui travaillent sous leurs ordres fassent aucune démarche qui ait rapport à d'autres départements, sans les en avoir prévenus. Je vous

confierai volontiers, Monsieur, les articles de mes dépêches, relatifs à la liberté du pays de Gex, et même je m'offre à y faire entrer ce que vous croirez le plus propre à accélérer et consolider le succès de votre ouvrage; mais vous me permettrez de ne pas en donner de copie, pour me tenir à la règle que M. le comte de Vergennes me rappela il y a quelques mois, sur ce que j'avais écrit directement à M. Turgot, à l'occasion des coquineries du bureau de Versoy.

J'espère ne pas tarder à vous voir, et à vous faire part des idées que les circonstances m'ont fait naître pour le plus grand avantage de votre petit pays. Vous avez fait le bien de dix mille Français. Ce jour doit être le plus beau de vos jours.

J'ai l'honneur, etc.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

Mardi au soir, 13 février 1776, à Ferney.

Monsieur le Résident est prié de vouloir bien nous dire qui a gagné, de madame Denis ou du vieux malade?

Le vieux malade gage vingt et un sous que les deux seigneurs qu'on a arrêtés hier à Genève ne sont point des coupeurs de bourse.

Madame Denis gage ses 21 sous qu'ils sont coupeurs de bourse.

L'un portait une croix de Malte garnie de brillants, qui valait au moins 20,000 écus. L'autre jouait du clavecin d'une manière qui en vaut 40,000.

Le joueur de clavecin est bègue comme Moïse, et colère comme lui. Il nous a dit être officier dans le corps des gendarmes de M. le prince de Soubise. Il était très irrité contre M. le comte de Saint-Germain.

Tous deux vinrent à Ferney hier lundi; tous deux bien faits, tous deux polis; tous deux bien mis; tous deux sans laquais; tous deux n'ayant point dit leurs noms.

M. le Résident est prié de vouloir bien nous apprendre ce qu'il en sait.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 14 février 1776.

Si tous les paris étaient énoncés aussi clairement que celui dont on me fait part, il n'y en aurait pas tant dont la décision est impossible.

Des deux voyageurs qui sont allés à Ferney lundi, l'Italien est vraisemblablement un très grand maraud qui a volé sur toute la route des serviettes, des couverts d'argent, et à Lyon une croix de diamants, sous prétexte de vouloir l'acheter. Sur le Français, j'ai encore du doute, quoique je croie difficile que son camarade volât sans qu'il s'en aperçût. J'attends ce matin le rapport de l'auditeur qui les interroge actuellement. Il est certain du moins qu'il n'en a imposé ni sur son nom, ni sur ses qualités, et qu'avec ses talents et sa figure il serait absurde de compter faire l'escroc sans être reconnu. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il y a très peu de temps qu'il connaît l'Italien; que celui-ci le défrayait de tout, sans doute pour s'introduire

par son moyen dans les maisons. Il n'y a que l'article de la croix de Saint-Lazare qui me paraît fort suspect, parce qu'il est fils d'un négociant de Bordeaux. Dès que j'en saurai davantage, j'aurai soin d'en instruire l'oncle et la nièce, auxquels je présente mes hommages, et que j'espère aller voir au premier jour.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 14 mars 1776.

Vous qui n'êtes étonné de rien, Monsieur, le serez peut-être de me voir agent du Clergé du pays, auprès de vous, et, qui plus est, agent caché. C'est sous le secret qu'on me prie de vous faire savoir que le clergé a résolu de demander la confection du cadastre, et n'ose le faire, de peur de déplaire aux puissances du pays. Il a de très bonnes raisons pour proposer ce plan si équitable, si naturel. Il est persuadé que dans ce moment-ci, où chacun va vouloir cacher sa fortune, c'est le seul moyen d'empêcher que le pauvre ne porte

tout le faix de l'impôt. Je ne doute pas que le ministre ne vît avec plaisir vos petits États demander comme une grâce au Roi de faire cette opération. Quelqu'un à qui j'en ai parlé m'a fait une grande dissertation pour me prouver que le pays perdrait à faire connaître sa vraie valeur. Je suis convaincu qu'il n'y a que ce quelqu'un qui y perdrait. Le clergé a été fort unanime pour le bien, et *intrà privatos parietes*, il s'est dit des choses curieuses, comme entr'autres qu'on lève 25,000 livres de vingtièmes, et que le Roi n'en touche guères plus de cinq. Vous saurez qu'on a engagé l'adjudicataire du sel à donner 2,000 liv. de plus à la province, si personne n'avait rien dit. Autant de pris sur le peuple.

Il a été agité une grande question, savoir si les dîmes sont réputées fonds, et on a décidé que si elles étaient mises au rang des fonds on paierait.

On a prescrit aux députés de demander les comptes des dettes de la province, de ses biens, de ses recettes annuelles, et d'aviser aux moyens de s'acquitter le plutôt possible de ce fardeau, en y employant le produit du sel, qui doit aller à 10,000 livres par mille quintaux.

Je n'ai pas besoin, Monsieur, de vous prier de tirer parti de ces avis, et d'éviter de faire connaître de qui vous les tenez. Comme je n'ai aucune voix dans votre chapitre, on serait peut-être fâché

que je m'en mêlasse ; cependant, quand il s'agit de faire le bien de dix mille Français, je ne sais pas où est la loi qui ordonne à un Français de se taire.

Avez-vous nouvelle que M. d'Angeviller soit entré au Conseil ?

Recevez mes hommages et l'assurance de mon dévouement.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

13 mars 1776.

En vous remerciant, Monsieur, soyez sûr que je vous garderai le secret.

Vous savez qu'il y avait autrefois un gros chien qui mangeait plus que trois. On proposa d'avoir à sa place trois roquets ; mais comme les trois ensemble auraient mangé autant que lui, on fut obligé de garder le gros chien.

Nos Etats ne savent que faire ni que dire. Je voudrais qu'ils vous donnassent leurs pleins pouvoirs, et que vous voulussiez bien les accepter ; nos affaires iraient plus vite et mieux. Tout change dans ce petit pays-ci, comme tout va changer en France. Le Roi a ordonné au Parlement d'enregistrer ; et, sur ce que ce corps AUGUSTE lui disait que la noblesse serait dégradée si elle souffrait que ses fermiers donnassent quelques petites contributions pour épargner les corvées aux cultivateurs, Sa Majesté a répondu qu'elle payait elle-même cette contribution dans ses domaines, et qu'elle ne se croyait point dégradée.

Malgré cette réponse, digne de Titus et de Marc-Aurèle, Messieurs font d'itératives remontrances. Le Roi sera ferme, et le bien de la nation sera opéré.

Il a fort désapprouvé l'arrêt étonnant qui a condamné le petit livre de M. Boncerf, premier commis de M. Turgot *, à être brûlé. Il leur a dit qu'il ne souffrirait pas qu'on vexât ainsi ses plus fidèles sujets; qu'il défendait les dénonciations faites par les officiers du corps; qu'elles ne devaient être faites que par son procureur-général, après avoir pris ses ordres Il faut espérer que la sagesse et la bonté de notre jeune Monarque fera taire à la fin des voix peut-être un peu trop dangereuses.

Conservez toujours, Monsieur, un peu d'amitié pour votre vieux malade qui vous est bien tendrement dévoué. V.

* Il est question ici de l'ouvrage que Boncerf publia à cette époque sous le nom de Francaleu, et qui portait pour titre: *Les inconvénients des droits féodaux*. Cet ouvrage fut condamné à être brûlé, par arrêt du 23 février. L'auteur même allait être poursuivi, lorsque le Roi fit défense au Parlement de s'occuper davantage de cette affaire. Cette persécution donna de la célébrité à l'ouvrage et à son auteur. Voyez la lettre de Voltaire à Boncerf, du 8 mars 1776.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

26 avril 1776, à Ferney.

Monsieur,

Quoiqu'il ne soit pas encore temps, suivant votre étiquette, cependant je me mets aux pieds de madame Hennin *.

Je viendrai contempler votre bonheur dès que je me croirai en vie ; mais, pour le moment présent, je n'ai pas l'air d'un garçon de la noce. Soyez heureux tout le reste de votre vie, et conservez moi vos bontés.

V.

* P. M. Hennin venait d'épouser mademoiselle Camille-Elisabeth Mallet, de Genève.

LETTRE DE P. M. HENNIN

A VOLTAIRE.

A Genève, le 1 février 1777.

Je cherche en vain depuis mon retour, Monsieur, un moment pour avoir l'honneur de vous voir et vous rendre compte du peu que j'ai fait pour répondre à vos vues. J'espérais le trouver aujourd'hui; mais un rhume me retient. Si vous l'agréez, je remettrai cette partie à jeudi prochain; et, pour ne pas être contrarié par les portes*, je vous demanderai à dîner. Madame Hennin se fait une fète d'être du voyage, ainsi que son amie l'Arcadienne, que vous connaissez.

Il n'y avait point de nouvelles essentielles à Versailles quand je l'ai quitté. Ici, la manie d'être législateur renverse toutes les têtes. Qu'il est fâcheux de ne pouvoir pas rire, comme on le voudrait, de ces Lycurgues d'une nouvelle espèce.

J'ai l'honneur d'être, etc.

* Les portes de Genève se fermaient de bonne heure.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

A Ferney, 5 février 1777.

Le vieux malade compte bien d'avoir l'honneur d'entendre demain monsieur Hennin; mais il n'aura pas celui de lui parler; car il a une extinction de voix et extinction de tout, excepté des sentiments d'attachement et de respect avec lesquels il a l'honneur d'être,

Monsieur;

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

V.

LETTRE DE P. M. HENNIN
A VOLTAIRE.

A Genève, le 18 novembre 1777.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur :

1°. L'éloge du chancelier de l'Hôpital, que monsieur Moulton m'a remis.

2°. Le nouvel arrêt du Conseil (sur les vingtièmes), qui n'est pas tout-à-fait ce qu'on avait annoncé.

La nouvelle de la prise de Philadelphie et de la défaite de Washington ne se confirme point. Les fonds anglais ont baissé.

Agréez, je vous prie, les assurances de l'inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur, etc.

P. S. L'article applicable à M. de Maurepas est à la page 42 de l'Eloge.

LETTRE DE VOLTAIRE

A P. M. HENNIN.

(..... novembre 1777.)

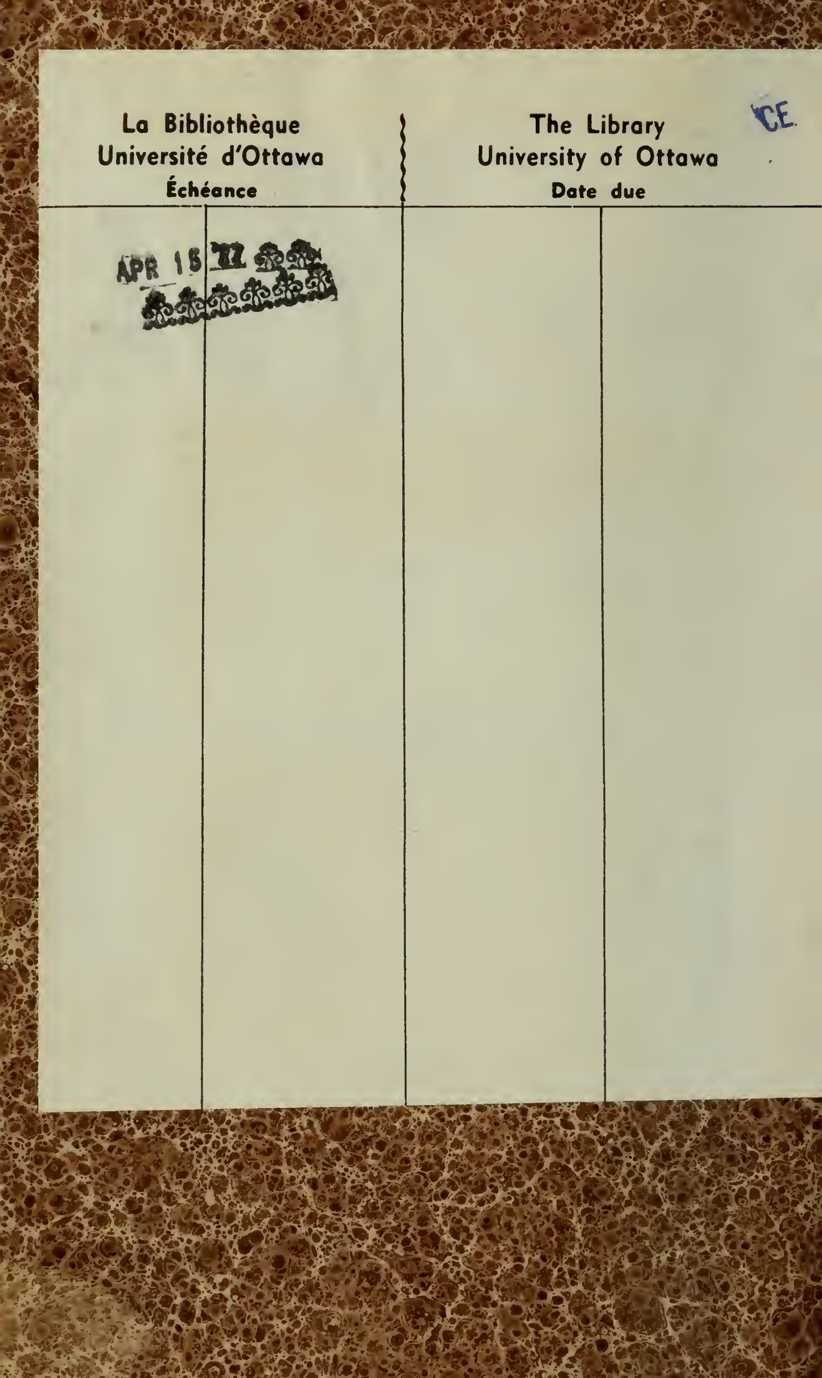
Le vieux malade, Monsieur, vous remercie de toutes vos bontés. Il vous renvoie l'édit du Roi, qui n'est pas une extrême bonté pour la nation, mais qui est du moins un petit soulagement pour quelques pauvres petites familles. On n'est pas en état de faire de grandes choses quand on n'a que de grandes dettes.

Je supplie monsieur et madame Hennin d'agréer mes respects.

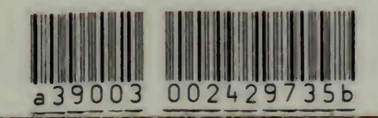
V.







La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance
The Library
University of Ottawa
Date due
APR 15
CE


a39003 002429735b

